


ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV. ANG.
SIGILLVM
VE RI TAS

UN DEVANCIER DE COTGRAVE

LA VIE ET LES OEUVRES

DE

CLAUDE DE SAINLIENS

ALIAS

CLAUDIUS HOLYBAND

PAR

LUCY E. FARRER

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

B.A. Lond.



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE

HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS

—

1908

TO

MY DEAR FATHER AND MOTHER

whose untiring interest and sympathy have helped this work to its conclusion.

Jan. 29th 1908.

PRÉFACE

D'après mon intention première, cette thèse devait être une simple étude de grammaire, mais l'examen des ouvrages pédagogiques de Holyband me fit voir que la partie vraiment originale et intéressante de sa grammaire avait été mise en lumière par MM. Charles Livet et Thurot, et qu'il ne restait plus qu'à la replacer dans l'œuvre des contemporains. C'était trop peu pour une thèse. Par bonheur, je trouvai au cours de mes recherches deux ouvrages qui m'amenèrent à concevoir et à traiter le sujet d'une manière toute différente. Depuis plusieurs années déjà, la « Huguenot Society » d'Angleterre s'occupe de refaire l'histoire des immigrés venus pour cause de religion. Or, Holyband était protestant, et par suite, l'étude des « Publications » de cette société s'imposait.

Effectivement, j'y ai trouvé, avec quelques rares mentions de Holyband lui-même, des documents et des indications à l'aide desquels j'ai pu reconstruire, d'une façon bien sommaire sans doute, les conditions de sa vie en tant que réfugié. D'autre part, le « Transcript of the Registers of the Company of Stationers », publié par Arber, et qui permet de suivre l'histoire extérieure, pour ainsi dire, des livres imprimés en Angleterre de 1554 à 1640, signalent le « Dictionarie » de Holyband comme étant la source directe du grand ouvrage de Cotgrave. Après cette découverte, la thèse devait changer de plan. D'une étude consacrée à la grammaire, elle devenait un tableau général de l'œuvre français de Holyband, envisagé comme une étape dans les progrès de la culture française à l'étranger. Malheureusement, ce tableau est inachevé. Pour le compléter, il faudrait étudier encore l'influence de Holyband sur les grammairiens contemporains ou postérieurs, qui enseignaient le français en Angleterre, étude longue et assez difficile en raison de la rareté et de la dispersion des documents à consulter.

En ce qui regarde le chapitre de la lexicographie, il est le produit bien modeste d'un travail très grand et d'autant plus compliqué qu'il m'a fallu chercher dans plusieurs bibliothèques de Paris et au British Museum les anciens dictionnaires nécessaires pour le collationnement des mots et des explications. L'Alvearie de John Baret n'est parvenu à ma connaissance que tout dernièrement, et encore, dans les quelques jours que j'avais à ma disposition, est-il resté plusieurs fois introuvable sur les rayons de la bibliothèque, caché dans le brouillard qui enveloppait Londres. Je n'ai donc pu l'étudier qu'imparfaitement.

Il ne me reste plus qu'à remercier tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à ce travail. Je voudrais exprimer à M. Brunot ma reconnaissance profonde de ce qu'il m'a donné un sujet qui s'est trouvé si intéressant. Ses conseils précieux m'ont aidé dans tout le cours de cette étude, et c'est grâce à eux que j'ai pu lui donner le développement qui lui convenait. M. Thomas m'a fait un accueil charmant, lorsque je suis venu débuter à l'Université de Paris. Depuis lors, il m'a témoigné un intérêt, une bienveillance soutenus, dont je lui suis infiniment reconnaissante et que je n'oublierai jamais.

Je voudrais remercier aussi M. Louis Brandin, de l'Université de Londres, qui m'a donné des indications utiles, ainsi que M. Pierre Flameng, archiviste de l'Allier, M. le Comte de Mirandolle et M. Rosier de la bibliothèque wallonne de Leyde, qui ont bien voulu me fournir des renseignements intéressants sur la famille de Saint-Liens et des réfugiés français en Hollande.

M. N. Weiss a mis à ma disposition toutes les richesses de son savoir et de la bibliothèque magnifique de la Société du Protestantisme français ; et M. Marshall s'est empressé de m'ouvrir la bibliothèque de la Huguenot Society de Londres. Cette bibliothèque se trouve au « Hospital for poor protestants » situé à Victoria Park au nord-ouest de Londres. Là, dans un beau bâtiment, entouré d'un grand jardin, viennent se reposer sur leurs vieux jours les descendants des immigrés du XVIe et du XVIIe siècle. Je m'estimerais heureuse si ce petit travail faisait connaître un peu mieux la vie et l'œuvre d'un de leurs ancêtres.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES CONSULTÉS

Acts of the Privy Council. New Series, ed. by J.-R. DASENT. London, 1890.

ARBER. (E.). — *A Transcript of the Registers of the Company of Stationers of London,* 1554-1640. Privately printed. 5 vol., 1875-1894.

ASCHAM (R.). — *The Scholemaster.* First edition 1570 ; collated with the second edition 1571 by E. ARBER.

BANKS. — *The Dormant and Extinct Baronage of England.* London, 1808, 2 vol.

BARET (JOHN). — *An Alvearie or triple Dictionarie in Englishe, Latin and French.* London, 1573, fol.

— *An Alvearie or quadruple dictionarie, containing foure sundrie tongues, namelie, English, Latine, Greeke and French.* London, 1580.

BÈZE (Th. de). — *De Francicae linguae recta pronuntiatione.* Genevae, 1584 (Edition de Tobler. Berolini, 1868, in-8).

BOUCHARD (Ern.). — *Les guerres de religion et les troubles de la Fronde au Bourbonnais.* Moulins, 1867.

BRUNOT (F.). — *Histoire de la langue française des origines à* 1900, t. II, Paris, Armand Colin, 1906.

CHARLANNE (L.). — *L'Influence française en Angleterre au* XVIIe *siècle.* Paris, 1906.

COTGRAVE (RANDLE). — *A Dictionarie of the French and English tongues.* London, 1611.

DANEAU (L.). — *Traité des danses.* 1579.

DU CANGE (Charles du Fresne, sieur du Cange). — *Glossarium mediae et infimae latinitatis.* Paris, 1840 et suiv.

DUCHON (P.). *Grammaire et dictionnaire du Patois bourbonnais* (Canton de Varennes). Moulins, 1904.

DUGDALE. — *The Baronage of England.* London, 1676, 2 vol.

DURRANT-COOPER (W.). — *Lists of Foreign Protestants and aliens resident in England,* 1618-1688. Camden Soc. Westminster, 1872.

ESTIENNE (R.). — *Dictionnaire françois-latin, autrement dict, Les mots François, avec les manieres d'user d'iceulx, tournez en Latin. Corrigé et augmenté.* Paris, 1549.

— *Dictionariolum puerorum,* 1544.

ESTIENNE (Henri). — *Traité de la conformité du langage françois avec le grec,* 1569.

— *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé.* Genève, 1578 (Réimprimé par T.-L.). Paris, Isidore Liseux et Théophile Belin, 1883.

Estienne (Henri). — *Precellence du langage françois*, 1579, in-8 (Réimprimé par L. Feugère). Paris, 1880.

Faige (A. de la) et Boutresse (A. de la). — *Les Fiefs du Bourbonnais. La Palisse*. Paris, 1896.

Garnier (Jean). — *Institutio gallicae linguae in usum iuventutis germanicae*, 1558.

Godefroy (F.). *Dictionnaire de l'ancienne langue française avec Complément*. Paris, 1880-1900.

Gras (L. P.). — *Dictionnaire du patois forézien*. Lyon, 1863.

Hatzfeld-Darmesteter Thomas. — *Dictionnaire général de la langue française du commencement du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours*. Paris, s. d.

Heymann (W.). — *Französische Dialektwörter bei Lexikographen des 16 bis 18 Jahrhunderts*. Giessen, 1903. Diss.

Honnorat. — *Dictionnaire provençal-français*. Digne, 1846.

Huguenot (Society). — *Publications of the Hug. Soc. of London*. Lymington, 1887 et suiv.

Jaubert (Cte de). — *Glossaire du Centre*. Paris, 1864. Supplément, 1869.

Jusserand (J.-J.). — *Shakespeare en France sous l'ancien régime*. Paris, 1898.

La Curne de Sainte-Palaye. *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, publié par L. Favre. Paris, 1875 et suiv.

Lanusse (M.). — *De Joanne Nicotio philologo*. Gratianopoli, 1893. Thèse.
— *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du* XVe *siècle à la seconde moitié du* XVIIe. Grenoble, 1893.

Licences. — *Marriage licences issued by the Bishop of London*, 1520-1610. Harleian Soc. Publ., vol. XXX.

Littré (E.). — *Dictionnaire de la langue française*. Hachette, 1875.

Livet (Ch.). — *La grammaire française et les grammairiens au* XVIe *siècle*. Paris, 1859.

Loiseau (A.). — *Étude historique et philologique sur Jean Pillot*. Paris, 1866.

Marty-Laveaux. — *La langue de la Pléiade*. Paris, 1896.

Meigret (Louis). — *Le Traité de la grammere françoeze*. Paris, 1550 (réimprimé par Wendelin Förster dans la Sammlung französischer Neudrucke. Heilbronn, 1888).

Mélanges de Philologie offerts à Ferdinand Brunot. Paris, 1904.

Nicholls. — *The Progresses and Public Processions of Queen Elizabeth*. London, 1788-1821.

Nicolay (Nicolas de). — *Générale description du Bourbonnais*, édité par A. Vayssière. Moulins, 1889, 2 vol.

Nicot. — *Dictionnaire françois-latin, augmenté outre les précédentes impressions d'infinies Dictions Françoises spécialement des mots de Marine, Venerie et Faulconnerie. Recueilli des observations de plusieurs hommes doctes : entre autres de M. Nicot, Conseillier du Roy*, etc. Paris, 1573, in-fol.
— *Nouvelle edition* avec le même titre, 1584.
— *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que Moderne, Reveu et augmenté en ceste derniere impression de plus de la moitié*, par Jean Nicot, etc. Paris, 1606.

Palsgrave. — *L'esclarcissement de la langue françoyse*. Londres, 1530. Réimprimé par Génin dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, 1852.

Péletier (Jaques). — *Dialogue de l'ortografe é prononciacion françoèse, departi an deus livres*. Lyon, 1555.

Perion. — *Dialogorum de linguae gallicae origine eiusque cum Graeca cognatione libri quatuor*, 1555.

Société du Protestantisme français. — *Bulletin*, t. 39 et 51.
Puitspelu (Nizier du). — *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*. Lyon, 1886.
Ramus. — *Gramère*, 1562, in-8.
— *Grammaire de P. de la Ramee, lecteur du roy en l'Université de Paris*, 1572, in-8.
Registers. — *Of St. Margaret, Westminster; St. Clement Danes; St. Dunstan in the West; St. Bride* et autres.
— *Of Somerset House, Strand : i.) Probate Court.* ii) *Death registers.*
Rousselot (L'abbé). — *Précis de Prononciation française*. Paris, 1903.
Schickler (Baron F. de). — *Les églises du refuge en Angleterre*. Paris, 1892.
Soultrait (Comte G. de). — *Armorial du Bourbonnais*. Moulins, 1857.
State Papers. — *Calendar of State Papers, Elizabeth. Domestic Series.*
Stengel. — *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken*. Oppeln, 1890.
Stow (John). — *A Survey of London Conteyning the Originall Antiquity, Increase, Moderne estate, and description of that City, written in the yeare* 1598, *by John Stow, Citizen of London.*
Thurot. — *De la prononciation française depuis le commencement du* XVIe *siècle*. Paris, 1881. 2 vol.
Tœpke (Gustav). — *Die Matrikel der Universität Heidelberg*. Heidelberg, 1886.
Du Wes. — *An introduction for to lerne to rede, to pronounce and to speke French truly*. Sans date. Réimprimé par Génin à la suite de l'Esclarcissement de Palsgrave.

CHAPITRE PREMIER

LES RÉFUGIÉS PROTESTANTS A LONDRES
VIE DE HOLYBAND

Il est surprenant de constater combien de fois au cours de l'histoire de France, le mouvement des idées s'est extériorisé en un mouvement de personnes. Ardents et sincères dans leur vie intellectuelle, poussant jusqu'au bout les conclusions d'un raisonnement abstrait, les Français n'admettent pas volontiers le compromis, nécessaire pourtant à la vérité, peut-être plus large, de la vie réelle. Ils en arrivent facilement au point où deux conceptions différentes ne trouvent plus de *modus vivendi*. Le plus faible cède la place au plus fort et s'en va chercher à l'étranger le moyen de vivre selon sa conviction. Il y apporte son idéalisme, son énergie, toutes les qualités de sa race. L'étranger en profite et le sait.

De ces exodes, revenant depuis quatre siècles à intervalles presque réguliers, l'Angleterre a reçu sa part. Accueillis sur ses côtes, les réfugiés lui ont apporté des mots, des formes sociales, des arts et des industries. Le mouvement huguenot du XVIIe siècle est depuis longtemps étudié, apprécié. On commence seulement à comprendre le mouvement parallèle du XVIe siècle. A cette époque les Français, les Hollandais et les Allemands, chassés de leur pays par les persécutions et les guerres de religion, trouvaient en Angleterre la liberté du culte sinon des personnes. Le baron de Schickler[1] a raconté l'histoire des églises du refuge en Angleterre. Édouard VI, roi de tendances fortement calvinistes, eut de la sympathie pour les protestants étrangers. Réunis en une seule communauté, ils reçurent de lui une indépendance complète en ce qui regardait la foi et le culte. Même, en 1550, on mit à leur disposition l'église de Austin Friars. Bientôt, leur nombre s'étant accru, on en forma

1. Histoire des Églises du Refuge en Angleterre.

deux « congrégations », celle de l'église française et celle de l'église teutonne[1]. Les Français eurent en partage la chapelle de Saint-Antoine, Threadneedle Street ; les Teutons gardèrent le bâtiment de Austin Friars. Cependant les deux « congrégations » ne faisaient qu'une communauté sous un chef élu de tous. Leur premier surintendant-général fut le célèbre Jean Lascar.

La reine Marie emprisonna ou chassa tous les étrangers protestants. Élisabeth leur rendit la plus grande partie de leurs privilèges. L'église anglicane, cependant, qui s'était nuancée plutôt de catholicisme, ne voyait pas d'un bon œil l'indépendance des églises étrangères. Elle revendiqua ses droits, et la communauté des réfugiés fut placée sous la surveillance de l'évêque de Londres. Cette surveillance ne semble pas avoir été gênante au point de vue religieux, mais elle fournissait une arme de plus aux autorités civiles, lesquelles ne se montraient point trop favorables aux immigrés. Car ni le gouvernement de la reine ni l'anglicanisme n'étaient établis sur un pied très ferme. Menacés par les intrigues de Philippe II et de Marie Stuart, ils craignaient que, parmi cette masse d'étrangers venus pour cause de religion, il pût se glisser quelque espion des puissances catholiques. On mettait donc en œuvre tous les moyens pour être fixé sur l'esprit et la loyauté des réfugiés.

Déjà depuis le temps de Henri VIII on portait sur des registres[2] le nom de tous les étrangers demeurant à Londres. Le gouvernement d'Élisabeth conserva cette habitude. Il fit faire des enquêtes fréquentes et minutieuses. Les officiers préposés aux quartiers de la ville devaient inscrire sur des registres le nom, le métier, le pays d'origine de chaque étranger habitant le quartier, indiquer combien d'années il avait passé en Angleterre, pourquoi il était venu, à quelle église il appartenait, s'il était « denizen[3] » ou non. De plus, depuis 1552, une loi ordonnait que chacun prît part au culte de son église paroissiale le dimanche et certains jours de fête. La loi n'admettait pas d'exception, même pour les étrangers ; elle leur permettait seulement d'opter entre l'église de la paroisse et celle de leur nation. Or, pour devenir membre d'une église étrangère, il fallait faire profession de foi devant le ministre et les anciens. La

1. Dutch Church. Le nom « Dutch » se donnait alors à tout ce qui provenait des Pays-Bas et de l'Allemagne.

2. Plusieurs de ces registres sont conservés au Record Office ; d'autres se trouvent parmi les Lansdowne mss, d'autres encore parmi les Cecil mss. La Huguenot Society en a édité plusieurs dans ses « Publications ».

3. Je garde le mot anglais parce que le mot français « domicilié » ne le rend pas exactement. Pour savoir ce qu'était un « denizen », v. à l'App. I, p. 97.

Sainte Cène se célébrait le premier dimanche du mois, et quiconque voulait y prendre part devait se présenter à un office préparatoire et se faire inscrire sur la liste des communiants. Celle-ci se dressait à nouveau pour chaque communion. L'inscription était refusée aux personnes de mauvaise vie. On voit donc dans quelle mesure ces listes complétaient les registres d'état civil. Aussi ne négligeait-on pas ce moyen de contrôle efficace et sans cesse la reine faisait-elle demander aux pasteurs la liste de leurs communiants.

Cependant quelques étrangers devinrent membres de l'église anglicane : tels Robert Fontaine et Jean Véron, qui habitaient l'Angleterre depuis des années, et dont nous reparlerons. D'autres, au contraire, et surtout dans les premiers temps du règne, n'appartenaient à aucune église. On s'efforça de restreindre le nombre de ces derniers autant que possible. On leur refusait le droit de « denizen ».

Ce droit, octroyé par la Couronne, quelquefois par le Lord Chancellor, ou par le Lord Mayor, conférait au récipiendaire à peu près les privilèges d'un sujet, c'est-à-dire le privilège d'être jugé dans les cours de justice de la reine, d'acheter et de louer des terrains, d'exercer son métier. Mais il ne comportait aucune jouissance rétroactive. Un enfant, né avant que le père n'eût acquis ce droit, n'en bénéficiait pas. Or ce qu'était la vie d'un étranger non « denizen », une supplique[1] signée par 101 Français l'atteste. Exilés de leur patrie, ils ont trouvé un port tranquille où ils ont toute liberté de prier Dieu et même un temple pour le culte. Mais les lois ne leur permettent ni de posséder une maison, ni d'épouser une étrangère. Ils supplient la reine de porter remède à leur détresse soit en leur donnant le droit de domicile soit par quelque

1. « Serenissima Regina, Extorres patria et miseri homines procul suis finibus ejecti odio religionibus, regiam et benignam opem tuam implorare coguntur qualem erga se et pios omnes iampridem experti sunt. Si primum huc profugi tanquam in placido portu benigne et humaniter excepti plena invocandi et colendi Dei libertate atque etiam templo ubi congregentur beneficentia et liberalitate tua donati sunt. Postea admoniti de legibus huius civitatis, quarum prius ignari essent, per quas nemini extero licet proprias sibi ædes habere, aut etiam alienas conducere, supplices petierunt a maiestate tua, ut ipsis aut jus municipii obtinere, aut aliqua alia via hic habitatione frui laetesque suas exercere liceret. Neutrum hactenus, quamvis importunis precibus et assidua flagitatione impetrare potuerunt, forsitan quia regni et civitatis jura non sinunt, quae ipsi sua causa nullo modo violari aut minui vellent. Sed quoniam interea dum sic tenentur suspensi, variis afficiuntur molestiis, atque nunc in jus trahuntur, nunc multantur pecunia, nunc in vincula conjiciuntur, nec solum vexantur ipsi, sed etiam indigenæ et cives qui regiam beneficentiam tuam imitati exteros comiter exceperunt, iterum ad te supplices confugiunt, ut ipsorum misereri iisque auxiliarem manum præbere velis. . . . . »
State Papers. Dom. Eliz. Vol. 48, nº 47. Imprimé par la Huguenot Society, « Publications », X, 1, p. 287-292.



autre moyen. Ils ont déjà imploré son assistance sans rien obtenir. En attendant, on les afflige de maux divers ; on les traduit devant la justice, on leur impose des amendes, on les jette dans les fers. Même les indigènes qui les ont bien reçus, se joignent à leurs prières et implorent pour eux la miséricorde de la reine.

Cette supplique date d'octobre ou de décembre 1568. Elle marque le moment du plus grand embarras du gouvernement. Les étrangers arrivaient en foule et s'entassaient dans les vieilles maisons malsaines de Londres. L'hygiène de la ville, déjà fort mauvaise, en souffrait. La peste [1], qu'on n'extirpait jamais radicalement, avait enlevé, en 1564, 20136 personnes sur une totalité de 23660 morts. Outre le danger de contagion qui s'augmentait avec cet afflux d'étrangers, l'ordre public était sérieusement menacé. On ne savait comment pourvoir aux besoins des nouveaux venus. La plupart dépendaient de leur travail pour vivre. Mais les Guildes réglementaient strictement le travail des francs-bourgeois et pouvaient exclure d'un métier toute personne n'ayant pas droit de cité. Le gouvernement de la reine avait donc à surveiller la santé générale, et à intercéder en faveur des étrangers auprès des officiers des Guildes. De leur côté le Lord Mayor et les associations craignaient pour les indigènes une trop forte concurrence de la part des étrangers.

Quelques chiffres feront mieux saisir l'importance de l'immigration et la nécessité de la régler d'une manière ou d'une autre.

L'invasion française se produit surtout à partir de 1561, mais, dans les détails suivants, je ne m'occupe du mouvement qu'en tant qu'il est étranger. Je laisse donc la question de nationalité de côté.

En 1563 [2], les registres attestent que 4534 étrangers de toutes nations sont dispersés dans la Cité, dans Westminster et dans Southwark. Quatre ans [3] plus tard, on trouve dans la Cité et dans Westminster 6054 étrangers, sans compter les colons de Southwark, quartier favori des nouveaux venus. A la fin de la même année ils sont au nombre de 8611, toujours sans compter ceux de Southwark. Or, on a calculé qu'en 1564, le nombre des habitants de Londres s'élevait à 150000. En 1567, alors, il y aurait sur dix-sept indigènes au moins un étranger, disproportion énorme. Le gouvernement redouble de précautions. L'évêque Grindall [4]

1. Besant. Survey of London. Tudors. p. 200.
2. State Papers. Eliz. Dom. Ser. Vol. XXVII.
3. Lans. ms. publ. Hug. Soc., X. I. 360.
4. Lettre de Bishop Grindall à Walsingham, 11 mai 1568. Hug. Soc. X. I. XIII.

veut procéder à une enquête plus rigoureuse encore que les précédentes. Il faudra s'informer du nom des personnes soupçonnées de mal vivre ou de favoriser quelque religion ou secte suspecte ; on s'informera si l'étranger fréquente régulièrement le culte de son église paroissiale, combien s'en abstiennent, et combien fréquentent les églises du refuge. L'évêque voulait pourvoir ainsi à l'ordre moral et religieux. Quant aux mesures prises pour assurer l'hygiène, on dénombra en 1568[1] les étrangers habitant chaque maison et bien souvent on écrivit en marge de la liste la note « maison pestiférée, pleine d'étrangers, exposée à toute infection ». Et on y revient constamment : à plusieurs reprises, par exemple, le Privy Council réprimande le Lord Mayor pour avoir négligé des précautions d'hygiène nécessaires.

Cependant si les mesures du gouvernement atténuent le danger, elles n'endiguent pas le flot[2], et, en 1571, il y a dans la seule Cité 4 269 étrangers. Il fallut recourir à des moyens extrêmes. Le 27 septembre[3] 1573, on avertit le Lord Mayor et les officiers des quartiers avoisinant la Cité que l'infection augmente parce que plusieurs familles d'étrangers croupissent dans une même maison, qu'il faut les séparer et autoriser dans chaque maison seulement le nombre d'habitants qu'on jugera convenable, enfin, qu'il faut chasser ceux qui ne professent pas une religion et qui ne suivent aucun des cultes établis dans le royaume. Et le 21 février 1573[4], le Privy Council mande aux mêmes personnes qu'il se trouve dans leurs quartiers quinze cents étrangers venus sous prétexte de religion, mais qui n'appartiennent à aucune église et qui ne sont inscrits dans aucun livre ; Sa Majesté veut qu'on leur ordonne de quitter le royaume dans un délai qu'on fixera et si quelqu'un d'entre eux, ayant reçu cet avis, veut s'associer à une église, qu'on ne le lui permette pas, puisqu'il n'agirait que par intérêt, mais qu'on lui ordonne de partir. L'évêque Grindall[5] intercéda pour les étrangers en sa qualité de chef de leur communauté. Il obtint tout simplement un relâchement du décret en faveur des enfants et des domestiques de personnes déjà admises. Les autres durent quitter le royaume.

1. Lans. ms. Hug. Soc. X. 3, pp. 330-439.
2. Acts of the Privy Council 8. 50 an. 1571. Letters to sundries portes within the realme touching the dailie excessive repaier of straingers to...
3. *Ib.* 8. 135.
4. *Ib.* 8. 198.
5. *Ib.* 8. 260.

Mais le gouvernement avait aussi recours à des moyens plus doux. Il dispersait[1], autant que possible, les nouveaux venus trop nombreux et les plaçait dans des centres favorables à leurs industries. Car il comprenait très bien tout le parti qu'on pouvait tirer des étrangers. C'est ainsi que, le 6 juillet 1561, on ordonna à la ville de Sandwich de recevoir vingt à vingt-cinq familles qui procéderaient à la fabrication « des soies, des baies et d'autres draps qu'on n'est pas accoutumé de tisser dans notre royaume d'Angleterre ». Et plus tard, en 1574[2], on écrit au Dean, au maire de Canterbury, pour savoir combien de maisons ils pourront mettre à la disposition des étrangers et à quel prix. C'est ainsi que furent fondées des colonies françaises à Southampton, à Rye, à Canterbury. La reine se montrait en général sympathique aux étrangers; et, lors de son voyage à travers le Kent, elle visita la colonie de Sandwich et se fit expliquer les procédés de fabrication. Parmi les industries introduites par les réfugiés, on peut relever celle des tapisseries, des dentelles, des soieries, ainsi que l'art de broder, de peindre sur verre et de fabriquer le papier.

Mais, malgré les efforts du gouvernement, la jalousie des indigènes rendait la vie dure même aux « denizen ». Les documents de 1571 à 1586 sont pleins de réclamations de part et d'autre. En 1574[3], une ordonnance des plus cruelles interdisait aux bourgeois d'engager comme apprenti toute personne qui ne serait pas née d'un père, fils, lui-même, d'un Anglais de naissance. C'est dire qu'il fallait prouver le droit de cité depuis la seconde génération ascendante. Au nom de leurs enfants, les étrangers en appelèrent au parlement. Plus tard les autorités ouvrirent aux étrangers le commerce des laines malgré les protestations du Lord Mayor. En somme le gouvernement montrait un esprit plus juste et plus libéral que les bourgeois de Londres.

« Denizens » ou non, les étrangers étaient tenus de contribuer aux finances de la reine. Les pauvres payaient une capitation de quatre « pence », que, du reste, on leur remettait bien souvent. On prélevait sur les riches une taxe de 10 pour 100 sur une certaine évaluation de leurs biens. C'est ce qu'on appelait le subside des laïques. Il pouvait y avoir en outre d'autres contributions plus ou moins volontaires. En 1587[4], par exemple, on pria les membres

1. Hug. Soc. X. 1. Introd.
2. Acts. 8. 337.
3. State papers. op. cit. Vol. XXIV, n° 67.
4. Acts. 15. 429.

des communautés française et hollandaise de contribuer selon leurs moyens aux frais causés par une levée de 10 000 hommes faite dans la Cité pour une expédition aux Pays-Bas.

Cette introduction assez longue fera comprendre dans quelles conditions a dû se dérouler l'existence de Claude de Sainliens, objet de cette thèse. Nous savons peu de chose sur sa vie. Deux documents personnels, quelques notices dans ses livres, de rares mentions dans les sources déjà mises à contribution pour l'histoire des réfugiés, voilà tout ce qu'on a pu trouver. Dans les documents officiels et dans presque toutes ses publications, il se nomme Claudius Holyband, ou Holliband. La traduction des surnoms n'est pas très fréquente au XVIe siècle, mais on en trouve quelques exemples parmi les Français de Canterbury. Nul doute que cela ne rendît la vie plus facile aux immigrés.

On ne sait pas l'origine de la famille de Holyband. Lui-même nous apprend qu'il est Français [1], et natif de Moulins. Il s'arrogera, en 1593, le titre de gentilhomme bourbonnais. La devise « Dum spiro spero » est imprimée en tête de ses livres [2], mais je ne sais si c'est une devise armoriale. La famille de Sainliens n'est pas mentionnée dans « l'Armorial du Bourbonnais » du comte de Soultrait. Cependant il a existé un fief de Saint-Léon, au sujet duquel M. Pierre Flameng, archiviste de l'Allier, a bien voulu me signaler les détails suivants : Saint-Léon est une commune de l'arrondissement de La Palisse et, en 1569, la terre et justice de Saint-Léon figurait parmi les justices banales de la châtellenie de Chaveroche [3]; on trouve aussi les formes Saint-Liens et Saint-Lyans, que M. Flameng croit être des variantes du nom Saint-Léon.

Effectivement, j'ai pu relever dans la « Générale description » deux citations [4] qui viennent à l'appui de cette opinion. Parmi les « chasteaux, maisons seigneuriales et justices vassales du chastel et chastellenie de Moulins » on trouve « la terre, prieuré et justice du Puy-Saint-Ambreuil, paroisse de Saint-Lians (Saint-Léon) au diocèse de Clermont ». Et parmi les paroisses du « chastel et chastellenie de Chaveroche » on cite... « Saint-Léon (Saint-Lyans), paroisse partie en Moulins et partie en Chaveroche et située au pied du Puy-Saint-Ambreul [5] ». Ils sont bien identiques.

1. French Scholemaster 1573. p. 73.
2. French Littelton, page du titre.
3. Générale description du Bourbonnais, éd. de A. Vayssière, I. p. 93.
4. *Op. cit.*, p. 56.
5. *Op. cit.*, p. 91.

Les dîmes et droits seigneuriaux de Saint-Léon appartenaient primitivement à l'abbaye de Mauzac[1], dont dépendait le prieuré du Puy-Saint-Ambroise. Depuis 1215, l'abbé de Mauzac les inféoda au seigneur de Chatelperron et celui-ci et ses successeurs en sous-inféodèrent, depuis lors, certaines parties qui furent tenues d'eux en arrière-fiefs. En 1443, le chastel, chastellenie et justice de Chatelperron furent vendus à Jacques Ier de Chabannes. Six ans après, celui-ci sous-inféoda ses droits sur Saint-Léon à une famille de Saint-Lubin, qui les garda jusqu'en 1536, et à un *Jean Thuillier de Saint-Lyens*. Ces mêmes droits et dîmes furent sous-inféodés, en 1548, à un certain Jean de Moncoquier.

Voilà la première mention que je trouve du nom du fief employé comme nom de personne. On ne sait combien de temps ces Thuillier de Saint-Lyens ont conservé leurs droits. Il se peut que Holyband soit de cette famille puisqu'il est né à Moulins, et que le fief se trouve dans la chastellenie de Moulins. Ce n'est pas, du moins, un rapprochement impossible.

Holyband est venu en Angleterre dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il est certain qu'il y est resté jusqu'en 1597[2] et qu'il a eu de la famille. Il est également certain que Holyband n'était plus en Angleterre en 1600 et que toute trace de sa famille a disparu des registres de Londres. Qu'est-il devenu, lui et les siens? Il se peut qu'il soit rentré en France. Je reviendrai, du reste, à cette question. En tout cas, à partir de 1632, une branche de la famille bien connue des Gadin semble se distinguer par le titre de Saint-Lyens. Gontier des Dureaux[3] épouse en cette année une demoiselle Gadin et prend le titre de seigneur de Saint-Lyens et des Morillons. Cinquante ans après, Claude Gadin[4], seigneur de Saint-Lyens, prend en partage avec d'autres personnes le fief de Saint-Martin. En 1686, le seigneur de Saint-Lien[5] possède le fief de Boudemange dans la paroisse de la Ferté-Hauterive (Allier, arrondissement de Moulins). Enfin, on parle au XVIIIe siècle d'Anthoine de Vauthier[6], époux de demoiselle Marie Gadin de Saint-Lyens. Les auteurs des Fiefs du Bourbonnais rattachent les Gadin de Saint-Liens[7] aux Gadin de Servilly mais sans être sûrs de leur

1. Aubert de la Faige et A. de la Boutresse. Fiefs du Bourbonnais, I, p. 483.
2. French Littelton, 1597, page du titre.
3. Fiefs, p. 301. Note.
4. *Ib.*, p. 300.
5. Fait signalé par M. Flameng.
6. Fiefs du Bourb., p. 254.
7. « Ces Gadin (de *Saint-Lyens*) sont une branche de ceux de Servilly et eurent pour

origine. Le Château-Gadin[1] dans le bourg de Servilly existe toujours. C'est une construction de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle.

Maintenant H. a-t-il vraiment eu des droits sur ce fief, sa famille y est-elle retournée et s'est-elle alliée avec les Gadin par le mariage d'une fille héritière du fief? C'est une question que je ne puis résoudre. J'ai tenu seulement à montrer que le nom était assez connu en Bourbonnais au XVIIe siècle. De plus, certains traits de ses écrits feraient croire que H. a pu appartenir à cette famille. Son amour de la chasse, sa connaissance intime des choses de la campagne, ses préoccupations de droits seigneuriaux (il en explique quelques-uns dans son dictionnaire) sentent plutôt le gentilhomme campagnard que l'humaniste du XVIe siècle.

Ce n'est pas du reste le seul point obscur dans la vie de notre auteur. Je n'ai pu préciser la date de son arrivée en Angleterre. Cependant il y était établi en 1566. Son « French Littleton », qui est daté de cette année, ne parut en réalité que l'année suivante. Ceci ressort clairement de la dédicace où il est question de Sir Thomas Sackvile, Lord Burckhurst [*sic*].

Or Dugdale[2] nous apprend que ce fut le 8 juin 1567 que Thomas, fils de Sir Richard Sackvil fut fait chevalier et baron du royaume avec le titre de Lord Buckhurst. Le livre est donc antidaté, mais le privilège ou permis d'imprimer est probablement de 1566. D'ailleurs avant le « French Littleton », H. avait publié le « French Scholemaster »[3]. Dans le « French Littleton » il n'est pas sûr de son anglais ; il prie le lecteur de n'y point faire attention. En 1567, H. n'est donc pas un habitant de longue date, mais il a eu le temps d'apprendre l'anglais et de publier deux livres. Je conclus qu'il est arrivé en Angleterre avant 1565 ou au plus tard en 1565.

Pourquoi est-il venu ? Je ne doute pas qu'il n'ait été chassé du Bourbonnais pour cause de religion. H. est protestant convaincu ; il ne manque pas l'occasion de railler les catholiques. Or si l'on rapproche son protestantisme et la date approximative de son arrivée de l'histoire du Bourbonnais, on pensera que les troubles qui ont éclaté en 1562 ont bien pu causer son exil.

auteur, croyons-nous, Henri, fils de Pierre, châtelain de Servilly, qui en 1614 habitait sur la paroisse de Magnet la maison des Places..... », p. 300.

1. *Ib.*, p. 267.

2. The Baronage of England. London 1676, t. II, p. 399-400.

3. Voir la préface du French Littleton « when I had compiled and put to light the French Scholemaster ».

En 1562[1], le sieur de Montaret avait été envoyé à Moulins pour mettre les huguenots à la raison. Ils y étaient assez nombreux. Vers la mi-mars un certain Bourgoin prêcha trois fois dans le château du sieur de Foulet près Moulins. Il y organisa l'église selon la discipline des églises de France. Le 6 avril, Montaret fit emprisonner Foulet et Congnat, qui avait été envoyé comme pasteur à cette nouvelle église. Ayant rassemblé trois mille soldats, Montaret ordonna à tous les protestants de quitter la ville. Il pilla leurs maisons. Cependant les huguenots reprirent un instant le dessus, et, le 5 juin, ayant mis à sac l'abbaye d'Iseure, ils vinrent assiéger Moulins. Forcés de lever le siège après trois jours, ceux des protestants qui ne pouvaient les suivre se virent abandonnés. Le peuple saisit Foulet, qu'on avait remis en liberté, et le tua avec Claude Brisson et un laquais. Alors Montaret put sévir contre les protestants. Tous ceux qui lui tombèrent sous la main furent tués.

Il est assez probable que H. a quitté Moulins à la suite de ces événements. Il faut admettre cependant que la ville resta très protestante en dépit des persécutions. Pour la catholiciser, Catherine de Médicis y fit avec Charles IX un séjour de trois mois depuis le 22 décembre 1565 jusqu'au 23 mars 1566. Si H. n'était pas parti plus tôt c'était bien le moment de fuir. Mais on a vu que la date antérieure de 1562 semble la plus probable.

Est-il venu directement en Angleterre? Nous n'en savons rien. Le voyage à travers une France bouleversée ne devait pas être trop facile. Il lui aura fallu plusieurs mois pour s'installer à Londres et pour se trouver un emploi. En 1566-7, il enseigne le français « dans le cimetière de Saint-Paul près de la Lucrèce[2] », adresse qui s'explique par le fait que les maisons sans enseigne spéciale étaient désignées d'après la maison connue la plus proche. La Lucrèce était la boutique de l'imprimeur Thomas Purfoote, et le cimetière de Saint-Paul était le quartier des imprimeurs et le centre de la ville. Tout le monde y venait pour écouter et discuter les sermons à la croix de Saint-Paul. L'endroit était bien choisi pour grouper autour de soi une nombreuse clientèle. Ajoutons que la fondation célèbre de Dean Colet, l'école de Saint-Paul, se trouvait au Nord de la cathédrale.

Le premier document officiel sur H. date de 1568. Maître d'école[3],

1. Les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais, par Ém. Bouchard, p. 4 et suivantes.

2. Page de titre du F. Litt.

3. Lans. mss. Vol. 202. Publ. Hug. Soc., t. X. 3. p. 400. Cytye of Westminster and Lybertyes thereof. Claudius Hollybarne, scolemaster denizen and John Henrycke his usher Frenchmen and goe to the parishe churche of St Margarettes ij French persons.



« denizen », il a un certain succès puisqu'il a déjà un adjoint. Habitant Westminster, il fréquente l'église de Saint-Margaret qui existe toujours à côté de l'abbaye. Il est probable qu'il n'enseignait plus au cimetière de Saint-Paul, la distance entre Westminster et la cathédrale étant assez grande. En 1573[1] nous le trouvons à Lewisham, aujourd'hui dans la banlieue, au temps d'Élizabeth tout à fait à la campagne. Il enseignait dans une école près de l'ancienne église depuis longtemps démolie. La reine, de passage à Lewisham, écouta un discours prononcé par l'élève doyen de l'école. C'est peut-être alors que H. eut avec Élizabeth l'entrevue[2] dont il parle dans le « De pronuntiatione linguae gallicae ». Lord Buckhurst aurait pu la lui procurer. Puisque H. avait dédié le « French Scholemaster» et le «French Littleton» à Robert Sackvile, fils et héritier de Lord Buckhurst, il devait être en relations avec ce grand personnage.

H. avait en Lord Buckhurst un protecteur puissant. Cousin de la reine par sa mère[3], homme d'une haute culture et d'une grande magnificence, il dut souvent recevoir les étrangers de distinction. C'est à lui que revint l'honneur d'entretenir le cardinal de Chatillon en 1568. Mais, sa somptuosité l'ayant rendu pauvre, il encourut la disgrâce de la reine pour n'avoir pas déployé assez de faste à cette occasion. C'est Lord Buckhurst que l'on chargea de porter à Charles IX, lors de son mariage, les félicitations de la reine. En 1571, Lord Buckhurst entretenait M. de Foix, ambassadeur spécial, venu pour arranger le mariage d'Élizabeth avec un prince français. C'est encore Lord Buckhurst qui écrivit en collaboration avec Thomas Norton la tragédie de Gorboduc. Voici, du reste, l'éloge d'un contemporain, que cite Dugdale[4] : « Il louait fort », dit Dugdale, « sa diction mais plus encore l'excellence de son style, car c'était un savant et un esprit rapide dans les affaires. Ses secrétaires ne lui étaient guère utiles pour la composition, en quoi on pouvait rarement lui satisfaire, tant il mettait de choix dans les mots, de perfection dans le tour. »

Lord Buckhurst resta quelques années le protecteur de H. Le Subside[5] du 26 octobre 1576 montre que H. est de retour à

1. French Scholemaster, 1573.
2. De pronuntiatione. Dédicace.
3. Dugdale, op. cit. II, p. 399.
4. *Ib.* « His Elocution he did much commend but more the excellence of his Pen being a scholar and a person of quick dispatch.... And that his Secretaries did little for him by way of indicting wherein they could seldom please him ; so facete and choice he was in phrase and stile ».
5. Lay Subsidies. Oct. 26th 1576. In the ward of Farringdon Without, parish of St

Londres et qu'il habite Salisbury Court, le palais de Lord Buckhurst. Stowe[1] nous apprend que celui-ci l'avait hérité de son père et qu'il l'avait agrandi de bâtiments majestueux. On se demande en quelle qualité H. s'y trouvait. Était-il le précepteur des enfants ou servait-il de secrétaire pour les correspondances étrangères? Très probablement il avait entrepris l'éducation des enfants. D'après une note[2] de Burke, William Sackville, troisième fils de Lord Buckhurst, avait dix-neuf ans en 1589; il aurait donc eu six ans en 1576. Même si l'aîné, Robert, était à l'Université, il restait encore le second fils et deux filles que H. aurait pu instruire. En tout cas, quelque fonction que H. ait remplie dans la famille de Lord Buckhurst, sa contribution vaut six fois la somme que payaient les pauvres. Il n'est, certes, pas riche, mais il n'est pas non plus très pauvre. Du reste, on remarquera que la notice parle de plusieurs étrangers à Salisbury Court. C'était, paraît-il, l'usage des grands d'héberger les étrangers. En 1568, Sir Nicholas Throckmorton[3] avait chez lui un Bourguignon, un Hollandais et quatre Français « et on ne peut savoir leurs noms », ajoute mélancoliquement le document.

On ne sait combien de temps H. resta auprès de Lord Buckhurst mais il est probable qu'il le quitta en 1578, puisque le 13 octobre[4] de cette année H. épousa en secondes noces Anne Smith[5] de la Cité de Londres. Il est à regretter que les dépositions faites pour obtenir le permis de mariage (marriage license) soient perdues. On aurait pu y apprendre quelque chose sur l'état des parties. En 1578 aussi, H. donna la seconde édition du « French Littelton ». D'après la page du titre, il a repris ses classes à la Lucrèce dans le cimetière de Saint-Paul.

Il s'agit ici d'attirer l'attention sur la tradition qui fait du cime-

Bride's. Straungers within Salisbury Court. Claudius Hollyband per xxs. IIs. Le premier chiffre indique la somme sur laquelle on prélève la contribution, le second chiffre la somme prélevée.

1. Survey of London. 1598, p. 322.

2. Peerage and Baronetage of England.

3. « Within Sir Nicholas Throgmorton howse there be six persons strangers: one Borgonian, one Dowchman, and foure Frenchemen whose names cannot be learned ». Lans. mss. vol. 202. Hug. Soc. X. 3. p. 360.

4. Marriage licences issued by the Bp. of London 1520-1610. [Harl. Soc. Publ. Vol. 25] 1578. Oct. 13. Claude Hollibande et Anne Smith, Spinster, of City of London: at. St Bennet's Paul's Wharf. [gen. lic.]

5. Dans le French Scholemaster de 1573, H. nous apprend qu'il était marié et qu'il avait un fils et une fille. Sa première femme est donc morte entre 1573 et 1578. Les registres de St Bride, la paroisse dans laquelle était situé Salisbury Court, ne remontent pas au delà de 1587.



tière de Saint-Paul, pendant de longues années, un centre d'études françaises ou dirigées par des Français. On y a vu H. en 1566. En 1573, étant lui-même à Lewisham, il adresse une épître latine à Robert Fontaine qui enseignait au cimetière de Saint-Paul. Or R. Fontaine[1] habitait l'Angleterre depuis vingt ans et le quartier de Farringdon Within, dans l'entourage de la cathédrale, depuis dix-huit ans. Il se peut qu'il ait eu un poste dans l'école de Saint-Paul; d'autre part il est possible qu'il dirigeât quelque établissement français. Il est certain que H. enseigna dans cette localité[2] depuis 1578 jusqu'à 1581. Les détails qu'il donne s'accordent avec d'autres témoignages. Thomas Purfoote, par exemple, après avoir habité longtemps le cimetière, le quitta en 1578[3] pour pendre son enseigne dans Newgate Market. Dès lors ce n'est plus près de la Lucrèce mais à la Boule d'Or qu'enseigne Holyband. La Boule d'Or n'est pas, je crois, une boutique d'imprimeurs ; il n'en est pas question dans le recueil d'Arber, qui cherche à identifier la situation de toutes les boutiques d'imprimeurs dans le cimetière. En revanche, Arber cite l'imprimeur W. Wright, qui donne en 1590-1591, pour adresse de sa boutique « près de l'école française[4] ». Il semble probable que l'enseignement donné à la Boule d'Or s'était développé au point qu'on en était venu à parler de « l'école française ». Mais Stow ne la mentionne pas, bien qu'il indique l'emplacement de l'école de Saint-Paul. On peut donc conclure que l'établissement français n'avait pas une très grande importance.

Il existe aux archives de Saint-Paul 20 tomes manuscrits, in-folio, de comptes et de recettes qui proviennent des terres et immeubles appartenant à la cathédrale. C'est là qu'on trouvera peut-être, un jour, des documents relatifs à cette école, qui, pour n'être pas bien grande, ne manque pourtant pas d'un certain intérêt.

En 1582, H.[5] paie au subside dix schellings sur des biens valant cinq livres sterlings. Cette contribution est de 400 pour 100 plus forte que celle de 1576. Il est possible que la fortune de H. ait augmenté dans l'intervalle ; il est aussi très possible que ce

1. Robert Fowntayne, schole master, borne in Fraunce, denison in England 21 yeares and in the said ward 17 yeares Dec. 1571. Publ. Hug. Soc. X. 1. 411.

2. Vr. pages du titre. App. Fr. Litt. 1578. 1581. Fr. Verbs 1580.

3. La Lucrèce se trouve toujours dans Paul's Ch. en 1577; en 1578 elle est dans Newgate Market. Transcript of the Registers of the Stat. Co. V. 102.

4. *Ib.* V. p. 162.

5. Lay Subsidies 1 Aug. 24 Eliz. Ward Ffaringdon within. Parishe St. Faith's. Claudius Hollyband VIi. Xs.

surcroît provienne d'une nouvelle répartition du subside. H. habitait alors dans la paroisse de Saint-Faith[1] et, probablement, la Boule d'Or dans le cimetière de Saint-Paul. S'il en était ainsi, il aurait payé une plus forte contribution en tant que « householder » indépendant.

Cependant H. changeait fort souvent de logis. Un autre document de 1582[2] le place dans l'arrondissement de Farringdon Without et, chose curieuse, c'est la seule fois qu'on l'appelle membre de l'église française. Enfin, un registre[3] sans date, mais qu'on rapporte à 1583, le place dans Langborne Ward. Or ces deux arrondissements étaient à peu de distance de la cathédrale, si tant est que H. enseignât toujours à la Boule d'Or.

A partir de 1583 les documents deviennent de plus en plus rares. Il en existe un, cependant, dans les registres de Saint-Clément-Danes, église située dans le Strand, tout juste en dehors et à l'ouest des confins de la Cité. Parmi les baptêmes de l'an 1586 on trouve l'inscription : « Edward Holliband the son of Claudius[4]. Nov. 20th ». Le fait que H. a fait baptiser son fils dans cette église prouve qu'il a changé complètement de quartier, probablement aussi de manière de vivre. Loin des imprimeurs, de la Boule d'Or, il habite le quartier des nobles. Il me semble qu'il était déjà entré au service de Edward, Lord Zouche, qui fut certainement son protecteur pendant quelques années et peut-être le parrain de son fils. C'est avec lui que H. fit un « long, lointain, pénible et dangereux voyage » sur le continent, dans lequel Lord Zouche s'est montré à son endroit « plustôt père, ou baston de vieillesse.... que non pas maistre, seigneur ou commandeur » : de manière que ni à H. « ni à tout le train et suite rien n'a manqué, voire en lieu ou n'y avoit créature vivante....[5] » C'est aussi à Lord Zouche que H. dédia son « Dictionarie » en signe de reconnaissance et la quatrième édition du « French Littelton », tous les deux publiés en 1593.

1. « At the West ende of this Jesus Chappell under the Quire of St Paules, also was a parrish Church of Saint Faith, commonly called S. Faith under Pauls which served for the Stacioners and others dwelling in Paules Church yard, Paternoster Row and the places near adjoining. » Stowe. op. cit.

2. Return of Aliens in London. Claudius Hollibande scholemaster of the French Churche. Cec. mss $\frac{20}{17}$ Publ. Hug. Soc. X. 2. 300.

3. Langborne Warde Claudius Holliband Frenche Scholmaister. Cec. mss $\frac{210}{14}$ ib. p. 336.

4. Dans le « French Schoolmaster » de 1582 H. parle d'un fils et de deux filles. Cet Edward est donc, au moins, le quatrième enfant.

5. Dédicace du « Dictionarie ».

La seule trace, outre la dédicace du « Dictionarie », qui semble rester de ce voyage a été relevée par M. le baron F. de Schickler dans le registre d'immatriculation de l'université de Heidelberg, dont voici l'inscription[1] : —

11 maij 1587. 88. Claudius a Sancto Vinculo Gallus.
89. Edouardus Zoucheus Anglus.
90. Johannes Comes Gallus.
91. Guglielmus Wardeus Anglus.

On dirait deux jeunes Anglais faisant leurs études sous la direction de leurs gouverneurs français. Or voici ce qui est curieux. Le protecteur de H., Edward la Zouche, baron Zouche de Haryngworth était un personnage très considérable. Né en 1556[2], devenu baron par la mort de son père en 1569, il siégea à la Chambre des Pairs depuis 1571. En 1586, il fit partie du tribunal qui condamna Marie Stuart à mort. Il devint par la suite Président du Pays de Galles et plus tard Connétable de Douvres et Gardien des « Cinque Ports ». Il épousa Alianore, fille de Sir John Zouche, et en eut deux filles. Lors de son séjour à Heidelberg, donc, il devait être âgé de trente et un ans et rompu aux affaires d'État. En outre, il n'y a aucune indication de son titre dans les registres. Alors est-ce bien de lui qu'il s'agit? Il est concevable qu'après une éducation si tôt finie, une vie si remplie, le baron ait voulu faire de fortes études et qu'il ait voyagé incognito. Cela expliquerait l'enthousiasme avec lequel H.[3] en parle comme patron de ses études. Cependant, il faut le dire, il y a eu un Sir Edward Zouche[4], dont on ne connaît pas bien l'origine et qui était, peut-être, le jeune beau-frère du baron et le Zouche des registres.

On ne sait combien de temps ce voyage dura, ni ce que H. devint après son retour. Il semble probable qu'il a passé quelques années auprès de Lord Zouche et puis qu'il s'est établi dans l'arrondissement de Farringdon Without[5]. Le registre des contributions de 1593 le place parmi ceux qui ont quitté cet arrondissement ou qui sont morts. Il devait payer une somme de deux schellings sur des biens évalués à vingt schellings. Peut-être sa fortune avait-elle diminué, peut-être se trouvait-il encore une fois auprès d'un protecteur.

1. Matrikel der Universität Heidelberg II. 134.
2. Peerage and Baronetage of England Burke.
3. « Ferme base et vray Mecœnas de toutes mes études ». Dédicace du Dictionarie.
4. Dormant et Extinct Baronage of England. Banks. London, 1808. Vol. 2.
5. Lay Subsidy. 1593, 4 oct. Ffaringdon Without. Parish St Sepulchre. Holborn Crosse Quarter. Certificate that the following persons are gone or dead. . . . . . Claudius Holliband xxs ijs.

La dernière mention[1] que nous ayons de lui date de 1597. Il demeure dans Bartholomew Lane près du Royal Exchange. Il dédie la cinquième édition du « French Littelton » à Sir William Herbert de Swansea. Je n'ai pu identifier ce personnage mais il était, probablement, fils de Sir George Herbert de Swansea et cousin de William Herbert, premier comte de Pembroke[2].

Enfin on réimprime en 1599 le Traité des Verbes, qui ne donne aucun renseignement sur H. Il aurait disparu, alors, entre 1597 et 1599. Une inscription[3] datant du 5 juin 1600 parle d'un livre dont H. « fut l'auteur ». Le temps passé n'admet pas le doute; H. est mort ou il est parti. En 1599, il devait approcher de la soixantaine, si même il ne la dépassait et, pour une vie aussi ardue, ce serait une assez longue carrière.

Mais il y a quelques circonstances qui donnent à réfléchir. H. a disparu sans laisser de traces. Or nous savons que H. a eu au moins quatre enfants. Il avait deux filles et un fils en 1582[4] et nous avons vu la naissance de son fils Edward en 1586. Cependant, après 1586, je n'ai pu retrouver le nom de Holyband dans les registres des paroisses de Londres. Il est vrai que les registres de morts de l'église française (déposés à Somerset House) et ceux de Somerset House ne remontent pas jusqu'à 1600 ; il n'en reste pas moins vrai que, dans aucune liste du XVIIe siècle, que j'ai pu voir, on ne trouve ni le nom de H. ni celui de Sainliens. De plus, si H. a laissé un testament, il n'a jamais été enregistré, autrement on en retrouverait trace à Somerset House. Mais il n'y a là aucun document concernant Holyband. En troisième lieu, nous avons vu que, depuis 1593, H. se nomme « gentilhomme bourbonnais » sur les pages du titre du « French Littelton ». Il n'est donc plus « Schoolmaster ». Il avait beaucoup travaillé, il avait publié plusieurs livres, il avait eu de bons protecteurs et il se peut que sa seconde femme ait eu de la fortune. Il n'est pas impossible que, sur ses vieux jours, H. ait pu vivre de ses rentes. S'il en était ainsi, il aurait pu rentrer en France en 1598 après la promulgation de l'édit de Nantes.

C'est une hypothèse, je la donne pour ce qu'elle vaut.

Son influence subsista longtemps en Angleterre ; elle s'étendit même jusqu'à la Hollande[5], où on remania un de ses traités pour

1. Page du titre du Fr. Litt. 1597.
2. Peerage and Baronetage of England. Burke.
3. V. App. III A. (1) p. 106.
4. Fr. Sch. 1582.
5. V. Bibliographie. Chap. II, p. 22, 23.

les enfants hollandais. Il paraît que H. n'y est pas allé lui-même. Monsieur le comte de Mirandolle m'assure qu'il est inconnu dans les registres de la Hollande, et il ne figure pas dans la collection de fiches de M. Rosier de la bibliothèque wallonne à Leyde. Les maîtres d'école de la Hollande avaient, paraît-il, grand besoin de livres pour les enfants français confiés à leurs soins ; ils auront trouvé le livre de H. et l'auront édité sans la permission de l'écrivain et même sans le connaître[1].

Ainsi H. disparaît aussi mystérieusement qu'il est venu. De sa personnalité nous ne savons que ce qu'on peut glaner dans ses livres. Son protestantisme était bien tempéré de gaieté car il aimait les joyeux festins, les propos assez crus, et il laisse percer un esprit démocratique quand il nous mène à Bartholomew Fair ou quand il se moque des belles armoiries. Ses qualités lui ont valu de fidèles amis. C'était à la fois un bon compagnon, un maître consciencieux et un savant, en un mot un véritable homme du XVIe siècle.

1. Communication de M. le Comte de Mirandolle.

CHAPITRE II

LES ŒUVRES DE HOLYBAND

Tout en enseignant, Holyband déployait un zèle infatigable d'écrivain. Il publia en vingt-sept ans trois traités de grammaire française, un traité de prononciation et deux éditions très différentes d'un dictionnaire français-anglais. Il fit, en outre, des dialogues en quatre langues, une grammaire italienne et des traductions d'ouvrages italiens et français. Une telle activité s'expliquera facilement si l'on feuillette les livres pédagogiques du siècle. Les grammaires des grands prédécesseurs, Palsgrave et du Wes, publiées en 1530 et 1532, ne représentaient pas la langue française telle que l'avaient créée les efforts des auteurs et des grammairiens récents. Même rajeunis, « l'Eclaircissement de la langue française », le « Introductorie for to lerne to speke French truly » n'auraient pu servir dans les écoles. Ils étaient trop longs, trop compliqués, trop pédants. Le poids de l'enseignement portait toujours sur le latin. H.[1] nous apprend qu'il s'y adonnait le matin avec ses élèves : le français était relégué dans l'après-midi.

Mais le français et le latin ne pouvaient plus s'apprendre de la même manière. Chaque nation s'était approprié pour ainsi dire le latin, la langue universelle ; chacun le prononçait comme il prononçait l'idiome de son pays. Quelques savants, il est vrai, tâchaient de réagir en faveur d'une prononciation pure, et, selon H., il fallait imiter celle des Italiens. Les réformateurs semblent avoir perdu la partie et même, à en juger par une remarque de H., on avait reporté sur le français cette négligence de la prononciation dont on se plaignait au sujet du latin. H. parle en termes clairs des livres servant à l'enseignement du français ; ce sont « des petites feuilles sans préceptes aucuns qu'on a imprimées jusqu'ici, peu profitables

1. French Littleton.

pour l'étude de la langue et qui n'apprennent rien de ce qui touche la lecture et la prononciation »[1]. H. mettait le doigt sur la double difficulté que rencontre celui qui veut apprendre une langue étrangère. Reproduire les sons du français[2], les reconnaître sous l'orthographe en vogue, voilà ce qu'il lui fallait trouver le moyen d'enseigner. Il dut créer lui-même son matériel. La tâche lui devenait d'autant plus facile que les grammairiens français s'occupaient depuis des années de l'orthographe et de la phonétique françaises. H. se mit donc à l'œuvre. Mais il ne se préoccupait pas seulement des relations entre la forme du mot et le son; il paraît qu'il y avait aussi une réforme à faire en ce qui regarde la langue. Il voudrait substituer au français barbare un français pur, joindre les syllabes[3], les mots et les phrases d'une façon correcte et parfaite.

On entrevoit là toute une réforme dans l'enseignement. Au lieu des longues études théoriques, c'est la langue vivante que vise H.

Il développe son idée un peu plus dans la préface du French Littleton. Sans qu'il l'énonce jamais clairement, elle perce dans toute son œuvre. Ses élèves devaient causer, lire, avant tout comprendre les choses de France. Sûrement les critiques ne lui ont pas manqué. Tel passage[4] laisse deviner la bataille. On descend le courant de trois siècles et on se rappelle les combats acharnés livrés autour de la méthode directe! H. remporta la victoire. On le réimprima pendant quatre-vingts ans.

L'impression des livres[5] se faisait en Angleterre sous une réglementation des plus strictes. Dès les premiers temps les imprimeurs s'étaient associés en une sorte de Guilde. L'association veillait sur les intérêts commerciaux et privés de ses membres. On formait en se cotisant des fonds spéciaux pour défrayer les impressions trop coûteuses pour l'individu. L'association gardait le monopole des livres ainsi imprimés et elle en distribuait les profits parmi ses membres. On n'oubliait ni les confrères pauvres ni les veuves. De temps à

1. « The litle page without anie precepts that have been heretofore set imprinte to the small furtherance of the knowledge of the Frenche tongue and how he teacheth nothing concerning the reading and pronunciation of the same ». Fr. Sch., lettre dédicatoire.

2. Dans la préface du De Pronuntiatione H. parle de la difficulté qu'il avait éprouvée en enseignant avec les livres de ses prédécesseurs. Quelques-uns étaient écrits entièrement dans la vieille orthographe, d'autres dans la nouvelle. Il a inventé une partie de son système lui-même, le reste, il l'a pris à ce qu'il a vu ou entendu.

3. « Aiming at a sincere and perfect annexing of sillables, wordes and sentences ». Fr. Sch., lettre dédicatoire.

4. Voir plus bas le résumé de la lettre à R. Fontaine, p. 26.

5. Les détails suivants ont été empruntés à Arber. Reprint of the Stationers' Registers. Introductions des différents volumes.

autre la compagnie percevait sur tel livre un bénéfice qu'elle consacrait aux pauvres.

Pendant le xvie siècle l'imprimerie fit en Angleterre des progrès énormes. Pour empêcher la publication de livres séditieux ou pernicieux, le gouvernement de la reine Marie donna à l'association des imprimeurs une charte avec des pouvoirs absolus. Selon les minutes de cette charte, confirmée en 1560[1], une des ordonnances porte qu'on doit obtenir pour chaque livre et chaque chose (thinge) le permis de la Société avant de l'imprimer. C'est grâce à cet article qu'on possède un registre, à peu près complet, de tous les livres imprimés depuis 1556. L'imprimeur payait en général la somme de vi^d^ pour le livre enregistré qui devenait alors sa propriété personnelle. Cependant les livres imprimés sous privilège étaient exempts. On ne les payait pas et ils n'étaient pas portés sur les registres. Le privilège s'octroyait : 1° pour certaines classes de livres ; 2° pour certains livres, à un individu, membre de la Société, à vie ou pour un nombre déterminé d'années. A l'expiration du privilège le livre rentrait dans la catégorie ordinaire. Arber a copié et imprimé les registres des imprimeurs de 1554 à 1643. C'est là qu'on retrouve quelques traces de l'œuvre de Claudius Holyband. On verra à l'appendice toutes les notes ainsi recueillies. Dans le texte je ne cite que les plus importantes.

Comme les syndicats modernes, l'association des imprimeurs surveillait minutieusement les conditions économiques du travail. Pour assurer le pain aux journaliers[2] on limitait les éditions ; une fois qu'on avait tiré un certain nombre d'exemplaires il fallait détruire la composition et recommencer. Une édition d'un livre ordinaire ne pouvait contenir plus de douze cent cinquante exemplaires ; pour un livre d'instruction primaire on permettait de deux à trois mille exemplaires ; les grammaires s'imprimaient à raison de dix mille exemplaires par an.

Il est difficile de savoir au juste dans quelle classe il faudrait placer les livrets de H. Ils appartenaient probablement à la classe des grammaires et la première édition du « French Scholemaster, » du « French Littelton », du Traité des Verbes a dû être octroyée en privilège aux imprimeurs respectifs. Cela se faisait très communément pour les grammaires. En tout cas les registres ne font aucune men-

1. Record Office, Eliz. Dom. Ser., 1560. The detyiles contayned in a boke for the stacioners drawen out in forme of lawe by M. Richard ffaulsete. Art. 4. Every boke or thinge to be allowed by the stacioners before yt be prynted.

2. Arber., II, 23, Introd.



tion des premières éditions de ces traités. Mais on peut y suivre assez clairement tous les transferts subséquents des droits de propriété. Les pages du titre des différentes œuvres et les registres se complètent réciproquement. On verra plus loin combien de fois les livres de H. ont été réimprimés. Il est vrai que chaque édition ne comportait qu'un nombre limité d'exemplaires mais, en dépit de ce fait, le nombre des éditions ne laisse pas d'être remarquable. On peut en conclure que H. était fort répandu dans le Londres si petit d'Elizabeth. Ajoutons qu'en 1600[1] on préleva sur chaque réimpression du « French Schoolmaster » une taxe de 20 pour 100 au profit des pauvres. Cet honneur prouve combien le livre était répandu.

La bibliographie suivante des œuvres de H. a été faite sur des exemplaires de la Bibliothèque nationale à Paris, du British Museum de Londres, de la Bodléienne d'Oxford. J'ai marqué d'un astérisque les éditions signalées par Stengel[2]. Les numéros II 7 et 8 m'ont été signalés par M. Brunot.

I. — THE FRENCH SCHOOLEMAISTER.

1) La première édition manque : date, environ 1565.
*2) 1573 (Brit. Mus.), pet. in-8, A-Vv, num. sur le rº et le vº.
3) — (Bodl. Douce, H. 57.) Avec table, pet. in-8, A-Tiiij, num. sur le rº, 139 p.
La page du titre manque. L'exemplaire doit être au moins de 1580 puisqu'il y est fait allusion au *De pron. ling. gall.*
4) 1582 (Brit. Mus.). Avec table, pet. in-8, A-Tiiij, num. sur le rº.
5) — (Cat. de la Huth Coll. auj. dispersée), pet. in-8, A-Tiiij, postérieur à 1582.
6) 1606 (Brit. Mus.), pet. in-8, sans table, A-Vv, num. sur le rº.
7) 1612 — — — — —
8) 1615 (Bodl.) — — A-V7 —
9) 1619 — — — A-V8 —
10) 1636 — Comme le précédent.
11) 1641 (P. Bibl. Nat. X. 11727 cat. sous le nom de Giffard.) c. le p.
12) 1649 (Bodl.) — —

NOTES.

α) Dans le catalogue de la Bodléienne nº 3 est attribué à la date 1573.

β) Hazlitt mentionne une édition sans date, dont la description correspond au nº 5. Le catalogue de la Huth Coll., lui assigne la date 1575, mais si on compare les pages du titre, App. II, on verra que le titre de cette édition ressemble plutôt aux titres des éditions postérieures à 1582. Bien que je n'ai pas vu cette édition, je la cite ici puisque le catalogue en donne une description détaillée.

γ) Hazlitt mentionne encore une édition de 1618, Lowndes une de 1623, Stengel une de 1655. Il existe de ce dernier un exemplaire à Heidelberg.

1. App. III A. (1) p. 106.
2. Chron. Verzeichnis, pp. 25, 26.

II. — The French Littleton.

* 1) 1566 (Brit. Mus.), in-16, *-*iiij — Qiv.
* 2) 1578, *ib.*, in-16, 252 p., A-Qvii.
* 3) 1581, *ib.*, in-12, 223 p., A-Q8.
* 4) 1593, comme l'éd. de 1581.
* 5) 1597, *ib.*, in-12, 181 p., A-H12.
* 6) 1607, *ib.*, in-12, 203 p., A-I6.
7) 1616 (Paris, Bibl. Ste-Gen., X, 493), c. l'éd. de 1607. La dernière feuille blanche; les feuilles B 1 B 12 manquent.
* 8) 1625 (Bodl., Bibl. de l'Ars BL. 714 quater), c. l'éd. de 1607.
* 9) 1630 (Bodl, Paris, Bibl. Nat., Rés. X, 1981), in-12, c. l'éd. de 1607.

Stengel mentionne une édition de 1579 et une de 1609 que je n'ai pas vues.

III. — A Treatise for declining of French verbs.

1) 1580 (Brit. Mus.), pet. in-8, 151 p., A-K3.
2) 1599 (Bodl., Paris, Bibl. Nat., X, 16, 240), c. le précédent.
3) 1641 (Brit. Mus.), c. le précédent.

IV. — De pronuntiatione linguae gallicae.

* 1580 (Brit. Mus.), in-8, 199 p. A-Niiii.

V. — α. The Treasurie of the French tong.

* 1580 (Brit. Mus., Bodl., Maz. 10 161), in-4. I-Iiiij A — Hhh.
β. A dictionarie French and English.
* 1593 (Bodl., Brit. Mus.), in-4, A — Kk.

VI. — α. Campo di Fior or the flowery field of four languages. Italian, Latin. French and English.

* 1583 (Brit. Mus.), in-16.
β. The Italian schoolemaister.
* 1583, in-16, pas vu.
* 1591, pas vu.
* 1597 (Brit. Mus., Bodl. Maz. 20 398).
* 1608 (Brit. Mus.).
γ. The pretie Historie of Arnalt and Lucenda (traduite de l'italien et republiée en 1597 à la suite du « Italian schoole-maister »).
1575 (Brit. Mus.), in-16.

VII. — The declaration of the King of Navarre.

1585 (Brit. Mus.), in-8.

VIII. — Le Théatre du Monde... revue et corrigée par C. de Sainliens.

1595 (Brit. Mus.).
Tous les ouvrages cités ci-dessus ont été publiés à Londres. Il existe encore de Holyband : —

IX. — Propos familiers très proufitables pour apprendre la langue Francoyse. Auquels est adiousté le Flamen par Cather de Dortmund.

* Rotterdam, 1606, in-8. Pas vu.

Rouen, 1647, in-8 (Maz. 45 949). Relié à la suite de la « Grammaire flamende et françoise » de Ian Louis d'Arsy.

VOCABULAIRE FRANÇOYS ET FLAMAND DE MAISTRE CLAUDE HOLYBAND. Très profitable et bien facile pour apprendre la langue Françoise. Avec un traité de la Grammaire Françoise.

Rouen, 1647 (Paris. Bibl. Nat. Inv. 14 355).

Le groupe formé par I, II, III, IV traite de la grammaire, V de la lexicographie. J'étudierai d'abord le premier groupe en indiquant toujours le French Scholemaster par S., le French Littleton par L., le De Pronuntiatione par P., le Traité des Verbes par V.

Avant d'aborder la doctrine grammaticale de H., il reste quelques observations à faire sur l'historique des traités qui la contiennent.

H. a donné à ses œuvres des titres intéressants. S. et L. rappellent deux ouvrages célèbres, c'est-à-dire le « Schoolmaster » de Ascham, les « Tenures » de Littelton. Ce dernier, livre de droit qu'on cite encore (« Coke upon Littelton »), est du xve siècle. On l'a réimprimé plus de trente fois[1] pendant le xvie siècle. H. a donné à son second livre le nom de « French Littelton[2] » parce qu'il est le fondement de la grammaire française comme celui de Littelton est le fondement de la jurisprudence anglaise. On voit que H. réclamait une assez grande place pour son œuvre.

Le nom du premier traité est autrement intéressant. Il donnerait à croire que H. avait été en relations avec le grand pédagogue Roger Ascham. Voici les faits. On a déjà vu que S. et L. sont dédiés à Robert Sackville et, dans la préface de L. (1566), H. parle de la composition et de la publication antérieures de S. Mais le premier exemplaire que nous possédions de celui-ci date de 1573. Cet exemplaire, on le verra plus tard, doit représenter assez fidèlement l'original perdu. La dédicace est évidemment celle de la première édition. Dans cette dédicace déjà citée[3], H. parle des Sackville. Il voudrait se faire connaître de Robert Sackvil [*sic*], qui n'a pas encore commencé le français. Lord Buckhurst connaît plusieurs langues étrangères, cependant des renseignements sur la prononciation du français pourraient lui servir. Si l'ouvrage lui plaît H. dédiera à Lord Buckhurst un livre plus sérieux qu'il médite déjà (c'est-à-dire L.).

1. Cat. du Brit. Mus.
2. Préface du Fr. Litt.
3. P. 19.

Comparons maintenant la dédicace de L. qui s'étend sur le débat de l'orthographe. H. explique son système de graphie (système qu'il n'a pas introduit ni même mentionné dans S.) ; il expose comment il faut étudier son livre. Cette dédicace a une toute autre portée que celle de S. et pourtant elle est à la même adresse. Il est impossible d'admettre que, datant de 1566, elle soit antérieure à celle qui se trouve dans l'S. de 1573. Alors quelle est la date de la composition de S.? Or, le « Schoolmaster » de Ascham a été composé entre le 10 décembre 1563 et le 30 décembre 1568, jour de la mort de Roger Ascham, et, œuvre posthume, il fut publié par sa veuve en 1570. Le titre n'est que la traduction de « Magister », nom qu'on donnait aux petits traités latins imprimés en Angleterre pendant le xvie siècle, mais qui, à ce que j'ai pu voir, ne paraît pas en langue vulgaire avant la publication de l'œuvre de Roger Ascham.

Mais il y a un autre rapport que celui des titres. Le Schoolmaster fut écrit à l'instigation directe de Sir Richard Sackville, père de Lord Buckhurst, grand-père de Robert Sackville. Voici ce que nous apprend Ascham dans sa préface.

Il dînait un jour, [le 13 décembre 1563], en nombreuse compagnie avec le secrétaire d'état, William Cecil. La conversation roula sur l'éducation. Plusieurs personnes, desquelles Ascham, condamnèrent les brutalités qui faisaient alors partie intégrante de l'enseignement. Sir Richard Sackville, présent à l'entretien, écoutait sans mot dire. Mais seul à seul avec Ascham il lui confia ses pensées. Lui-même, enfant, avait tellement souffert d'un maître brutal, qu'il avait pris en horreur toute espèce d'études. L'ignorance qui en était résultée lui avait pesé toute sa vie. Il désirait éviter à son petit-fils pareille disgrâce.

Il pria donc Ascham de trouver un maître d'école qui instruirait Robert Sackville et, avec lui, le fils même d'Ascham. L'éducation des enfants se ferait sous la direction de ce dernier. Sir Richard Sackville supporterait tous les frais, promesse qu'il tint, nous dit Ascham, sa vie durant. De plus il supplia Ascham d'écrire toutes ses idées sur l'enseignement. Ainsi encouragé Ascham commença le « Schoolmaster ». Il ne l'avait pas fini lorsque Sir R. Sackville mourut en juillet 1566. « Quand il mourut », dit Ascham[1], « mon cœur mourut » et l'œuvre traîna en longueur. Cependant elle parut enfin avec une préface qui se termine par ces paroles : « Je désire de tout mon cœur que le jeune M. Robert Sackville puisse

1. « Whan he was gone my hart was dead. »

retirer de ce travail tout le fruit que se proposait son digne grand-père ; et si quelqu'autre en profite ou en jouit, ils devront remercier M. Robert Sackville pour qui mon Schoolmaster a été plus particulièrement fait[1]. »

Or si H. a publié avant 1566 un « French Schoolmaster » dédié à R. Sackville (et ses propres paroles n'admettent pas le doute[2]), n'est-il pas vraisemblable que les intentions de Ascham étaient connues de lui? Il ne pouvait guère y faire allusion avant que le livre ne parût. S'il ne se trouve pas là rapport immédiat entre les personnes, il y a du moins une coïncidence assez frappante.

Je passe au contenu de S. (1573). En voici le tableau :

Dédicace.

Avertissement au lecteur.

Lettre à Robert Fontaine datée de Lewisham, 9 octobre 1573.

Dixain de Jean Henri, maître d'école.

Chanson de Tho. Twyne, gentilhomme, à tous les étudiants.

La manière de prononcer.

Règles de grammaire.

Les verbes impersonnels. Avoir et Être.

Devis familiers.

Proverbes.

Prières.

Vocabulaire.

On a déjà parlé de la dédicace. L'avertissement au lecteur insiste encore une fois sur la difficulté du tour français. Il faut éviter le tour anglais. Puis H. se déchaîne contre un livre récemment venu d'Anvers et imprimé à Londres. Il ferait honte aux charretiers d'Orléans. Il est écrit pour les Flamans, les Bourguignons et les Hennuyers. Ni la langue, ni le tour, ni l'orthographe, ni le ton n'en sont convenables. — Quel peut être ce livre? Serait-ce le vocabulaire[3] en quatre langues, ouvrage de Berlemont, maistre d'école à Anvers? Une édition de ce livre avait paru en 1556, avec l'addition d'un traité sur l'orthographe et sur « l'art de parfaitement lire et parler français ». Revu et augmenté en 1565, ce livre a été publié à Londres en 1578[4], donc après cette tirade de H. Je n'en trouve

1. « I wishe also, with all my hart, that yong M. Rob. Sackville, may take that fructe of this labour, that his worthie Grandfather purposed he should have done : And if any other do take either proffet, or pleasure hereby, they have cause to thanke M. Robert Sackville for whom speciallie this my Scholemaster was provided. »

2. Préface du Fr. Litt. « when I had compiled and put to light the French Scholemaster ».

3. Stengel. Chron. Verz., note p. 22.

4. Arber. VII Septembris, 1578, master Bysshop yonger warden. Receaved of him

pas d'édition antérieure, pas plus que la moindre trace de quelqu'autre livre qui corresponde au signalement de H. Mais les registres des imprimeurs avant 1571 sont incomplets et ceux de 1571 à 1575 manquent absolument. On ne peut donc préciser la date de cette attaque ni savoir contre qui elle se dirige.

La lettre à Fontaine indique la position qu'occupait H. vis-à-vis des critiques. Il les méprise toutes puisqu'elles viennent, ou de savants français qui ignorent l'anglais, ou de Bourguignons qui, étrangers eux-mêmes, ne peuvent enseigner le français, ou d'Anglais dont pas un ne connaît parfaitement le français.

Les vers de Jehan Henri et de Twyne sont détestables. Mais c'est un témoignage que H. enseigne bien. « A ce que nous ayons vu », dit Twyne[1], « on n'écrivit jamais mieux que celui-ci et jamais on ne se donna tant de peine pour faire les préceptes et les phrases. » Ce Thomas Twyne publia en 1578 une traduction d'un Traité de Lambert Daneau.

Depuis les pièces formant introduction jusqu'au vocabulaire, une traduction anglaise occupe la page de droite en regard du texte français. A la fin du livre H. prie le lecteur de ne point s'offusquer de l'anglais incorrect.

La phonétique et les règles de grammaire valent peu de chose. H. n'a pas encore introduit son système spécial de graphie. Sa langue embarrassée, peu précise, est celle d'un commençant. Tous ces défauts me font croire que S. reproduit l'original perdu, du moins pour cette partie de l'œuvre. Le fait que la page du titre ne signale pas de revision me confirme dans cette impression.

Mais les points vraiment remarquables de S. et qui lui ont sans doute valu de fréquentes réimpressions et éditions, ce sont les Devis familiers et le Vocabulaire. Cette dernière partie est restée à peu près intacte de 1573 à 1649. Dans les Dialogues c'est la vie bourgeoise de Londres que H. décrit. On se lève le matin réveillé par les musiciens ambulants. On se promène en écoutant le sermon à la croix de Saint-Paul; on assiste à l'office. Puis on rentre dîner chez un marchand. Les enfants ont leur table à part. On les interroge sur leurs leçons. Ils ne manquent pas de parler de leur maître

for his licence to printe A booke intituled Dictionnaire colloques ou dialogues en quattre langues Fflamen Ffrancoys Espaignol et Italian with the Englishe to be added thereto vj[d].

1. « None better wrate than
this
That ever wee could see
Or in preceptes
Or phrase tooke greater payne ». Fr. Sch., 1573.



M. Claude de Sain-Liens. Le dîner se prolonge. On chante; on discourt de tout, des belles dames, de la reine, des nouvelles de France, du terrible massacre du 24 août 1572. Abondants de verve et d'actualité, les dialogues de S. sont bien supérieurs à ceux de L. qui les reproduit en partie.

Les 34 proverbes de S. se retrouveront dans L. Je parlerai du Vocabulaire à sa place dans le dernier chapitre de cette thèse.

Holyband ne s'est guère occupé de S. Il le jugeait bien inférieur à L. Aussi n'en a-t-il donné que trois autres éditions, dans lesquelles il a fondu la graphie de L. et quelques-unes de ses règles. La première de ces éditions, S_2, est représentée par l'exemplaire sans page du titre de Oxford. Elle est postérieure à 1580 puisqu'il y a renvoi à P. qui parut en cette année. Je la crois antérieure à 1582 puisqu'elle conserve les vers de Twyne qui ont disparu en 1582. L'attaque contre le livre venu d'Anvers et la lettre à R. Fontaine disparaissent aussi en S_2[1].

Les éditions faites de S. après le départ de Holyband ne sont pas remarquables. Les éditeurs, Paul Erondelle d'abord, Jacques Giffard ensuite, ont tout simplement fondu L. avec S. Ils ont ajouté, mais rarement, quelques remarques prises à Théodore de Bèze[2]. Je signalerai dans l'étude de la grammaire les additions les plus importantes.

Passons à L.

Entre L. et S. il y a un pas énorme. Holyband s'est donné beaucoup de peine pour produire L. Ce ne devait pas être tout simplement un livre de classe mais encore un guide pour tous ceux qui voulaient connaître les sons du français. Aussi H. a-t-il choisi le format[3] assez petit pour qu'on pût glisser le livre dans la poche. Il le fit imprimer par Thomas Vautrollier, son compatriote et coreligionnaire.

Celui-ci mérite une mention particulière. Venu en Angleterre[4] pour cause de religion en 1563, il fut reçu confrère[5] de la Société des imprimeurs dès l'année suivante, ce qui lui valut le droit d'im-

1. L'exemplaire de la Huth Coll. ne peut entrer en question pour des raisons expliquées, p. 21.

2. De Fran. ling. recta pronuntiatione.

3. This book printed small on the advice of Richard Onsley, warden of the fleet. Préface de L.

4. State pap. Eliz. Dom. Ser., t. 84. Dec. 1571. Thomas Vautrullio Bokebynder a denison and his wife ffrancys borne in England VIII years; and in the said ward six years; t. 82, nov. X, 1571. Thomas Votrollyer..... came into this realme..... for religion.

5. Arber, op. cit., I, 279.



primer aussi bien que de publier des livres. Esprit remuant et actif, il semble être « arrivé » tout de suite. A plusieurs reprises il est question des privilèges de Vautrollier. Il s'agit même une fois[1] de l'amener à y renoncer en faveur d'éditeurs affamés. En 1573-74[2], ayant obtenu un privilège valable dix années pour dix livres, on lui permit d'employer à les produire « six Français ou Hollandais ou tels ». Un pareil fait explique l'admirable correction de la typographie de L. Vautrollier, du reste, montrait peu de respect pour la loi. En 1578 et 1579[3] il dut payer une amende de dix schellings pour avoir imprimé un livre sans permis. Quatre ans après, il fut obligé de se réfugier en Écosse[4] pour avoir publié les œuvres de Giordano Bruno. Revenu en Angleterre, il mourut probablement entre le 20 février[5] et le 9 avril 1587. Il avait publié les trois premières éditions de L. le P, et le V. Son successeur fut Richard Field.

Natif de Stratford-on-Avon, Richard Field avait fait sous Vautrollier[6] six des sept années obligatoires de son apprentissage. Il épousa la fille[7], peut-être la veuve, de son ancien maître et lui succéda dans son fonds de commerce[8]. Il était devenu confrère[9] de la Société des Imprimeurs le 6 février 1587, donc quelques jours ou semaines avant la mort de Vautrollier. Il fit en 1593 et 1597 deux éditions très élégantes de L. On y remarque non seulement la typographie mais aussi le papier. Un allemand, Spilman, avait inauguré en 1588 une fabrique de papier sur le Darent près de Dartford, ville située non loin de Londres. Cet individu obtint, en 1597, le monopole de la fabrique des papiers blancs au grand mécontentement des indigènes. et c'est sans doute à lui que Field acheta son beau papier.

Le contenu de L. ressemble fort à celui de S. L'arrangement en est tout différent. En voici le tableau:

Lettre dédicatoire.

1. Marshe and Vautrollier have certain special schole-bookes wherein yet when they be spoken with, it is thought they will be reasonable, *ib.*, II, 776.

2. *Ib.*, II, 886. Item he hath libertie to reteyne in the printinge of the bookes above mencyoned vj Frenchmen or Duchmen, or suche like.

3. *Ib.*, II, 848, 850.

4. *Ib.*, V, xxxi.

5. Arber, II, 464, et 468. Le 20 fév. 1587, Vautrollier achète le droit d'imprimer la « main Chrestienne ». C'est la dernière transaction qu'on ait enregistrée de lui. Le 9 avri de la même année Aggas achète le droit d'imprimer ce livre.

6. *Ib.*, II, 93, date, 10 aug., 1579.

7. *Ib.*, V, xxix.

8. *Ib.*, V, lxiii.

9. *Ib.*, II, 699.

Sonnet in commendation of this booke, by George Gascoine.
Sonnet français.
Dialogues or Familiar Talkes to enter and exercise the reader.
Pour Voyagers. Des Escoliers et Escoles. Du Logis. Du Poids.
Pour Marchands acheter et vendre.
Proverbes. Mots dorez. Conseils de sagesse.
Vocabulaire. De tous les membres du corps de l'homme. Du lignage. Les jours de la sepmaine. Les Douze moys. de l'an.
Les Jours de Feste. Le Nombre.
Prières. l'Oraison Dominicale. Les douze articles de la Foy.
Grâces devant et apres le repas. Ve Chapître des Apôtres. Deux Oraisons.
[*Nouvelle page du titre*].
Traité des Danses.
Règles de Prononciation.
Règles de Syntaxe.
Of Verbs.
Hard words to breake the learner and custome the tongue to the pronunciation of the Frenche.

La lettre dédicatoire explique son système. Entre ceux qui réclamaient une orthographe purement phonétique et les étymologistes, H. prend le juste milieu. Il veux concilier les deux partis en conservant toutes les lettres, même les lettres superflues de l'ancienne orthographe, mais en les marquant d'une croix placée en dessous.

Les lettres superflues servent à marquer la dérivation et la quantité ; elles sont utiles pour l'instruction des étrangers et pour indiquer la pleine prononciation d'un mot qui est exigée à la fin d'une phrase, ou à un arrêt quelconque dans la phrase. Ceux qui voudront étudier cette question à fond devront consulter un livre intitulé « De pronuntiatione linguae gallicae » que H. publiera sous peu.

Cependant pour apprendre une langue il faut aussi des lectures. On doit lire le Nouveau Testament, les Œuvres de Pierre Boaistuau, les Commentaires de Sleidan, même Philippe de Commines[1] dans une édition corrigée.

Le French Littelton doit être lu en notant soigneusement la graphie.

1. Jean Garnier avait recommandé la lecture de Commines.

Toute cette dédicace marque l'esprit indépendant et pratique de H. Outre sa méthode inventée spécialement pour les étrangers, il a le clair bon sens de recommander des livres bien connus en Angleterre. On imprimait beaucoup à Londres le Nouveau Testament de Bèze, le Théâtre du Monde de Boaistuau, les Commentaires de Sleidan[1].

Dans les éditions suivantes la lettre change peu. La dédicace de l'édition de 1593 est à l'adresse de Lord Edward Zouche, l'édition de 1597 est dédiée à Sir William Herbert de Swansea. Un petit changement dans celle-ci, la dernière que fit H., marque un progrès. Au lieu de retenir les lettres superflues pour « l'instruction de l'étranger », phrase qui n'a pas de sens, il se fonde sur ce que l'orthographe usuelle aide à la lecture des anciens monuments de la langue.

Les dialogues se basent sur ceux de S. Il faut les réciter plusieurs fois (practise them) et consulter en même temps les règles de prononciation. Le vocabulaire est bien inférieur à celui de S. Les prières sont identiques.

Le Traité des Danses est, je crois, de H. Il est inférieur de beaucoup au traité du même nom de Daneau[2]. Mais il remonte à la même source, qui est, peut-être, les Lieux Communs de Pierre Martyr, cités par H. et par Daneau.

A chaque nouvelle édition de L. H. apporte quelques petits changements. Peu à peu la graphie s'affermit, les règles se précisent, le style se rajeunit. On trouvera les détails au chapitre de la grammaire. Passons au « De pronuntiatione ».

Le P. a été écrit en latin pour les savants. Il est dédié à la reine. Au fond c'est une récapitulation du « French Littelton » avec moins de dialogues et sans vocabulaire. Cependant il s'y trouve des additions intéressantes. H. y a donné des critiques de grammairiens contemporains ; il a justifié par une discussion plus documentée ses idées personnelles et, après les règles de prononciation, il a placé un dialogue écrit dans l'ancienne orthographe, dans la nouvelle et, enfin, selon le système inventé par lui-même. Aux lectures recommandées par L., P. ajoute l'Amadis de Gaule, les Œuvres de Clément Marot, poète sans rival pour l'esprit et la douceur du style, l'Histoire universelle du monde de François de Belle-Forest, les Vies et Morales de Plutarque, le Printemps d'Hyver. Dans ces

1. Le Théâtre du Monde avait été traduit et imprimé en 1566 par John Alday. Sleidan's Commentaries furent imprimés par Veale en 1560.

2. Je n'ai pu voir le « Traité des Danses » de François Estienne.



auteurs on ne trouvera rien d'affecté[1], rien de forcé, aucun mot d'origine étrangère mais un style plein (imagé) et coulant sans effort. Les nouveaux écrivent un jargon de langues diverses, que l'on ne sait comment nommer.

Le P. n'a pas eu de succès. On en a donné une seule édition. Sans doute que la bataille une fois finie, les résultats obtenus, une discussion académique de l'orthographe n'offrait guère d'intérêt pour les étrangers. D'autant plus que tout ce qui avait une vraie utilité se trouvait dans des écrits plus à la portée de tout le monde.

A la fin de P., H. a inséré un sermon sur la résurrection. Il date de 1580.

H. compléta son œuvre grammaticale avec le Traité des Verbes. C'est peu de chose. Il l'appelait cependant « le second ouvrage[2] principal de la langue française ». Il l'avait fait[3], nous dit-il, sur la demande de plusieurs gentilshommes et négociants. Il faut croire que le livre eut un certain succès puisqu'on le réimprima trois fois.

Le « Vocabulaire françois-flameng, » 1647, n'est qu'un réchauffé du « French Schoolmaster ». La page du titre porterait à croire qu'il s'y trouve la graphie spéciale de H. Il n'en est rien. Il est imprimé en double colonne, le français d'un côté, le flameng de l'autre. On y trouve des dialogues, adaptés aux conditions particulières d'Anvers, des proverbes, des règles de grammaire, le tout édité par une main inconnue. Une seule addition intéressante à la grammaire. C'est une note assez confuse sur l'article partitif. Comme il n'est pas de H. on n'y reviendra pas au chapitre de la grammaire.

Les « Propos familiers », 1647, contiennent les mêmes dialogues que l'ouvrage précédent et 23 proverbes. Ces dialogues servaient évidemment d'exercices à la grammaire français-flamende de Jean-Louis d'Arsy. La page du titre doit avoir été empruntée à l'édition de 1607, puisque, comme dans le « Vocabulaire », la graphie spéciale de Holyband est négligée.

Après 1580, H. se consacra à la grammaire italienne, à des éditions et à des traductions d'œuvres françaises et au vocabulaire français.

Je glisse rapidement sur les œuvres qui n'ont pas pour but l'enseignement du français.

La traduction : « the Declaration of the king of Navarre touching

1. « Nihil reperies affectatum nihil coactum : nullum peregrinum vocabulum sed genus dicendi totum floridum, et veluti sua sponte fusum. »
2. « The second chiefest worke of the Frenche tongue. » Page du titre.
3. Préface.



the slaunders published against him in the protestations of those of the league that are risen up in arms in this Realme of France » intéresse parce qu'elle est dédiée à Sir Philip Sydney. Or, peu après, celui-ci traduisait la semaine de du Bartas. Voici le document assez remarquable des registres : « 23 Aug. 1588. william ponsonby. Receaved of him for a booke of Sir Philip Sidney's makinge intitled Arcadia : aucthorised under the Archbishop of Canterbury [his hand] vi[d] Item Receaved of him for A translation of Salust de Bartas Done by ye same Sir P. in the Englishe vj[d][1]. » Il paraît que Sir Philip Sidney s'intéressait aux protestants français.

H. introduisit dans ses écrits italiens les idées qu'il avait au sujet de l'enseignement du français. L'« Italian Schoolmaister », eut, lui aussi, une longue vie. En 1638[2], on faisait encore valoir les droits de propriété sur ce livre, preuve qu'il était toujours courant.

Il n'y a aucune mention du « Campo di Fior » dans les registres des imprimeurs.

1. Arber, op. cit., II, 496.
2. *Ib.*, III, 124.

CHAPITRE III

LA GRAMMAIRE CHEZ HOLYBAND

Les livres de H. sont bien connus ; deux ont été étudiés. M. Charles Livet[1] a analysé le « De Pronuntiatione » et M. Thurot[2] en a fait son profit. A propos de l'enseignement du français en Angleterre, M. Jusserand[3] s'égaie aux dépens de notre auteur. Enfin M. Louis Charlanne[4] a donné un compte rendu du French Littleton. On ne s'est pas encore occupé de l'œuvre d'ensemble. Il y aurait cependant quelque intérêt à le faire. En suivant H. pas à pas à travers ses ouvrages, on arrive à y retrouver le développement de ses idées personnelles et comment il se rattache à ses prédécesseurs et contemporains. Même on entrevoit quelques faibles reflets de l'évolution se produisant à la fois dans la prononciation, l'orthographe et la typographie. Puisque toute la doctrine de H. tient dans le De Pronuntiatione et qu'on la connaît, c'est surtout à ce triple point de vue historique que je m'efforcerai de la présenter. Pour rendre plus clair ce développement, je place ici le tableau chronologique des œuvres et éditions étudiées. Je désignerai par la suite les éditions des œuvres par le chiffre placé à côté de l'initiale. On remarquera que, pour des raisons exposées au deuxième chapitre[5], je place en tête le French Schoolmaster de 1573.

A. — *Éditions données par Holyband.*

French Schoolmaster, $S._1$ (1573) réimpression de l'éd. ant. à 1566. — French Littelton, $L._1$ (1566). — Fr. Litt., $L._2$ (1578). — De pronuntiatione linguae gallicae, P. (1580). — Fr. Litt., $L._3$ (1581). — Fr. Sch., $S._2$ (1582). — Fr. Litt., $L._4$ (1593-1597).

1. Grammairiens francais, p. 500-509.
2. Prononciation française depuis le commencement du XVIe s.
3. Shakespeare en France, pp. 22, 23.
4. L'influence française en Angleterre, pp. 183-187.
5. P. 23.

B. — *Éditions données par les successeurs de Holyband.*

Fr. Sch., S_3 (1606, 1612, 1615, 1619). — Fr. Sch., S_4 (1636, 1641, 1649).

Comme tous les prédécesseurs, H. fait la part très large à la phonétique ; les règles de syntaxe sont peu importantes. Pour sa phonétique il s'appuie surtout sur Péletier, un peu sur Ramus et Henri Estienne.

En ce qui concerne l'arrangement de ses livres il suit dans S. la tradition de Palsgrave, de du Wes, en somme de toutes les grammaires à l'usage des étrangers. Les règles de phonétique viennent d'abord, puis les règles de grammaire, finalement les exercices pratiques, dialogues, proverbes, etc. Dans L., au contraire, il s'affranchit de la tradition. Les exercices pratiques occupent la première place, les règles de phonétique et de grammaire, reléguées à la fin, expliquent et commentent la manière d'écrire et de prononcer que l'élève a déjà pu voir dans le livre. C'est une méthode plus directe et synthétique. H. n'eût pu s'en servir sans avoir inventé un système graphique à la fois traditionnel ẹt phonétique. Sa méthode semble aussi originale que son système, vu l'enseignement contemporain.

La phonétique.

H. enseigne la prononciation de Tours, de Bourges et d'Orléans. Il ne manque pas de citer à l'occasion, et sans le blâmer, l'accent de la cour. De plus, il apprend à ses élèves à distinguer les principaux accents provinciaux. C'est une idée assez curieuse que d'affermir la bonne prononciation en mettant en garde contre toutes les mauvaises. Il est vraisemblable que H. s'est donné cette peine parce que les réfugiés, que ses élèves devaient coudoyer dans les rues de Londres, venaient de tous les coins de la France.

La phonétique commence par l'alphabet : —

L'alphabet.

S_1 et S_2 commencent par indiquer la prononciation des lettres de l'alphabet. On doit dire **effe, ashe, elle** etc., en deux syllabes, **ezede** en trois. L'alphabet se termine par **etranché.**

H. place ce mot à la fin de l'alphabet sans explication aucune. Péletier[1] avait blâmé la prononciation vulgaire ; il faudrait, si possible, enseigner les lettres par leur puissance.

1. Dial , p. 189.

H. retient l'ancienne prononciation, qu'on trouve déjà chez Palsgrave ; il accepte, en même temps, sans autre explication, la correction de Péletier. Dans L. il y aura progrès.

L. place à gauche (c'est-à-dire en premier lieu) l'alphabet savant en y ajoutant la note **etranché** ; il place à droite l'alphabet vulgaire. P. n'a que l'alphabet savant ; il explique la note **etranché** : c'est, dit-il, une prononciation vulgaire que d'ajouter **e** féminin aux lettres. $S._3$ cite seulement l'alphabet savant. Il faut se donner la peine de bien prononcer les lettres parce que c'est la base de toute bonne prononciation.

Il paraît qu'au commencement du XVII[e] siècle on avait accepté cette réforme partielle de la prononciation des lettres ; on avait aboli l'alphabet vulgaire sans pourtant adopter toute l'idée de Péletier.

L'alphabet cité par H. est celui de Pillot et de Garnier. Il a vingt-deux lettres. Le **k** est éliminé ; **j**, **v** n'y paraissent pas. Cependant Meigret et Ramus admettaient ces lettres et H. les connaît. Il en parle déjà en $S._1$ et L. établit une règle à leur sujet.

I, **u**, suivies de **i**, **u**, ou d'une autre voyelle sont consonnes et, pour éviter la confusion avec **i**, **u**, voyelles, H. les écrira toujours **j**, **v**. L_3 ajoute que **u** suivie de **r** est consonne.

Puisque H. écrit réellement **j**, **v** pour **i**, **u** consonnes, il semble d'autant plus étrange qu'il ne leur fasse pas une place dans son alphabet.

Après l'alphabet, $S._1$ passe à certaines règles générales de prononciation. L. intercale des remarques typographiques.

Lettres superflues.

La première observation a trait aux lettres superflues ; elle nous fait savoir comment H. les distinguera dans la graphie et pourquoi il les garde. C'est le point capital de sa doctrine.

Peuvent tomber dans la prononciation toutes les lettres excepté **a o u y m r**, selon $L._1$, toutes les lettres excepté **o u m r** selon $L._{234}$ et P. Ces lettres seront notées par x placé en dessous. Elles sont conservées dans l'écriture pour indiquer la quantité des syllabes. Si on compare **pasle**, **sasle** (*sic*), **masle**, etc. avec **palle**, **salle**, **malle**, on verra que les premiers mots ont deux fois la durée des secondes.

S_2 établit que les lettres **b**, **c**, **d**, **f**, **g**, **h**, **l**, **p**, **s**, **t**, peuvent ne sonner qu'à demi (ce qui revient au même que « tomber » puisque ces lettres sont notées d'un point placé en-dessous) et renvoie à P. pour les détails.

On voit que, des quatre raisons de garder les lettres superflues, qu'il avait posées dans sa lettre dédicatoire, H. n'en cite ici qu'une, à savoir celle qui a rapport à la quantité. C'était pour lui le plus important. La dérivation ne lui tenait pas

autant à cœur. Il en arrive à déclarer nettement dans P. qu'il ne conserverait point une orthographe fautive simplement pour marquer la dérivation d'un mot. On se rappelle, à ce propos, la remarque de Péletier : « e peut ętre que quelquefoęs se fera un trette, dedans lequel ceus qui sont si scrupuleus pourront voir la differance qu'il i a antre l'Ortografe et l'Etimologie. » Il est probable que H. approuvait cette idée de Péletier, mais qu'il ne pouvait la réduire entièrement en pratique à cause des difficultés de l'enseignement.

En fait, H. introduit de temps à autre une orthographe plus conforme à la prononciation.

La collation des différentes éditions de L. offre quelques détails curieux. Certains mots, par exemple, sont écrits dans le texte avec une orthographe simplifiée et l'orthographe usuelle est placée en marge. A mesure que l'orthographe simplifiée s'affermit dans l'usage, le nombre de ces mots s'accroît dans le texte, et les manchettes tendent à disparaître.

Meigret avait demandé la suppression de **c** avant **t**[1], de **g** final et médial, de **b** dans le verbe **devoir** et ses formes, de **p** dans **écrire**.

Je trouve dans le texte de $L._1$ **estroit, huit, saint**; **coin**[2], **loin, un**; **acheter, escrire, semaine** et l'orthographe savante en marge. $L._2$ balaie la plupart des manchettes et ajoute au texte les formes **devoir, souz, plègeré**. Le progrès est bien plus remarquable dans le cas des **l** superflus. Les détails en seront cités à leur place.

L'idée de la liste de mots comparés pour la quantité des voyelles provient de Péletier qui oppose les voyelles de **paste, hoste, tistre, tempeste** avec celles de **paté, hote, titre, trompette.**

L'apostrophe.

L'apostrophe, dit L., s'emploie au lieu de **a**, **e** pour éviter l'hiatus qui se ferait en pronônçant **a e** et que le français abhorre. Il remplace quelquefois **i**, mais seulement dans **si**. P. et les éditions postérieures de L. corrigent : l'apostrophe remplace quelquefois **i** dans **si**, mais seulement quand la conjonction précède le pronom **il**.

Sylvius disait que l'apostrophe marque la suppression d'un **a**, d'un **e** et d'un **i** et même, dans le Hainaut, d'un **u**. Meigret en faisait usage : 1° pour toutes les lettres supprimées dans la prononciation ; 2° pour les syllabes supprimées. H. l'imite dans ce dernier usage. Ramus, 1562, croyait toutes les voyelles sujettes à l'apostrophe. Il ajoutait que **i** n'est guère apostrophé dans **si** et que l'i de **si** = tant et de **ni** ne s'élide jamais. Il donnait des exceptions, même pour les autres voyelles.

En 1572, donc après $L._1$, Ramus n'admet que **a**, **e**, **i** qui puissent s'élider, avec les mêmes réserves que celles de 1562.

C'est la règle de Garnier[3] que H. a adoptée, tout en la modifiant.

1. Livet, Gram. franç., pp. 58, 59.
2. Ramus supprime g dans tesmoing, soing, coing, ung. Gram. franç., p. 202.
3. Voir Inst. ling. Gall., p. 6. « Vocalis litera in fine dictionis eliditur, quando sequens dictio incipit à vocali, in cuius loco ponitur virgula quae apostrophus dicitur, quod fit ad evitandū hiatū seu concursum duarum vocalium qui euphoniā (cuius amantissime sunt aures Gallorum) corrumpit. » Puis G. excepte de cette règle les mots qui seraient dénaturés par l'apostrophe.



Le signe disjonctif. — Le signe conjonctif.

Le trait d'union s'emploie pour lier ensemble deux mots qui se prononcent ensemble : ex. **fay-je,** tandis que le signe conjonctif (espèce de boucle) relie deux mots formant un composé : ex. **pont ‿ levis, chausse ‿ pied.**

P. appuie sur cette distinction, nécessaire selon lui. Ordinairement les typographes n'emploient qu'un signe pour les deux sortes de combinaisons. $S._3$, cependant, retourne à l'ancien usage et sans le discuter.

Il est à remarquer que le sieur de Palliot[1] a retenu les deux signes de H.

Le tréma.

Deux points placés sur une voyelle indiquent qu'elle forme une syllabe distincte de celle qui précède. On doit dire : **clou-ë, queu-ë, tou-äille,** et non pas **clo-uë,** etc.

P. recommande de faire attention à placer le tréma sur la première voyelle de la seconde syllabe, comme le faisaient les anciens. Les typographes sont négligents à cet égard. Quand cette voyelle porte un accent, H. la marquera par le signe nouveau[2] ·/· qu'il a fait faire.

M. Loiseau a montré que si Pillot a le premier bien défini le tréma, H. est le premier à le bien placer. Avant H., Perion avait employé le signe ·', mais il s'en servait pour indiquer l'accent d'appui et non l'accent de timbre. H. connaissait Perion. Il le cite avec éloge dans le « French Schoolmaster ».

Après ces indications, H. passe à la phonétique. Je ne suivrai pas son ordre assez vague et qui varie de la première à la seconde édition de L., mais je grouperai sous le chapitre A, les notes éparses sur les voyelles, sous B, ce qui se rapporte aux consonnes. $S._1$ reprend ici.

La règle des deux voyelles.

Selon $S._1$, une voyelle finale s'élide devant une voyelle initiale : ex. **Je vous pri‿ayes pitié de moy ; Ell‿est assis‿au milieu.**

C'est la règle de du Wes[3] et de Garnier[4]. Mais du Wes excepte dans le français pur la voyelle **u** dans la combinaison **tu as.**

L. corrige.

1. Livet. Gram. franç., p. 319, note.
2. Étude sur Pillot, p. 73.
3. Du Wes, op. cit., p. 900.
4. Inst. ling. gall., p. 6.

E fém. final s'élide devant un mot commençant par une voyelle. **Ell'ira avec vous**, etc. Selon P., on peut faire sonner l'**e** s'il y a pause entre les mots. Si l'on prend l'habitude de prononcer ainsi, on comprendra bien tout ce qu'on lit, mais fort peu les Français, quand ils parlent, parce qu'ils laissent tomber cet **e**, non pas exprès, mais de nature.

T entrelacé.

L. assure qu'il faut surtout éviter une prononciation rude et difficile. On évite un hiatus en plaçant un **t** entre deux mots : ex. **Jehan ha-t-il disné? que t'a-t-il fait?** P. affirme que des gens qui ne s'estiment nullement moins doctes que les autres prononcent **s'appelle-il, s'appelle-elle, appelle-on** : d'autres disent, non sans grâce, **s'appelle-t-il**, etc.

Péletier avait insisté sur la douceur de la langue française. H. y revient plusieurs fois, mais il distingue nettement la prononciation de l'orthographe. Péletier [1] avait déclaré qu'on prononce **dîne-ti**, mais que ce serait dur de l'écrire. Et jamais ce **t** entrelacé ne paraît dans le texte de H. Cependant le texte de L_3 donne **va-il** avec **va-ti** en marge, ce qui semble pourtant prouver qu'on écrivait déjà couramment le **t**.

$S._3$ dit expressément qu'il faut prononcer comme si on écrivait **va-ti, dira-ton, dira-lon** et ajoute que ce sont les meilleurs qui parlent ainsi.

Syncope et contraction.

Si on ajoute des lettres dans la prononciation, on en supprime aussi quelquefois. P. note spécialement les mots **Mademoiselle, Capitaine**, qui se prononcent **Madmoiselle, Captaine** et même on n'entend guère le **d** et le **p**.

Les graphies varient. $L._1$ a **Madamoiselle** qui reparaît en $L._3$. Mais $L._2$ et L_4. ont **Madmoiselle** et ce dernier porte **Madamoiselle** en marge.

J'insère encore ici une observation sur les futurs des verbes que H. place sous les règles de grammaire.

Les formes futures [2], dit L., **ameneray, donneray, differeray, demoureray, laisseray** se prononcent **amerray, dorray**, etc. Et en 1597, H. déclare que ces formes contractées sont les formes régulières.

1. Dial., pp. 199-200.
2. Meigret., op. cit., p. 124, and H. Estienne, Hypomneses, pp. 98, etc.

D'autres formes contractées bien connues au XVI[e] siècle et citées par L. et P. sont **stome, stefame, asteure** et **avoo** pour **cest home, ceste femme, a ceste heure, avez-vous.**

E. — Les remarques de H. sur la voyelle **e** sont fort intéressantes à suivre dans les différentes éditions.

$S._1$ et $S._2$ se montrent en plein accord avec le Ramus de 1562. Ils ne distinguent que deux **e** : α) **e** masc. (R. *e latin*) qu'on marque toujours d'un accent et qui se prononce pleinement à la fin des mots comme la voyelle de **me te se** latins : ex. **bonté, pieté, accusé, condenné,** et vivement devant **e** fém. : ex. **tancée, abandonnée, changée**; β) **e** fém. (R. *e barré*) qu'on trouve à la fin de plusieurs mots, qu'on doit faire sonner et prononcer comme la voyelle des mots anglais **able, sorte, concorde.** Mais on doit faire attention à ne pas la manger comme le font les Anglais. La règle la plus courte et la plus simple, c'est de prononcer **e** fém. comme la seconde syllabe de l'infinitif **facere.**

Voilà, sans doute, ce qu'on enseignait en général dans les écoles. Pour un livre sérieux cela ne suffisait plus. Aussi L. est-il plus à la hauteur des idées contemporaines : —

E masc. — **E** masc., dit L., est toujours marqué de l'accent ; il se prononce vivement comme le latin **me te se** ; il a un son aigu. — P. rectifie et ajoute la théorie. — **E** masc. est toujours marqué, ou devrait toujours être marqué de l'accent, au commencement, au milieu, ou à la fin des mots. Il faudrait **é**, et non pas **es**, dans les syllabes où **e** a un son vif et fermé. L's ne sert en vérité qu'à prolonger le son, ce qui n'est pas correct dans les mots comme **estuy, estudier.** Écrivez **étrène, étudier, espérance** et non pas **esperance.** **É** a *partout* un son aigu : ex. **édict, moderément, détriment.** A la fin des mots le son en est encore plus aigu : ex. **accusé, cité, détaché.**

M. Thurot, t. I, p. 87, section II, confirme cette dernière remarque de H. Déjà en $L._1$ II. avait essayé de se servir de cette graphie[1]. On y trouve par exemple les adverbes : **modérément, aisément, nommément.** $L._2$ est plus hardi. J'y ai noté **benévolence, céans, dépeschez** (sans manchette), **dérobé** (s. m.), **détachez, détroussez** (s. m.), **école, écholier, écorché, église, éguillettes** (s. m.), **épingle, étoffe, éveillé, répétez, séez, spécifié, véritable.** Mais par contre,

1. Cf. Het eerste ende tweedde deel van de Françoische t'samensprekinghen. Anvers, 1567. « Mais je te veux advertir encore d'un poinct devant que laisser cet accent acut : c'est que non seulement quelques-uns l'ont mis sur les ee en la fin du mot : mais aussi au commencement et au milieu », p. 160.

escholier, estoffe, resjouïssance et **verité**[1], **sobrieté, leger**. L.₃ ajoute les manchettes assez régulièrement et, en L.₄, on note **chambriére** dans le texte avec **chambriere** en marge.

Quant à l'e féminin, L. tâche d'établir des règles générales.

E fém. — Partout où vous trouverez **e** à la fin d'un mot prononcez-le comme la seconde syllabe de **bodely**, etc. : ex. **tancé-e, fouetté-e. E** fém. a la moitié du son de **é**; c'est un son lent et mourant. Lorsque deux **e** se suivent, le second est un **e** fém. : ex. **créée**, L.₄ aj. **féée.**

P. parle de la difficulté des Anglais à reproduire ce son. Ils le prononcent **a, e,** ou **o.**

Il faudrait placer ici une remarque de L. sur les graphies **-es** et **-ez**.

C'est une faute grossière d'écrire l'un pour l'autre puisqu'ils représentent des sons différents. **Es final** a le son de **e** féminin, — **ez** a un son plus long et plus aigu (c'est-à-dire le son de **e** fermé) : ex. **blesses, blessez.**

Meigret[2], déjà, remarque la différence de quantité. Sylvius avait écrit la 2 ppl. en *-es* et Périon n'admettait la graphie *-ez* que lorsque cette lettre était étymologique. Je n'ai pas retrouvé la source de H. pour cette règle de graphie toute moderne.
A ces deux e L.₁ en ajoute un troisième.

E. ouv. — **Mès, tès, sès, lès, excès, decès**, se prononcent avec un **e** ouvert comme l'anglais **dayes**[3]. C'est un son tout à fait différent de celui de la dernière syllabe de **blesses, ames.** Il faut donc écrire **mès, père, mère**, etc., et garder le signe ` pour désigner **e** ouvert et assez court.

P. est encore plus explicite.

Ramus et Péletier ont eu raison d'employer le signe ` sur la seconde voyelle d'**étrène.** Cet **e** a un son plus ouvert que **é.** Pour le prononcer on ouvre plus la bouche et on élève la voix. La gra-

1. Cp. op. cit. « Ce mot écrire est vulgairement écrit par e, s, c, r. Ou ceux qui ont voulu ôter la superfluité des lettres en écriture Françoise ont dit que l's n'estoit aucunement nécessaire et qu'« il suffisoit que l'e fust marqué par un accent acut. Toutefois il me semble que quand ny l's ny l'accent n'y seroyent point, que lon ne laisseroit pas de prononcer écrire, p. 160 ».

2. Quant à la seconde pluriere, ęlle n'ęt differęnte de la singuliere, sinon que l'e ęt de longe pronończiaçion... », op. cit. p. 103.

3. Cp. du Wes. Ye shal pronounce..... your e.... almost as brode as ye pronounce your a in englysshe, op. cit., p. 899.

phie usuelle **nn** ne représente pas le timbre clair de cet **e**. Écrivons **étrène, espèce, blèces, frère, austère, monastère, moè, mès** et **chèr** pour distinguer cet **e** de la seconde voyelle de **chercher**.

P. remarque, en outre, que **ll** et **i** indiquent respectivement un son plus long et plus ouvert de la voyelle précédente que l'**e** fem. des infinitifs **appeler, ensegner**.

En ce qui regarde la graphie **étrène**, P. cite évidemment la seconde édition, (1572), de la grammaire de Ramus, puisque la première édition ne distingue que deux **e**. Dans cette question des consonnes redoublées, H. se fonde sur Péletier et sur H. Estienne. Péletier avait déclaré que les consonnes redoublées raccourcissent en général la voyelle qui les précède[1], mais que **ll**[2], **ss**[3], la rallongent parfois, et il ne leur reconnaît pas de valeur graphique par rapport au timbre. H. Estienne, non plus, ne parle pas du timbre, mais il compte **ll**[4] parmi les consonnes qui allongent la voyelle précédente, et il cite les formes j'**appelle**, j'**ay appelé**. Dans la première, la voyelle avant **ll** est longue, dans la seconde, elle est brève. Holyband, seul, constate la différence de timbre de ces deux voyelles. Cependant il ne concède pas à **nn** la même valeur graphique qu'à **ll**.

Sa manière d'écrire s'accorde avec sa théorie. On trouve dans le texte de L. même, la forme **appeler** avec **appeller** en marge. A partir de 1598, on trouve seulement la forme **appeler** et sans manchette. De même pour **ensegner**. Dans V., Holyband apporte une grande attention à distinguer par la graphie la voyelle tonique de l'atone. Il donne tout un paradigme de la conjugaison de ce verbe et je n'y relève d'inexactitudes, que les formes **nous enseignons, vous enseignez**, erreurs dues peut-être au typographe.

Holyband distingue encore en P. un quatrième **e**.

E long ouv. — L'**e** long ouvert de **teste, teste** a la qualité de **e** latin en **vesper** + la durée de la consonne **s**. Il faut donc conserver cet **s** dans l'écriture et Ramus et Péletier ont eu tort de le remplacer partout par **é**.

L'**é** long, que H. veut écrire **es**, correspond à l'**e** long ouvert des pluriels de Meigret[5]. Il est assez remarquable que H. n'admette pas ici l'accent circonflexe, placé par lui sur les terminaisons longues et qui s'emploie déjà dans les « Tsamensprekringhen » sur **e** ouvert long. C'est probablement qu'il employait le circonflexe seulement à la manière des anciens, comme le voulait Périon.

y. — La lettre y, dit L., n'est jamais consonne. Elle ne s'appuie jamais sur une voyelle pour former avec elle une syllabe. Il faut prononcer les lettres séparément et dire **a-y-ons** et non pas **a-jons**.

1. « Car la où nous usons des lettres doubles la sillabe ę communement briëve ». Dial., p. 172.
2. *Ib.*, p. 143.
3. *Ib.*, p. 173.
4. Cp. Livet., op. cit., p. 435. Le traité cité de H. Est. est la Conformité du langage français avec le grec, p. 100, éd. Feugère.
5. Tretté de la grammęre françeze, p. 48.

(Ici contre son usage H. a écrit j pour i).
P. est formel.

La prononciation **a-yons** est fausse ; l'emploi de **i** comme graphie de y est à condamner parce qu'il pourrait induire en erreur, car **i** représente bien souvent **j**.

i. — L_3 emprunte à Palsgrave[1] la recommandation de prononcer **i** français comme **ee** anglais.

u. — $L._1$ dit qu'il faut prononcer **u** comme les Écossais en **gud**. On doit joindre les lèvres comme pour siffler et éviter de se servir de la langue.

Cette règle vient de du Wes[2].

Voyelles nasales

H. ne parle que de deux voyelles nasales, **ã** et **ẽ**, et encore sans s'apercevoir de leur caractère.
Voici ce que dit $S._1$.

ã. — **En, ent** au commencement, au milieu, et à la fin des mots se prononcent entre **e** et **a**. Le son ressemble plutôt à **an**, mais on n'ouvre pas autant la bouche que pour prononcer **a** plein. De cette règle, L. excepte la terminaison **-ent** de la 3e personne du pluriel des verbes. Aux exemples, P. ajoute **embellir, emprunter.**

Les exceptions de la règle de S. sont **bien** et ses composés, **mien, tien, sien, chien, advient, convient.** Entre autres, L. ajoute **moyen, citoyen** et $L._2$ tous les mots terminés en **ien, yen.**

Péletier[3] avait déclaré que **en** devait s'écrire **an** et que le son de ce vocable était impossible à représenter dans la graphie.
On trouve chez H. quelques rares exemples de la graphie **an** pour **en** : ex. **antandement, sangles** (plus souvent **cengles**), **tans** pour **temps.**

ẽ. — Selon $L._1$ la terminaison **-ain** se prononce **-in**; **ain+e** a plutôt le son de **a. Balaine** se prononce comme l'anglais **plainely** ; $L._4$ ajoute que la voyelle française est bien plus brève que la voyelle anglaise. P. dit que **-ain, -ein** se prononcent **-in**. La voyelle de **-aine** n'est ni **a** ni **i** mais les deux voyelles se fondent en une diphthongue avec le son de **é** ouvert. Cependant Ramus ne devrait pas écrire **Romin, Romène** ; c'est une absurdité.

Diphtongues. — H. parle des diphtongues **ai ay** et **oy** seulement.

1. The soundyng of i..... is almost as we sounde e in these wordes « a bee... a fee ». Eclaire, p. 6.
2. Pronounce... u after the Skottes as in this word « gud » Introd., p. 899.
3. Dial., p. 34.

ai ay. — 1. — S.$_1$ n'a qu'une règle pour cette diphtongue. **ai** se prononce **é** : ex. **feré, j'ème, contrefére, debonnére, attendré.**

Dans le second exemple H. ne suit ni Ramus ni Péletier. Ramus[1], 1562-1572, écrivait **eime, ème**, Péletier[2], **j'ème**.

L.$_1$ précise. — **Ai ay**, se prononce **é** : 1) à la 1[re] p. sg. fut. ind.; 2) dans les mots **ay, scay, nay**, qu'on écrit souvent **é, scé, né** (allusion à Meigret et Péletier).

En effet, à partir de 1578, H. adopte souvent cette graphie. Je relève : **j'é, lé, né, payeré, remettré, suivré**, en L.$_2$ et en L.$_3$ **donneré, plégeré** s'y ajoutent.

2. — S.$_1$ L.$_1$ P. s'accordent à prononcer **-ay** à la 1[re] p. sg. pf. ind. comme il s'écrit.

Cette diphtongaison, parait-il, était alors presque hors d'usage. Déjà Maigret[3] signalait la prononciation **é** dans la bouche de quelques personnes, prononciation devenue générale, selon Thurot[4], vers la fin du siècle.

3. — Dans tous les autres cas, dit L., prononcez **ai** comme la voyelle anglaise en **gay, gaping, maid, entertaining.** Dans les mots comme **faire, complaire, salaire**, dit P., la voyelle a un son entre **a** et **i**. Elle est plus brève que la voyelle anglaise.

S.$_4$ (1636) distingue deux quantités : 1) **ai** long en **punais, niais**; 2) **ai** bref en **salaire, taire, populaire, faire, secrétaire, aimes.**

ay+e. — D'après L. et P. on prononce toutes ces voyelles séparément **a-y-e**, ex. : **abba-y-er** en trois syllabes. P. ajoute encore la combinaison **a-y-a**. On glisse rapidement dessus comme dans le latin.

On se rappellera la règle de **y**, qui ne s'appuie jamais en consonne à une voyelle. Cependant il y a évidemment hésitation d'usage, puisque L.$_2$ observe que cette prononciation en trois syllabes est surtout poétique. La règle[5] de H. représente l'accent orléanais.

oy. — L.$_1$ dit que la diphtongue **oy** se prononce **oė** avec un **e** ouvert : ex. **moė, toė, soė, moėne, estoėnt.**

L.$_2$ ajoute les 3 p. pl. imp. ind. aux mots dans lesquels **oy** = **oė**.

1. P. 75.
2. Cf. Dial., p. 132, « les uns diset eimer les autres emer ».
3. Tretté de la grammère, p. 115 « aocuns ne chanjet rien pour la premiere singuliere : dizans j'ęymé pour j'ęymey. »
4. De la pron. franç., I, p. 292.
5. Thurot, op. cit., I, p. 294.



Selon P., il faudrait écrire **oė** dans les syllabes courtes mais ce serait une orthographe inadmissible pour les 3 pers. pl. imp. ind., puisque dans ces derniers la voyelle est longue. Elle a cependant le même timbre que la voyelle courte de **moé.**

Péletier[1] remarque que les courtisans prononcent **iz allét** pour **iz alloét.**

oy + e. — Dans cette combinaison la prononciation de **oy** change. On dit **mo-y-en, do-y-en.** P. atteste que les poètes prononcent **aimoé,** ou **aim-o-ye.** Il faut dire **voė** et non pas **vo-y-e.** A cette dernière exception S.$_3$ ajoute **aye** [*sic*], **oye, soye.**

Péletier[2] et Ramus[3] avaient classé comme sons simples les diphtongues **au, ou, eu.**

Garnier[4] y ajoute les combinaisons **ei, ui.** Peut-être entrevoyait-il déjà la semi-consonne de cette dernière diphtongue apparente. Ainsi garanti par les prédécesseurs, H. ne mentionne pas ces sons.

Qualités des voyelles. La quantité.

Pour résumer, on a pu voir dans les notes précédentes que, de toutes les qualités de la voyelle reconnues par la science moderne, H. a entrevu : 1° le timbre; 2° la durée, l'intensité et la hauteur musicale qui forment seules, ou en combinaison, l'accent tonique. Il n'a pas reconnu ces qualités assez clairement pour les distinguer en chaque voyelle. Il ne les aperçoit toutes que dans la série **e.** Là il constate : 1° le timbre : fermé et ouvert, aigu ou moins aigu (il n'emploie pas le mot grave); 2° la durée : qui peut être de trois temps ; 3° l'intensité : son vif ou lent et mourant ; 4° la hauteur musicale : en prononçant *e* ouvert on lève la voix.

De ces trois dernières qualités, c'est de la durée qu'il s'est surtout occupé. La durée est une qualité commune à toutes les voyelles. Moins importante que le timbre, H. n'en parle pas beaucoup avant le P. Il distingue en P., outre **a** bref et long, **e** bref, long et très long, **i** bref et long: ex. **ėsprit: avesprist; o** bref et long, ex. **Chrisostome, phantosme**; **ou** bref, long, très long, ex. **trousse : poulse : tri-couse.**

Il ressort de quelques-uns des exemples que H. a confondu le timbre avec la durée ou, du moins, qu'avec une différence de durée, il n'a pas aussi constaté une différence de timbre : ex. : **matin : mâtin; hotte : hoste.** D'ailleurs, chez H., comme chez les contemporains, la quantité de la voyelle française est plutôt

1. Dial., p. 133.
2. Dial., p. 21.
3. R., pp. 28, 62.
4. Instit. ling. gall., p. 7.

théorique; elle correspond à la quantité latine : ex. : **saint Donat : donnast; eut : eust; Yvetot : tost; foucres, bougres, coude : oultre, pouldre, couldre.**

Déjà en 1562, Ramus avait reconnu les syllabes longues, brèves ou communes, mais, selon lui, le ton et la quantité des syllabes n'avaient encore été tudiés qu'imparfaitement. Si H. a connu les études de Meigret sur le ton musical des syllabes dans les phrases, il les a négligées, sans doute parce que c'était une question trop compliquée pour les étrangers. Mais il s'est occupé des terminaisons longues et cela l'a mené à la considération de l'accent tonique. Ici encore il a confondu les deux choses. J'ai modifié l'ordre de ses observations.

Terminaisons longues.

Les terminaisons **-ase, -ise, -ose, -use, -euse,** sont longues, d'après L.$_1$, et devraient être écrites avec un **z.** L.$_2$ ajoute à cette liste les terminaisons **-aise, -able, -ible.**

A l'exception de **-ose, -able, -ible,** cette liste se retrouve chez Périon.

La voyelle de la terminaison **-ine** est un peu plus longue que la voyelle des autres syllabes.

Les terminaisons des 3 ppl. pf. ind. **-ârent, -êrent, -îrent** sont fort longues.

Accent tonique.

La terminaison **-ie** est une syllable accentuée. H. la marque d'un accent aigu.

L'accent porte, dit L., sur la dernière voyelle des mots terminés en **é, ez, er.** P. ajoute qu'il faut remarquer la différence d'accent et de prononciation de **dévalise: dévaliser ; martirise: martirisez.**

Cette dernière remarque est glissée par H. à la suite de sa remarque sur **-ase, -ise,** etc. Introduite par le mot « cependant », il est évident qu'elle signale une exception à la règle. Il s'ensuit que, pour H., la durée et l'accentuation étaient à peu près la même chose, ce qui ressort aussi de sa remarque sur la terminaison **-ine.**

B. — Consonnes.

Holyband s'étend moins sur les consonnes. Il commence par une règle générale.

Règle des deux consonnes.

Une consonne finale ne se prononce point devant une consonne initiale, dit S.[1]. L.[2] ajoute qu'une consonne finale doit se prononcer

1. Cf. Ramus, s, t, r, l, sont sujets à l'apostrophe quand le mot suivant commence par une consonne. Gram. franç., p. 212.

2. Cf. Gram. franç., p. 8. Chap. sur Sylvius.



à la fin d'une phrase, ou d'un membre de phrase, ou quand on s'interrompt pour reprendre haleine. P. critique pour ces raisons Péletier et Ramus qui suppriment les consonnes finales.

Cette objection de H. se justifie par la bouche de Péletier lui-même. Celui-ci affirme que la consonne finale se fait entendre avant une pause ou dans un mot prononcé tout seul. Cependant H. a des exceptions.

Exceptions. 1. *Lettres qui ne se prononcent jamais.* — Dans quelques mots les consonnes finales se prononcent peu ou point, même devant un arrêt de la phrase ou de la période. Telles sont :

b.[1] en **plomb.**

p. en **loup.**

Et dans le texte de L.$_1$ on trouve **beaucoup, coups.** S.$_3$[2] fait prononcer **p** en **coup, sep,** mais il tombe au pluriel ; S$_4$ ajoute le mot **beaucoup** à la liste des mots où **p** sonne.

d.[3] tombe souvent : ex. (L.$_1$) **pied, grand** (P.) **nud, chaud.** S.$_3$ ajoute le **d** de la 3e personne singulier des verbes en **-endre** et le mot **quand.** S.$_4$ dit que si le mot suivant commence par une voyelle **d** sonne en **t.**

t. tombe en **doigt** (P.) **toict** ; dans la désinence **-ent,** dit S.$_1$, il se prononce très doucement. P. ajoute que dans ce cas on entend mieux le **t** que l'**n.**

g. tombe quelquefois : ex. **estang, doigt.** P. ajoute **joug,** S.$_3$ donne comme règle que **g** final est peu écrit et point prononcé : ex. **sang, hareng,** etc.

2. *Lettres qui se prononcent toujours.* — D'autres consonnes, par contre, se prononcent toujours et font exception à la règle des deux consonnes.

C final. — Selon L.$_1$, **c** final se prononce toujours excepté devant un mot commençant avec **d.** L.$_2$ modifie la règle : **c** final se fait toujours entendre dans AVEC et P. ajoute « qu'une voyelle le suive ou une consonne ». S.$_2$ cite **avec, coq, donc, illec,** qui font toujours sonner le **c** ou **q** final. Cependant S.$_3$ érigera en règle que **c** final se prononce toujours, qu'il suive une voyelle ou une consonne : ex. **froc, broc, choc.**

F final. — **f** final[4] se prononce toujours, selon L.$_1$; on s'arrête

1. Meigret. B n'est point final, p, f, sont quelquefois finals. Tretté, p. 23.

2. Cf. de Bèze, qui adoucit autant que possible p final excepté dans les mots cap, coup, beaucoup, hanap, sep.

3. Meigret, t est plus souvent final que d. *Ib.*, d = t « quand le mot subséquent començe par voyelle ». *Op. cit.*, p. 24.

4. Cp. Meigret, op. cit., p. 23, F est quelquefois final.

même un peu sur l'**f** lorsqu'une consonne le suit, et P. ajoute, qu'une voyelle le suive ou une consonne.

Ensuite P. fait remarquer la prononciation **neuveures** (neuf heures). S.$_2$ ne donne pas de règle pour **f** final, mais il cite, avec les exemples de **c, q** sonnants, deux mots terminés en **f** : **sauf, brief.**

C'est à de Bèze que revient le mérite d'avoir fait l'observation que **v** original est devenu **f** à la fin mais reste **v** dans le milieu d'un mot. Personne n'a vu clairement l'influence des voyelles sur la sifflante **v.**

S final. — **s** final sonne dans **ains** selon L.$_2$. P. dit qu'il faut appuyer sur l'**s.** Quant aux liquides, il y a hésitation.

Liquides.

L finale. — Selon S.$_1$ les liquides se prononcent toujours. L.$_1$ discerne les cas différents. Pour **l** finale la prononciation est incertaine ; on dit **sol, cul, solz**, mais un escu **sol.** L.$_2$ et L.$_3$ donnent la liste suivante de mots où **l** ne sonne pas : **col, fol, licol, mol, genouil.** L.$_3$ ajoute **fenouil.** Selon P., beaucoup de personnes font entendre **l** finale (au pronom de la 3ᵉ personne singulier), puisque c'est une liquide, mais les courtisans la laissent tomber. L.$_4$ affirme que cette **l** est généralement prononcée. Mais selon S.$_3$, la bonne prononciation la néglige. Il faut dire **que veut-i ? que dit-i ?**

Quant à la graphie, H. écrit **licou** à partir de 1578, mais il conserve la graphie **sol** et **il.** Évidemment il prononçait **l** finale du pronom.

L médiale. — Les seules exceptions à la règle générale de S.$_1$ sont **filz** et **folz** où **l** ne sonne pas. L.$_1$ établit la règle que **l** tombe après **au, ou,** excepté dans **coulpable, poulpitre.**

L.$_3$ déclare que quelques personnes seulement disent **coulpable, poulpitre.** Selon P. après **ou, au, l** appuyée d'une consonne ne se prononce pas

Les graphies sont intéressantes. Déjà en L.$_1$ H. écrit **chaud, cheveux, mauvaise, faudra, vaudra** dans le texte avec l'ancienne orthographe en marge. L.$_2$ donne toutes ces formes avec **poudre** en plus, et le tout sans manchette ; il ajoute **faux-bours, outre plus** avec manchette.

M finale et médiale. — Selon S.$_1$ et L.$_1$, **m** finale sonne toujours. L.$_1$ déclare qu'elle a le son de **n.** Il faut dire **chan, fin, non, tans.** On dit au singulier **dompté, prompt,** mais si on ajoute **s** on dit **dontez, prons.** L.$_4$ apporte un petit changement. Quelques personnes, dit-il, disent au singulier **dompté, prompt,** mais au pluriel il faut

dire **dontez, prons.** Il excepte de cette prononciation **m** suivie de **m, b, p** : ex. **emmonseler, embellir, emplir.** Selon P., **m** se prononce **n** à la fin des mots et bien souvent au milieu d'un mot si elle est suivie d'une consonne.

Tous s'accordent à dire que **n, r** sonnent toujours. Cependant $L._1$ excepte **n** dans la désinence **-ent,** dans laquelle l'**n** n'est pas pleinement exprimée.

P. affirme que cette **n** a laissé un petit son plus faible que le **t.** Au singulier l'**n** s'entend clairement : **vient, tient.** $S._3$, au contraire, assure que c'est seulement à la 3[e] personne pluriel des verbes que **n** ne sonne pas ; on dit **ilz émet, émoet, émeret.**

Péletier[1] avait dit que **n** ne se prononçait presque pas après une voyelle « accompagnée d'une tierce lettre » et qu'elle ne s'entendait guère en **bons, conte, condition.** Palsgrave[2] avait remarqué le son nasal de **n**, sur lequel H. ne s'explique pas.

H. n'a rien à dire de la lettre **r.** $S._3$ emprunte à de Bèze la remarque que **rr** a un son différent de **r.**

L mouillée. — Selon $S._1$ *l* se prononce en touchant le palais du plat de la langue dans les syllabes **aill, eill, oill, ueill.** Il faut imiter les enfants anglais quand ils prononcent **luceo, saluto.**

Ramus[3], en 1562, avait recommandé d'imiter les enfants disant **li, lo, lu.**

$L._1$ ajoute que dans ces quatre syllabes **i** est tout simplement une graphie qui indique le mouillement de **l.** $L._2$ retranche de cette remarque les syllabes **oill, eill,** mais P. y revient avec la modification que, dans ces deux syllabes, **i** n'est bien souvent qu'une graphie indiquant le mouillement de **l.**

Comme exception à cette règle L. cite les mots : **cavillation, ville, tranquille, anguille, estoille** et leurs dérivés. Dans ces mots **l** se prononce du bout de la langue.

Dans ces deux premiers exemples on voit la confusion qui provenait de la double fonction de **u** (consonne et voyelle) dans l'alphabet de H.

Puis viennent une trentaine de mots (qui varient un peu dans les différentes éditions) dans lesquels **ll** suivant **i** simple a le son mouillé.

1. Dial., p. 87.
2. If n folowe any of these thre vowelles a, e or o, all in one syllable, he shalbe sounded somthyng in the nose. Eclaire, p. 39.
3. P. 17.

De plus, tous les mots terminés en **-illon** se prononcent avec *l*.

Selon S.₄ les syllabes **aill, eill, ouill, euill,** ont *l*. Il cite 37 mots dans lesquels *l* paraît après une seule voyelle.

Ñ. — Selon S.₁ il faut prononcer **gn** comme dans l'italien **vergogna.** On doit faire attention à ne pas séparer les deux lettres, mais à prononcer comme l'anglais **neutrum** en frappant le palais de la racine [*sic*] et du plat de la langue. L.₁ ajoute qu'il faut prononcer en fondant le **g** ; il faut dire **champa-gne** et non pas **champag-ne.** S.₄ excepte les mots **regnard, cognoistre, signe** et quelques autres dans lesquels on n'entend pas le **g**.

Du Wes[1] déjà avait remarqué combien **ñ** et *l* étaient difficiles à prononcer; **gn** se prononce à l'italienne et **ll** se prononcent ensemble. Il faudrait comparer[2] ici les indications que H. a ajoutées à du Wes pour la prononciation de **u** français.

Ç. — **ç** marqué d'une cédille sonne comme **s**, telle est la règle de S.₁ qu'il fait suivre d'une longue digression sur la prononciation des Bourguignons, des Wallons et des savants. L.₁ a la même règle. L.₂ déclare que **ç** devant **a, o** se prononce **s**. — C'est un pas, sans doute, mais dans aucun de ses livres, H. n'explique l'emploi de **c** avec cédille.

Ch. — S.₁ et L. disent que **ch** se prononce comme **sh** anglais.

P. met en garde contre la prononciation des Flamands et des Italiens.

Les exceptions à cette prononciation sont **chorde, cholérique, cholére, eschole** qui ont le **ch** dur.

L.₁ ajoute aux exceptions les noms propres et L.₃ le mot : **cichorée.**

La comparaison de **ch** avec **sh** anglais et les exceptions sont empruntées à Pillot[3].

C, G. — L.₁, d'abord, s'occupe de ces lettres. **C, g,** dit-il, se prononcent comme le latin **ca, co, cu, ga, go, gu** ; **ge** comme **je** ; **gi** comme la première syllabe de l'anglais **gibet.** On prononce **gehenne, jene.**

H. a suivi d'assez près Garnier[4], mais il ne parle pas du son de **c** devant **e, i.** Garnier lui donne le son de **c** simple.

1. Introduction. The seventh Rull., p. 901.
2. Cf. plus haut, p. 42.
3. Livet, op. cit., p. 279.
4. Inst. ling. gall., p. 5.

G, q, suivi de u. — On prononce **gua, gue, gui**, comme l'anglais **Gabriel, gevinge, Gilforde.** Exceptez : **esguiser** qui est de quatre, **guise** de trois syllabes. $L._1$ ajoute **arguē, ambiguē**, P. ajoute **contiguē, esguiser.**

Qua se prononce **ka.** $L._1$ ajoute les syllabes **qui, que.** A partir de 1578, H. avertit qu'il écrira **k** pour **qu.** Mais bien souvent l'habitude l'emporte sur la réforme et on trouve **qu.** Cependant P. déclare qu'il faudrait abolir **q** en français.

Dans le premier paragraphe, H. suit Péletier qui ne retranchait pas **u** après **g** et qui cite les mêmes exceptions (**esguiser, Guise**). Dans le second, il s'affranchit peu à peu de Péletier[1]. Celui-ci n'admettait pas **q** pour **qu.** Ce serait plus raisonnable d'écrire **k.** Ramus[2], en 1572, veut introduire **k** pour **c** dur, pour **k**, et pour **q.** Après lui[2], Baïf écrit **ki** pour **qui** et H., qui se nourrissait de la Pléiade, ose introduire cette réforme de l'orthographe.

Th. — $S._1$ dit que **th** représente toujours le son **t.** L. et P. n'en parlent pas.

En revanche, $L._2$ parle du **t** médial qui représente quelquefois un **s** et cela surtout dans les mots d'origine latine.

$L._3$ écrit **c** pour **t** dans ces cas. On trouve en effet en $L._3$ la forme **bénédiccion** et autres. Ramus, en 1562, parlait de ce **t** et voulait l'écrire **s.**

X final. — Selon S. et L., **x** final se prononce **s.** L'unique exception est **perplex.**

X médial. — **x** médial sonne en **z.** On excepte **lexive.** $L._1$ corrige la règle. **x** médial sonne en **z** dans les numéros ordinaux : **deuxiesme** etc.

Il ajoute à **lexive** les exceptions **soixante, complexion, Bruxelles** où **x** se prononce **ss.**

Dans tous les autres cas on le prononce comme en latin, ex. **extraordinaire.**

S médiale et intervocalique. — $S._1$ fait une part relativement large à l'étude de cette lettre. Suivant tous les prédécesseurs il énonce que **s** intervocalique se prononce **z.**

1. $L._1$ excepte **resentir, resembler.** P. ajoute **presupposer.** Ces trois mots, dit-il, se prononcent **ressentir**, etc. $L._2$ annonce au commencement des dialogues qu'il écrit **z** pour **s** intervocalique.

Ronsard[3] avait adopté cette réforme.

1. Dial., p. 18.
2. Gramm. franç., pp. 202, 203 et note, p. 203.
3. Brunot. Hist. de la langue franç., XVIe siècle, p. 112.

2. S.$_1$ déclare que **s** intervocalique, sifflante, doit s'écrire **ss**. L.$_2$ fait la même remarque.

3. Cependant **s** médiale devant consonne ne se prononce guère. Selon S.$_1$ elle sonne dans les mots venus du latin. Suit une liste de 96 mots d'origine latine où l'**s** ne sonne plus.

L.$_1$ omet cette troisième remarque. Il remplace la liste de S.$_1$ par une longue liste de mots qui conservent **s** dans la prononciation. Cette liste s'accroît à chaque édition jusqu'à celle de L.$_3$. L.$_1$ ajoute que **s** + consonne se prononce dans les noms propres, et P. cite encore les noms des sectes et les noms en **-isme**. Les exceptions sont : **Basle, Christ, Crespin, Estienne, Hierosme, Escosse.**

L.$_1$ ajoute qu'on doit prononcer **prinse** et ses composés avec un **z**.

P. qu'on doit écrire et prononcer **prinse** pp. de prendre ; mais **prinse** ou **prise** pour le substantif.

Ici H. diffère de Meigret[1] qui prononçait **prins** au masc. sg., **pris** au plur. du part. passé.

H. — Finalement S.$_1$ établit que **h** initial ne se prononce pas. Il excepte **hard, hardi, hart, haster, hastif, harquebus, hors, hurter, hure** et très peu d'autres.

L. et P. ne s'occupent pas de cette question.

Règle de la liaison.

Enfin P. donne une règle générale de la prononciation française. Il faut lier ensemble les mots de la phrase. On prononce en un mot la phrase : **Vous estes un home de bien.**

Meigret avait parlé du redoublement de **n** final devant une voyelle : **en nallant, en netant**. Théodore de Bèze en parle après lui. Le seul Palsgrave, avant semble avoir pensé à la prononciation de la phrase entière H., et sans doute cette observation lui est venue en instruisant les étrangers.

De la phonétique H. passe à ce qu'il appelle des :

Règles de syntaxe.

Si H. s'était appuyé surtout sur Péletier et sur Ramus pour la phonétique, c'est à Garnier qu'il emprunte ses règles de grammaire

1. Op. cit., p. 141.

proprement dite. Entre toutes les grammaires du XVIe siècle, celle de Garnier, dit-il, est la seule que les étrangers puissent étudier avec profit. Cependant pour la conjugaison des verbes il renvoie à Pillot[1].

D'après l'introduction pompeuse de L., on aurait pu croire que H. avait rassemblé sur la langue française tout un corps de doctrine. Il n'en est rien cependant. Il n'a aucune idée d'ensemble sur la grammaire. Même en empruntant à Garnier, il retranche toute classification, tout système. Il rassemble seulement, et au hasard, quelques notes confuses sur des points de détail. Il en est de même dans le V.[2]. La syntaxe, du moins le peu qu'il y en a, est éparpillée sans ordre parmi les paradigmes de conjugaison et les exercices pratiques.

Cependant H. n'est point latineur et il faut lui en savoir gré. Puisqu'il enseignait le latin, il aurait pu succomber à la tentation de faire de nombreux rapprochements. Il n'allègue[3] qu'une fois une langue classique et, alors, c'est le grec dont il s'agit et c'est à Perion qu'il emprunte sa remarque. Sa déclinaison basée sur la déclinaison latine, la distinction d'un mode optatif et subjonctif, sont des traits communs à tous les grammairiens du siècle.

H. commence par l'article : —

Article.

$S._1$ donne deux articles : **le, un** pour le masculin, **la, une** pour le féminin. L. ajoute les exemples : **le ou un soldat, la ou une femme**; au pluriel, **les soldats, les femmes.** Il n'y a aucune différence de genre au pluriel.

On voit, par les exemples et par cette dernière remarque de L., que H. n'admettait pas le pluriel de l'article indéfini. Il ne donne aucune règle sur l'emploi de l'article. Évidemment, celles que donne Garnier ne valent pas grand chose, mais Périon avait un peu étudié la question. Peut-être H. n'était-il pas satisfait de ce qui avait été écrit et ne se trouvait-il pas de force à faire mieux. Quant à l'article contracté, puisque H. évite la classification, il évite aussi l'erreur de ses prédécesseurs, qui confondent ces articles avec les prépositions. En pratique, il emploie indifféremment la préposition et l'article contracté: ex. **Messieurs du Parlement ont dit, Messieurs du Conseil.**

Déclinaison.

Suivent, dans L., les paradigmes de déclinaison que ne donne pas S.

1. Cp. F. Brunot, op. cit., p. 146.
2. Traité des Verbes.
3. « Nous suivons l'exemple des Grecs dans l'emploi de l'article comme le démontre le savant Perionus dans son livre De origine linguae gallicae. » Fr. Sch., p. 2.

La, article, relatif, adverbe.

L. note que **la** est article, relatif ou adverbe. **Là**, adverbe, porte l'accent. P. ajoute aux formes qu'on marque d'un accent, **à** préposition, **où** adverbe, pour les distinguer de **a** verbe, **ou** conjonction.

Garnier avait signalé bien plus complètement que H. l'emploi de **le la les** articles et pronoms. Je n'ai pas retrouvé autre part la distinction de **là, à, où.**

Bel et Beau.

L. place ici une note sur **bel** employé devant les voyelles, **beau** devant les consonnes. P. donne la règle que l'adjectif **vieil** doit précéder le nom, et que le mot **vieillard** s'emploie seulement en parlant d'un homme.

Puis H. passe à diverses règles sur les pronoms qu'on retrouvera chez Garnier ou chez Ramus.

Pronoms :

Je, tu accompagnent toujours le verbe ; **moy, toy** sont absolus ; ils s'emploient pour répondre à une question[1].

Mon, ma, ton, ta, son, sa sont comme **bel** et **beau.** Pour éviter un hiatus on dit : **mon ame, ton harbaleste, mon hôtesse** au lieu de **ma âme**[2], etc.

Me te se le vous, précèdent généralement le verbe ; dans une question **vous** et **tu** le suivent : **me battrez-vous ? que dis-tu ?**

Ramus[3] avait mieux rédigé cette règle. Il ajoute aux pronoms qui doivent précéder le verbe les datifs de la 3e personne et aux pronoms qui le suivent dans l'interrogation, ceux de la 1re personne.

Si deux **vous** se succèdent dans une phrase, l'un est nominatif, l'autre accusatif.

Je n'ai pas retrouvé cette règle autre part et, peut-être, est-elle toute originale, puisque l'emploi du pronom sujet avant le pronom régime de la même personne restait facultatif jusqu'à la fin du siècle. H. ne semble pas connaître les datifs atones **nous, vous.**

Noz, voz précèdent le substantif, **nostres, vostres** le suivent : **noz biens**[4], **les bois sont nostres.**

C'est la règle de Ramus.

1. Livet, op. cit., p. 298.
2. *Ib.*, p. 300.
3. *Ib.*, p. 248.
4. *Ib.*, p. 242.

Si l'on place un de ces pronoms avant, et l'autre après le nom, il faut dire : **ce sont noz amis et les vostres.**

Les pronoms déjà discutés rentraient dans l'ordre des pronoms démonstratifs et possessifs d'après Garnier. H. passe à l'ordre des relatifs.

En le la y sont relatifs, dit L.

En, dit S., peut être relatif ou préposition, ou il s'emploie avec les verbes qui signifient le mouvement. **En**, dit L., rappelle la chose dont on a déjà parlé ; il est quelquefois préposition ; quelquefois on l'emploie avec des verbes indiquant le mouvement vers un endroit : **je vay en France, vous en allez-vous ? Y** est un adverbe qui rappelle l'endroit dont on a déjà parlé : **allez à l'eschole. J'y vais.**

Ici H.[1] a rassemblé à peu près trois notes différentes de Garnier. Puis il introduit une note de Ramus[2].

Leur est quelquefois pronom possessif : **c'est leur droit** ; quelquefois relatif : **Est-cé le leur ?**

Ensuite H. passe au chapitre des adjectifs.

Adjectifs.

On place le substantif devant l'adjectif, dit S., mais on dit **de bon vin, un bon voisin.** L. ajoute la remarque de Garnier[3] : « Nous suivons l'ordre de la nature » en plaçant le substantif devant l'adjectif. Mais **bon, mauvais, bel, belle, petit** et quelques autres adjectifs précèdent généralement le substantif.

La règle est prise à Garnier ainsi que deux des exceptions. Les trois dernières exceptions sont prises à H. Estienne dans sa « Conformité[4] ».
Puis H. passe aux négations.

Adverbes de négation.

Ne, dit S., est le signe de la négation ; on l'emploie généralement (L. toujours) avec **point, pas, rien, nul, personne. P.**, plus en harmonie avec l'usage que L., dit qu'on l'emploie toujours ou bien souvent avec **point**, etc. ; ce que répète L.₄. A ces adverbes de négation L.₁ ajoute **aucun, sauroy, onques, jamais** et la remarque que

1. *Ib.*, pp. 302, 303, 321, 324.
2. *Ib.*, p. 244.
3. *Ib.*, p. 295.
4. *Ib.*, p. 401.

le verbe se place toujours ($L._3$: ou le plus souvent), entre les deux particules.

P. ajoute une note sur la différence de **non, ne. Non** est absolu : il répond à une question.

H. Estienne[1] avait parlé des particules **point, nul, pas, rien, personne**, et il avait discuté l'emploi de **non**.

La règle des comparatifs, qui suit, est copiée sur Garnier[2].

Degrés de comparaison.

H. admet le superlatif relatif aussi bien que le superlatif absolu comme le montrent les exemples (de $S._1$) **le pire de tous ou très-mauvais**. L. a un exemple curieux de la comparaison des adverbes : **bien-fait, mieux-fait, très-bien-fait.**

Il faut croire que H. rejette le superlatif en **-issime** puisqu'il n'en parle pas. Il passe au genre et au nombre.

Genre.

Les noms d'arbres sont masculins, les noms de fruits féminin (règle de Garnier[3]).

Nombre.

Le pluriel des noms se forme en ajoutant **s** au singulier. Les exceptions sont : **yeux, genoulx, chevaux, pourceaulx.** P. ajoute aux exceptions les mots terminés au singulier en **-al** ; exc. : **betail** qui n'a pas de pluriel.

Ramus, 1562, avait établi la règle en retranchant cependant devant **s** toute consonne finale, excepté **r**. Garnier avait constaté que le pluriel des mots en **-al** se forme en **-aux**.

Formation des temps, première personne singulier, indicatif présent.

L. et P. terminent par trois règles sur la formation des temps. La première personne singulier de tous les verbes et de tous les temps se termine en **y**. On excepte seulement les verbes finissant en **rs, ts**, qui conservent **s** pour la quantité : **je mets, je pers.**

1. Conformité, pp. 85 et suivantes.
2. Livet, op. cit., p. 292.
3. *Ib.*, p. 294.

Péletier[1] affirme qu'on écrivait autrefois ces formes avec un **s**, mais que de son temps on recommence à écrire **vien, tien, connoė**, ce qui est l'orthographe correcte.

Cependant bien des personnes écrivaient la 1[re] p. du sg. du présent et de l'imparfait de l'indicatif avec un **s**. H. Estienne, dans sa Conformité, condamne cette orthographe au présent, il l'admet à l'imparfait[2].

Futur.

On forme le futur en ajoutant **-ray** au présent de l'indicatif[3].

Voilà encore une règle de Garnier.

Ici se place la remarque sur les futurs contractés dont j'ai déjà parlé à la phonétique.

Conjugaison des Verbes.

Les remarques qu'on vient de citer servent d'introduction au chapitre sur la conjugaison qui suit dans S., $L._1$ et $L._2$. P. remarque seulement qu'il y a quatre conjugaisons et renvoie aux grammaires de Pillot et de Ramus. Il ne parle pas de V. qui parut en novembre de la même année (1580)[4]. Après cette publication, le chapitre des verbes disparaît de L.

Les diverses éditions de S. ont à peu près le même texte. Il donne la conjugaison de l'impersonnel **on aime**, une note sur les quatre manières de tourner les verbes, et la conjugaison des auxiliaires. Le paradigme de la conjugaison est tel qu'on le trouvera en L. et V. à l'exception des gérondifs, que cite S. ; **d'avoir, en ayant, pour avoir.** H. les retranche de L. et V. et suit en ceci Ramus[5]. Les gérondifs ne paraissent pas non plus dans $S._4$.

Au contenu de S., L. ajoute un paradigme de chaque conjugaison dans l'ordre des conjugaisons de Meigret et des Estienne, c'est-à-dire, la première se termine à l'infinitif en **-er**, la seconde en **-oir**, la troisième en **-re**, la quatrième en **-ir**. Il est à remarquer que H. rejette l'arrangement de Pillot qui est celui de nos jours. Quant aux formes, L. innove en marquant d'un circonflexe la 3[e] personne pluriel du parfait simple. On se rappelle que les terminaisons de ces formes étaient, selon L., fort longues. V. conserve cette graphie.

$L._1$ et $L._2$ ont le même texte ; ils diffèrent par l'arrangement.

1. *Ib.*, p. 161.
2. *Ib.*, p. 435.
3. *Ib.*, p. 312.
4. La dédicace de V est datée le 15 novembre 1580.
5. Livet, *op. cit.*, p. 228.

Dans $L._1$ on voit d'un coup d'œil toute la conjugaison française. H. a divisé la feuille en quatre colonnes contenant, chacune, le type d'une conjugaison différente. En $L._2$, sans doute pour des raisons d'enseignement, H. ne décline qu'une conjugaison à la fois. Il garde cependant le procédé bizarre, parfois incorrect, de $L._1$ qui place en tête de chaque colonne la première personne singulier du présent indicatif de quatre verbes, mais pour ne conjuguer entièrement que le dernier. On trouve par exemple avec la recommandation : « Conjuguez de la sorte tous les verbes en -oir » les mots **je conçoy, apperçoy, veoy, doy, tu doibs, il doibt,** etc.

Ce défaut n'est pas en V. Un seul verbe est conjugué à la fois. Il est suivi d'un recueil de phrases pour exercer le lecteur. Le texte est parsemé de règles ou de recommandations, jetées quelquefois au hasard. En voici le tableau :

Conjugaison de avoir et estre :

Des quatre conjugaisons avec paradigmes de aimer, parler, enseigner, aller ; apercevoir, pouvoir, vouloir, voir ; faire, lire, vivre, se morfondre ; bastir, esbahir, venir.

Des verbes impersonnels : On ou lon aime ; on se bat, on se courrousse.

Des quatre manières de tourner les verbes : dormir.

Conjugaison simple de il faut, il me faut.

Conjugaison d'après les quatre manières de il faut, il me faut, il semble.

Conjugaison des verbes de nature : il pleut, neige, gresle, gèle, dégèle, esclaire, rèle, tonne, vente, tormente, avesprist.

Pour montrer la conjugaison du verbe chez H., je donne le paradigme de Ensegner.

Indicative *and present tense.*

J'enseigne
Tu enseignez [*sic*].
Il enseigne.
Plur.
Nous enseignons [*sic*].
Vous enseignez [*sic*].
Ils enseignent.

Th' Imperfect.

J'ensegnoye, etc.

First perfect.

J'ensegnay, etc.

Second perfect.

J'ay enseigné, etc.

Praeterpluperfect.

J'avoye ensegné, etc.

Future.

J'ensegneray, etc.

Imperative.

Enseigne.

Th' Optative.

Dieu veuille que j'enseigne.

Th' Imperfect.

Pleust à Dieu que j'ensegnasse.

Perfect.

Je prye à Dieu que j'ayę ensegné.

Future.

Plaise à Dieu que j'enseigne cy après.

Subjunctive.

Veu que j'enseigne.

Th' Imperfect.

Quand j'ensegnoyę
or else
Combien que j'ensegnasse.

Praeterperfect.

Combien que j'ayę ensegné
or else
Vęu que j'ay ensegné.

Pluperfect.

Vęu que j'avoye ensegné
or else
Combien que j'eusse ensegné.

Future.

Quand j'auray ensegné.

Infinitive.

Ensegner.

The praeterperfect and pluperfect.

Avoir ensegné.

Future.

Qui ensegnera.

The Participle of the present tense.

Ensegnant.

Il y a plusieurs points à noter dans ce paradigme.

Indicatif.

A l'indicatif on remarquera l'omission du passé antérieur et du troisième plus-que-parfait « j'ay eu enseigné », acceptés pourtant par Meigret et R. Estienne. Pour ce dernier, Meigret avait constaté qu'on l'employait peu. Peut-être était-ce aussi le cas en ce qui concernait le passé antérieur. R. Estienne [1] remarque que ces deux temps indiquaient un passé indéterminé. En tous les cas Pillot les rejette, soit qu'on les employât peu, soit qu'ils fussent superflus, et H. le suit.

Il semble qu'on n'ait pas encore démêlé le futur antérieur comme temps de l'indicatif. Tous les paradigmes s'accordent à en faire le futur du subjonctif.

Optatif.

Holyband distingue, comme ses contemporains, le mode optatif et subjonctif. Cependant il n'est pas très sûr dans l'emploi des temps

1. P. 41, éd. 1569.

de l'optatif. On voit que, dans V., il a placé un futur de l'optatif qui, de son propre aveu, ressemble tout à fait à l'optatif présent. Il a suivi ici une observation de Garnier[1]. Cependant ce temps ne se trouve dans aucune édition de S. En outre S. n'a pas d'optatif présent. Il se borne à l'optatif imparfait **qu'on aimast.** Du Wes[2] nous apprend qu'anciennement, il n'y avait qu'une forme pour le présent et l'imparfait de l'optatif. C'est la forme qui correspond au présent du subjonctif moderne. Il semblerait donc que la forme donnée par S. ne fût ni la forme ancienne, ni la forme contemporaine de H.

Outre cette indécision au regard des temps, H. omet quelquefois le mode entier. Il l'omet en **morfondre, esbahir, il me faut,** parce qu'on l'emploie peu dans ces verbes. De plus l'impersonnel **avesprit** ne possède pas ces formes, qu'on emploie très peu dans les verbes de nature.

Les formules qui précèdent les temps de l'optatif sont : **Dieu veuille que, Pleust à Dieu que, Plaise à Dieu, je prye à Dieu que, à ma volonté que.**

Subjonctif.

Le subjonctif a plusieurs formes alternatives selon la conjonction qui introduit la phrase subordonnée. Après **Combien que, Encore que, Comme ainsi soit que,** H. place les formes subjonctives modernes ; **après que, puisque, veu que, comme** introduisent les formes indicatives modernes. **Quand** fait double emploi. Il précède : 1° les formes indicatives, 2° les formes conditionnelles. Même dans le second cas il est presque toujours temporel. Je ne trouve que deux exceptions ; une fois il est traduit par « when or *though* »[3] marquant l'emploi concessif, une autre fois il est traduit par « *if*[4] » marquant l'emploi conditionnel.

Le conditionnel n'existe pas comme mode à part. Ce n'est qu'une forme alternative de l'imparfait du subjonctif. Encore y a-t-il des oublis. Ces formes ne paraissent pas du tout dans les paradigmes de **parler, ensegner, aller, apercevoir.** Je remarque cependant dans le texte deux exemples du conditionnel employé dans une phrase principale : **je vouldroye que nous aimassions, je lui en parleroye si je pensais**[4].

1. Livet, op. cit., p. 317.
2. Op. cit., p. 934.
3. V. p. 24.
4. *Ib.*, p. 26.

D'après l'emploi de H., on dirait que le conditionnel conservait sa fonction primitive d'un futur relatif et que les grammairiens du XVIe siècle en avaient conscience. En même temps l'idée de concession et de condition s'y attachait, mais les grammairiens ne s'en étaient pas encore aperçus.

Impératif.

L'impératif est omis en **morfondre, il me faut, il faut,** parce qu'il s'emploie peu dans ces verbes (explication de Holyband).

Infinitif.

A l'infinitif on remarque l'absence du participe passé. H. a mélangé pour les formes de l'infinitif le paradigme de R. Estienne [1] et celui de Ramus [2]. Il ne reconnaît pas de participe passé comme forme indépendante du verbe, ce n'est qu'une partie intégrante de ce que nous appelons les temps composés. A l'infinitif, il forme tout simplement l'infinitif passé, au second parfait [3], il forme le second parfait. Pour l'infinitif présent, l'infinitif passé et futur [4] et le participe présent, H. suit le paradigme de R. Estienne ; il rejette les gérondifs à l'exemple de Ramus [5], comme on l'a déjà vu.

Holyband n'a pas expliqué l'emploi des modes. Par contre, il fait une remarque sur la formation des temps, il note quelques particularités dans la conjugaison de certains verbes et il donne quelques règles de syntaxe.

Formation des temps.

L'infinitif, le premier et le second parfait, et le futur servent de base à tous les autres temps et modes.

Pour former le présent de la 1re conjugaison, ôtez **r** de l'infinitif et ajoutez le nominatif **je.**

Meigret [6] avait dit que l'infinitif est la base de toutes les autres parties du verbe, et il avait indiqué le moyen de trouver la 1re et 3e p. sg. de l'indicatif.

1. Livet, op. cit., pp. 462, 463.
2. Op. cit., p. 228.
3. Voir la règle pour la formation du pf. et du 2 pf. des verbes en ir.
4. L'infinitif futur est omis à partir de la 2e conjugaison. Cp. Livet, op. cit., pp. 462, 463.
5. Voir p. 56.
6. Op. cit., p. 103.

Notes sur les conjugaisons.

Aller et quelques autres verbes de la première conjugaison ont des formes propres à eux — (autrement dit, sont irréguliers).

Pouvoir, vouloir, voir se conjuguent d'une façon particulière.

Presque tous les verbes de la troisième conjugaison (c.-à-d. en **-re**) ont des formes du parfait très irrégulières. La plupart ont une forme spéciale pour le premier et pour le second parfait.

Les verbes dont l'infinitif se termine en **-ir**, ont généralement les deux parfaits en **-i**. Mais il n'y a pas de règle fixe ; il faut chercher les formes au dictionnaire. Quelques verbes en **-ir** sont irréguliers.

Ces remarques condensent ce que disent Meigret et Garnier[1] sur les conjugaisons. Ramus avait demandé un dictionnaire complet des verbes et H. s'efforce d'y subvenir dans son Treasurie et son Dictionarie, où il cite l'inf. prés., la 1re p. sg. du prés., du prem., du sec. pf., et du fut. de l'indicatif.

Remarques sur la syntaxe des verbes.

A l'indicatif, le verbe peut être tourné de quatre manières différentes : c'est-à-dire affirmatif, négatif, affirmatif-interrogatif, négatif-interrogatif.

A l'optatif et au subjonctif le verbe n'a que la tournure affirmative et négative.

P. avait défendu l'emploi du pronom sujet après l'impératif. V. emprunte à Garnier la règle de l'emploi distributif du pronom : ex. **Toy, Jacques, sied toy et que Jehan te serve.**

Le premier parfait ne peut s'employer en parlant d'un événement qui a eu lieu dedans les 24 heures précédentes.

C'est la règle de H. Estienne[2].

H. ne dit rien du classement des verbes.

On distinguait alors les verbes actifs[3], passifs et neutres. A peine si H. parle du passif.

Le passif se forme en conjugant le verbe avec **suy**, ou avec **me te se nous vous**[4].

Les verbes réfléchis sont précédés et suivis d'un accusatif : ex. **De quoy vous esbahissez-vous ? Je ne m'esbahis pas fort de cela.**

1. Meigret, op. cit., ch. XI ; Livet, op. cit., pp. 319, 320.
2. Livet, op. cit., p. 440.
3. Livet, op. cit., pp. 36, 255.
4. Meigret, op. cit., p. 85.

On s'explique cette confusion de H. par la remarque de Garnier[1], qui parle de l'ablatif d'instrument marqué quelquefois par l'accusatif et la préposition **de**.

Presque tous les verbes personnels peuvent prendre la forme impersonnelle. Elle est de la 3e p. seulement puisque celle-ci n'a pas de forme spéciale.

Luy est pronom datif du masculin et du féminin.

Voilà tout ce que H. a trouvé à dire sur le chapitre compliqué des verbes.

Quant aux formes, il n'y a pas grand chose à noter. A l'exemple des grammairiens contemporains, H. condamnait sévèrement les parfaits en *i* de la 1re conjugaison. C'est une prononciation illettrée, vulgaire. On trouve cependant quelques rares traces de cette prononciation à l'optatif et au subjonctif :

Ex. que nous **parlissions** ou parlassions } dans un paradigme à
que vous **parlissiez** ou parlassiez } l'optatif ;
que je parlasse ou **parlisse** } dans une phrase ;
vous parlastes ou **parlistes** }
que nous enseignassions } optatif ;
que vous **enseignissiez** }
que nous **enseignissions** } subjonctif.
que vous **enseignissiez** }

Pillot avait donné comme règle que tous les imparfaits affectionnent l'*i* à la première et seconde personne du pluriel. Il en fait usage dans ses paradigmes. H. n'a pas accepté la règle de Pillot, mais il n'évite pas toujours la contrainte de l'usage.

On trouve encore chez H. des traces du vieux subjonctif : **combien que nous voyons, que vous voyez ; Dieu veuille que nous ensegnons.**

Quelquefois après **gn, y**, H. omet l'i de la terminaison des imparfaits : **nous enseignons, vous enseignez** = « we did teach », etc. Citons enfin quelques exemples d'une orthographe assez curieuse à l'imparfait : **nous voyoyons, vous voyoyez, ilz voyoyent.**

H. a deux formes de la 1re pers. sg. du présent de l'indicatif de vouloir : **je veu ou veux**. Pour le verbe **vivre** on trouve deux formes de la 3e pers. du sg. du parfait : **je vescu**, ou **vesquis**, etc., et dans une phrase : **que nous vescussions ou vesquissions.**

1. Livet, *op. cit.*, p. 296.

De cette minutieuse analyse de la doctrine de H. il ressort clairement que, s'il n'est pas novateur, il est du moins compilateur très consciencieux. Il est plus fort sur la phonétique que sur la grammaire proprement dite; il y a même ajouté du sien. Les hésitations qu'on y trouve montrent combien il s'efforçait de représenter la prononciation telle qu'elle était véritablement et non d'après des idées préconçues. En général, à mesure que sa règle[1] s'énonce d'une manière plus claire et plus précise, elle devient moins absolue.

On pourrait lui reprocher le manque d'ordre. Son groupement n'est pas clair. On dirait des observations recueillies au cours de l'enseignement et qui s'attachent aux principales difficultés de ses élèves anglais. Même pour la phonétique, ce n'est pas un corps de doctrine complet. On a signalé en passant une lacune grave[2]. Il y en a d'autres; H. aurait pu parler plus longuement des diphtongues. Par contre, il montre la voie aux modernes dans ses efforts pour décrire le mouvement des organes en produisant les sons *u, l, ñ*.

Pour ce qui regarde son système de graphie H. semble avoir réussi. Il ne visait qu'à l'enseignement; son système devait tout simplement faciliter aux commençants la lecture du français. A l'aide de ce système et des règles de phonétique on pouvait lire n'importe quel livre. Quant à la fameuse question de l'orthographe, H. aurait voulu la simplifier, mais la réforme de Ramus ne lui souriait pas parce que, d'une part[3] elle ne répondait pas à la vérité; et d'autre part, là où l'écriture phonétique aurait gagné, la clarté aurait pu souffrir[4]. Donc à en croire H., l'orthographe ne peut avoir un caractère absolu; elle doit être mi-partie phonétique, mi-partie étymologique. Et peut-être a-t-il raison, puisque la généralité des personnes n'a pas l'oreille très fine et qu'elle n'est ni très lettrée ni très scientifique.

Les changements d'orthographe de H. ont déjà été signalés. Il n'est pas besoin d'y revenir. Mais une constatation frappante se présente à l'esprit lorsqu'on considère l'histoire de ses livres. On les a trouvés si utiles pour l'enseignement qu'on les a réimprimés jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, et même sans en rajeunir le style. De sorte qu'on apprenait en Angleterre, en 1641, la langue et les formes du XVI[e] siècle. H., lui-même, en aurait été désolé. Il a connu ce que la science contemporaine lui offrait de ressources. Nous

1. V. règle de l'apostrophe, règle de *m* médial.
2. La nasalisation des voyelles.
3. Règle des deux consonnes.
4. V. romin, roméne, pron. de -ain, -aine.

l'avons vu discutant en 1580 une édition de Ramus parue en 1572. Il ne s'est donc pas contenté de connaissances acquises avant sa venue en Angleterre, mais il a continué ses études. Si on se rappelle qu'à l'étranger, l'étude d'une langue est forcément en retard sur le travail qui se fait dans le pays même et que, de plus, la religion et la politique séparaient l'Angleterre de la France et rendaient les relations incertaines et difficiles, on rendra justice à Holyband. Fort de l'enthousiasme que ressentaient pour leur langue les savants et les poètes du XVI[e] siècle, il a triomphé des obstacles. Avec un zèle peu commun, il a travaillé à répandre sa langue en Angleterre, à faire que l'Anglais et le Français vivent, comme il le dit lui-même, « en double paix [1], de vray amour munis ».

1. Sonnet du French Littelton.

CHAPITRE IV

LA LEXICOGRAPHIE CHEZ HOLYBAND

La tâche de H. n'était pas encore finie. Il visait plus haut que la grammaire. C'était la langue elle-même, la littérature, les us et coutumes de la France qu'il voulait faire connaître aux Anglais. Son appareil pédagogique n'était pas complet. Il lui manquait toujours un bon dictionnaire français-anglais. En 1580 H. voulut combler cette lacune par la publication du « Treasurie of the French tong ». Remarquons, en passant, le titre qui rappelle le « Thesaurus » de Robert et celui de Henri Estienne, et qui précède de vingt-six ans le célèbre « Trésor de la langue française » de Nicot. Une nouvelle édition de ce « Treasurie », augmentée, et un peu améliorée, parut en 1593 avec le titre « A Dictionarie French and English ».

On a vu que déjà dans le French Schoolmaster et le French Littelton H. s'était occupé du vocabulaire. Il suivait en cela l'exemple de Palsgrave et du Wes. Mais il a donné à son vocabulaire une empreinte toute personnelle. Palsgrave prenait l'anglais pour point de départ; il s'efforçait de faire un recueil complet de mots français. Du Wes, plus modeste, s'est contenté de dresser une table de mots français qu'il classe sous les en-tête suivants : membres du corps de l'homme, autres noms ayant rapport à l'homme, noms de vêtements de femme et d'homme, de la chambre, de la cuisine, des oiseaux, des fruits, des viandes, des poissons, des arbres. Puis il rassemble des adjectifs et des verbes.

Le vocabulaire du « French Schoolmaster » se base sur celui de Du Wes et le complète. Il ne contient que des noms mais on pourrait le dire presque encyclopédique ! Commençant par le ciel, envisagé au point de vue religieux et physique, H. descend à l'enfer pour remonter à la terre. Il nous promène par les villes et par la campagne. Puis il passe en revue le genre humain. Il nous ren-

seigne sur les « gens de mestier » et leurs instruments; il analyse le corps de l'homme, la société. Enfin, il énumère les divisions du temps et les noms de nombre. Il y a environ deux mille mots dans ce vocabulaire. La liste des gens de métier[1] est intéressante à plusieurs égards. Les pâtissiers, oblieurs, orfèvres, teinturiers, arbalestriers, archers, harquebusiers, horlogiers, tisserands en soie, tailleurs étaient dans ce temps-là presque tous des Français. Détail curieux, une des grandes difficultés que l'on a rencontrées en transcrivant les registres des étrangers établis à Londres a été l'identification de noms de métiers nouveaux introduits par les réfugiés. Cette liste reflète donc l'entourage huguenot dans lequel vivait Holyband. D'autre part elle rappelle le milieu où il a si longtemps enseigné, la cité de Londres avec ses gros bourgeois et ses commerçants.

Le vocabulaire du « French Littleton » n'est point aussi complet. Par contre, le chapitre de grammaire cite une longue table de mots, presque tous d'origine latine ou grecque, qui conservent **s** dans la prononciation. Ainsi, en rassemblant les vocabulaires des deux traités et les mots dont les dialogues sont parsemés, H. avait déjà un petit fonds pour son grand ouvrage. C'était peu de chose. Il a eu d'autres sources.

Dans l'étude des origines du vocabulaire, il faudrait examiner d'abord la question du français puis celle de la traduction anglaise. Cependant l'ensemble de la discussion gagnera à renverser l'ordre naturel. Je commence donc par les sources anglaises. Car H. en a eu. Il parle de « ceux qui ont rompu la glace avant lui[2] ». Leur travail a été, dit-il, souvent incorrect. Plutôt que de faire comme eux, il s'est soumis à « l'insupportable[3] labeur » de rendre le français par une périphrase, quand il ignorait le mot propre anglais. A vrai dire, les périphrases de H. frisent parfois l'inintelligible.

Mais qui étaient ces prédécesseurs négligents? Palsgrave aurait pu en être. Effectivement, on trouve chez lui des mots français, des phrases anglaises, qui reparaissent dans le livre de H. Tels: **archeprestre, coquetier** : Pals. *pulter, that bringeth egges*. H. *he that selleth eggs, a poulter*. **Conclave**[4] : Pals. *inner chamber, secret place*.

1. Cf. « I have heard within these xl. yeares, when there were not of these haberdashers that selles French or Millen cappes, glasses, knives, daggers swordes, gyrdels, and such thinges not a dosen in all London : and now from the tower to Westminster alonge, every streate is full of them. . . . .
A Compendions Complaint, 1581, p. 116, Harl. Soc. »

2. Treasurie. Introduction. « those which brake the ice before me. »

3. *Ib.* « L'insupportable labeur qu'il m'a fallu prendre, afin de subvenir à mon imperfection en la vraye et naïfve cognoissance de la langue anglaise. »

4. N. cite Conclave, mais il s'agit ici de la traduction anglaise.

H. *an inner parlour, the secret chamber where the Cardinals doe meete to chuse the Pope*. **Craquelin** : Pals. et H. *cracknell*. **Mortaise** : Pals. *mortesse of a house*. H. *a buttress, shouldering*. D. aj. a shoulderer or *a shouldering pillar upholding the frame*. (Cf. Cotgrave *a mortaise in a piece of timber*. Il semble que le sens de H. se rapproche de celui de Palsgrave.) On trouve aussi chez Palsgrave les formes **galifre, mesple, mesplier**, et la phrase inexacte « *shrympe a fysshe* », que reproduit H. Donc, il s'est servi de Palsgrave, mais pas beaucoup.

Les registres des imprimeurs, tant de fois cités, mentionnent encore : 1) un livre italien, français, anglais et latin, propriété de H. Denham[1] ; 2) un dictionnaire français-anglais, 1567-68, appartenant à Lucas Haryon[2] [*sic*] ; des Colloques de Berlemont, 1578. Je n'ai vu aucun de ces livres. Tant qu'on n'aura pas retrouvé d'exemplaire[3], il n'est pas sûr, qu'ils aient paru, l'inscription devant précéder l'impression.

Mais il y a, au cinquième volume du recueil d'Arber, une table aussi complète que possible des livres imprimés et publiés pendant le règne d'Élisabeth. Cette table a été dressée sur d'anciens catalogues de vente et de bibliothèques, et les notices recueillies ont été vérifiées, autant qu'on l'a pu, sur des exemplaires. La table contient l'inscription suivante : **R. W. Reginald Wolf. Imprinted at the Brazen Serpent in Paul's Churchyard. Robert Estienne Dictionariolum Puerorum tribus linguis Latina, Anglica et Gallica conscriptum... Latino Gallicum nuper aediderat Robertus Stephanus, Parisiis ; cui Anglicanam interpretationem Joannes Veron adjecit. 1552. 4°.**

Ce Jean Véron[3] a habité l'Angleterre pendant de longues années. Il y était certainement en 1536. Protégé de Cranmer, après bien des vicissitudes, il devint recteur de la paroisse de Saint-Martin, Ludgate, à Londres. Il publia en anglais des opuscules religieux qui eurent un grand retentissement. Il fit aussi un dictionnaire latin-anglais. Il mourut en 1563. Possédant parfaitement l'anglais, Véron pouvait être pour H. un guide compétent. Nul doute que H. n'ait puisé à cette source, que je n'ai pu retrouver. Toutefois diverses considérations me confirment dans cette idée.

On a vu que H. enseignait le latin aussi bien que le français.

1. Italion frynsshe englesshe and laten, 1566-67, H. Denham.
2. A Dyxcionary ffrynshe and englesshe, Lucas Haryon, 1567-1568.
3. De Schickler. Bulletin de la Société de protestantisme français, t. 39, pp. 437-446, 481-498 ; 51, p. 27-31.



Quoi de plus naturel dans ce cas que de se servir du « Dictionariolum » et du « Petit Dictionnaire français-latin » de R. Estienne? On trouve, dans le « Treasurie », des mots, formes et locutions qui remontent certainement à R. Estienne. Tels sont : **accorder** sa fille en mariage ; **s'acheminer** ; **amignarder** ; **appétit,** eschalottes ; **approfondir** (forme unique ; N. cite encore *apparfondir*) ; **boviotte,** « petit trou ou lieu es colombiers ou chascun pigeon loge » (cp. H. *the holes in a dove-house*) ; **favat de febves** ; **mereau,** une enseigne et marque (H. **marreau,** *a token, such as is given to those that goe to receyve the communion*) ; **rhon** ; **saultereau,** cigale (H. *grashopper*) ; **souillure,** « blessure ou escorcheure de peau » (H. **solure** [*sic*] et escorcheure faicte en la peau) ; **tombrelée.**

Tous ces mots, auxquels Nicot n'a pas fait place, se trouvent dans le « Dictionariolum ». H. l'a certainement mis à contribution et probablement il s'est servi de l'édition faite par Jean Véron.

De plus, il existe au British Museum une compilation très intéressante intitulée le « Alvearie or triple Dictionarie in Englishe, Latin and French », que John Baret[1] publia en 1573. Il en donna, en 1580, une seconde édition à laquelle il avait ajouté le grec. Mais, pour le français, cette seconde édition n'est qu'une réimpression de la première.

John Baret explique dans la préface l'origine du livre et de son nom. Ses étudiants manquaient de dictionnaire anglais-latin, ce qui les embarrassait fort dans la composition de leurs thèmes latins. Baret, qui ne connaissait d'autre recueil que celui d'Elliot, assez rare, du reste, et trop coûteux, distribua parmi ses élèves des mots et phrases anglais avec la recommandation de les enregistrer en cahiers et d'écrire à côté de l'anglais les mots et phrases correspondants du latin. Tous ces cahiers réunis formèrent un recueil assez complet et fort utile, de sorte qu'on pria Baret de le publier, ce qu'il fit et d'une façon admirable.

Voici un article de 1580 qui montrera comment Baret arrangeait la chose :

« *Foolishly, lewdely, unwisely.* Stultè, insipienter, stolidè, imprudenter, ineptè, absurdè, αδολῶς : **sottement, absurdement.** »

Le dictionnaire est arrangé dans l'ordre alphabétique. Chaque article est numéroté et les numéros recommencent à nouveau pour chaque lettre de l'alphabet. A la fin du livre il y a des tables où sont repro-

1. Cf. Ch. Beaulieux. « Liste des Dictionnaires, Lexiques et Vocabulaires français antérieurs au Thresor de Nicot » publié dans les « Mélanges de Philologie offerts à Ferdinand Brunot ». Paris, 1904.



duits, dans l'ordre alphabétique, tous les mots français qui paraissent dans le corps du livre. A côté de chaque mot se trouve la lettre initiale du mot anglais correspondant au français avec le numéro de l'article par rapport à cette lettre. En prenant, par exemple, l'article déjà cité, on trouvera à la table : **Absurdement** F. no. — (de la lettre F). La seule différence que j'aie trouvé entre l'édition de 1573 et celle de 1580, c'est que les renvois des tables sont plus sûrs dans cette dernière édition.

Cependant, quelquefois, Baret ne renvoie pas au mot qui correspond exactement au français, mais seulement au mot « générique » pour ainsi dire.

On se demande où Baret a trouvé ses explications françaises. Il nous le dit lui-même[1] : « Pour le français et les Fables, bien que j'eusse voyagé autrefois en divers pays pour les langues et pour les études, je ne me fiai pourtant pas à mon propre savoir mais j'eus recours à M. Chaloner et à M. Claudius... »

Qui est ce M. Claudius? Est-ce un ancêtre de cette famille Claude, qui s'est distinguée parmi les protestants de la seconde moitié du XVII[e] siècle? Il pourrait être le David Claudius[2] qui traduisit en latin et publia en 1604 les sermons de Jean Calvin. Mais je n'ai pu faire les recherches nécessaires pour établir son identité.

Voici ce qui est sûr : l'« Alvearie » de Baret et le « Dictionarie » de H. ont beaucoup de traits en commun. Les articles suivants[3] en feront foi :

Accottement, B. *a buttresse* or that wherewith anything is sustayned, a proppe, *a shore*.
H. *a butteresse* or *a shoring*.

Ange ou angelot de mer, B. *a Scate*.
H. *a Scale* [*sic*] fish.

B. **Le tillac, le besle d'un navire**, *hatches in a shippe*.

H. **Le besse** (*sic*) **ou tillac d'un navire**, *the hatches of a ship*.

Chevrette, B. *a shrimpe*. H. *id*.

Esblaré, B. *balde*. [B. donne *chaulve*, esblaré].
H. *balde see chaulve*.

1. « But in the Frenche and Tables, although I had before traveyled in divers countries beyonde the seas, both for langage and learning : yet not trusting to mine owne skill, I used the helpe of M. Chaloner, and M. Claudius. »

2. Cat. du Brit. Mus.

3. Dans ces articles de B. et de H., lorsque les mots sont identiques, je n'ai pas relevé de petites différences d'orthographe.

Eschauguetteur, B. *an espyall in warre : a scoute watche, a beholder, a viewer.*

H. *a viewer,, a beholder,* whilest they fight in battell, a spie, *an espiall in warres, a scoute-watch.*

Un Eschelon d'Échelle, B. *the round or scale of a ladder.*

H. *id.*

Fougeray, B. *a ferny-ground* or a place where many fernes growe.

H. *a fern-ground.*

[Le français manque], B. *a Cormorant or greedie devourer of meat.*

H. **Galafre or galifre.** *Id.*

Une gesse d'aulx, B. *a clove of garlicke.*

H. **Une gosse ou** etc., etc., *id.*

Guernette, B. *a shrimpe.*

H. *id.* , a fish.

Haie, B. a mound.

H. *id.*

Luserne, B. a Globerd or *gloworme.*

H. *a glow-worme.*

Polypode, B. *Ferne upon trees* : *wall-ferne*; *polipodie.*

H. *id.*

Un Rhon ou Turbot, B. a *Birte,* or *fishe* otherwise a turbot.

H. a *birte, fish.*

un Ronsoy ou lieu pourplanté de ronces. B. *a bushy close full of brambles.*

H. *id.*

Saulterette, B. *a shrimpe.*

H. *id.* aj. a fishe.

Ces mots, ou sens de mots que ne cite pas Nicot (à l'exception de polypode), ne se trouvent, il est vrai, que dans le Dictionarie de 1593, mais voici encore un article qui remonte au Treasurie.

Moilon, bloccaille, bloccage, [N. *Bloccaille, bloccage, moilon*].

B. *Morter,* parget, *rubbish* or a *raggedstone* not polished.

1580, H. *Mortar,* cement, *rubbish.*

1593, **Pierre ou mur de moilon** parget any grosse matter where ot a wal is made as rubbish, shards, *ragged stones*, to bee short a wal made of that matter.

Il ne suffit pas de ce seul mot pour rattacher le « Treasurie » à l'« Alvearie »; au contraire, le mot « cement », inséré par H., et qui ne se trouve ni chez Baret ni chez Cotgrave à l'article correspondant, indiquerait plutôt une autre source. Pourtant, pour rejeter absolument tout rapport entre les deux œuvres, il aurait fallu comparer encore les mots du « Treasurie » et de l'« Alvearie » qui remontent au vocabulaire de Nicot, travail que le hasard m'a empêchée de faire. Toutefois, puisque la seconde édition de B. se faisait en 1580, la première édition devait être épuisée. H. n'aura guère vu la seconde édition avant de publier son « Treasurie » et il est très probable qu'il n'aura pu se procurer un exemplaire de l'édition de 1573. Mais pour son « Dictionarie » le cas est tout autre et les additions, qu'on vient d'y constater, peuvent très bien provenir de l'« Alvearie » de 1580.

Passons aux sources françaises. Il est évident que H. devait recourir aux grands travaux lexicographiques du XVI[e] siècle. Le dernier grand dictionnaire français-latin avait paru en 1573. C'était le dictionnaire de Thierry, 1564, augmenté des notes de Nicot. Il suffit de comparer quelques pages de ce dernier (N.$_1$) avec le « Treasurie » (T.) pour voir que nous avons là la source principale de T. Or, lorsqu'on passe en revue les dictionnaires publiés en France et en Angleterre vers la fin du XVI[e] siècle, on fait une constatation assez frappante.

On ne peut douter que le dictionnaire français-anglais préparé par Lucas Haryon en 1567, a dû suivre l'édition faite par Thierry, publiée en 1564. De même, la publication de N.$_1$ devait appeler un nouveau dictionnaire français-anglais, voir le T. Ensuite la seconde édition de Nicot, parue en 1564, est suivie du « Dictionary French and English », en 1593. Finalement, le « Thresor de la langue française » paraît en 1606, et le grand dictionnaire de Cotgrave, en 1611. On voit que les éditions franco-anglaises suivent d'assez près les éditions franco-latines ou françaises.

En remaniant N., H. a beaucoup retranché. Il en cite tous les mots mais pour ne prendre dans les développements d'exemples que tout juste le nécessaire. Il raccourcit les savantes explications de N. et quelquefois sans jugement. A l'article **Chevaler un homme**, par exemple, N. explique *comme on chevale les perdrix*. H. traduit tout court *to dog one* (l'apistoyer comme un chien). La traduction donne le sens mais la métaphore française reste inintelligible pour l'enfant anglais.

Quelquefois H. a des contre sens. Il traduit **chaufournier** par

limekill [*sic*] (chaufour). Cela n'est peut-être que faute d'impression pour *lime-*[*kiln*]*-burner*, mais c'en est une assez grave. Du reste les fautes d'impression sont nombreuses et il n'y a pas d'errata.

La méthode de H. laisse à désirer. Pour raccourcir, il rassemble dans un article toutes les formes différentes, tous les synonymes d'un mot. N. les place à leur ordre alphabétique ou, s'il les rassemble, on trouvera en général, au rang alphabétique, un renvoi sûr, ce qui manque chez H.

Après ces critiques, il faut dire qu'en général le sens est correctement rendu dans un langage parfois obscur et d'un tour souvent gauche. On sent l'effort consciencieux du savant en lutte avec une langue étrangère.

$N._1$ n'a pas de méthode fixe pour l'indication des genres. Bien souvent il place les lettres **m. f.** ou **com.** après le substantif, d'autres fois il le fait précéder d'un des articles, et quelquefois l'indication manque tout à fait.

Comme $N._1$, H. pense aux genres. Il les indique de temps à autre en plaçant devant le nom tantôt l'article défini, plus souvent l'article indéfini. Puisqu'il écrit pour les étrangers, il ajoute, mais très rarement, quelques indications de prononciation : tel mot est bref, telle consonne se prononce de telle manière.

Pour le fond, H. est loin d'être un simple copiste. Grammairien avant tout, il ajoute à $N._1$: 1° des formes verbales (le prés. 1re et 2e pf. et fut. de l'Ind.); ensuite il ajoute : 2° l'explication de tous les mots et phrases que N. a laissé sans commentaire ; 3° des explications de coutumes ou de choses peu connues ; 4° à quelques mots cités par N. de nouveaux sens ou emplois ; 5° des mots français rejetés ou négligés par N. ou qui se trouvent bien dans ses explications sans pourtant être placés parmi ses articles[1].

En outre, H. imprègne son œuvre d'un caractère tout personnel. On sent en lui le campagnard de naissance. Il a vu et observé. Il sait que la « calendre[2] » de France est plus grande que l'alouette. Il peut expliquer ce qu'est la coulure[3] des vignes, d'où il faut enlever

1. Cf. Oscar Bloch. « Étude sur le Dictionnaire de Nicot », publié dans les « Mél. offerts à F. Brunot ». Parmi les mots relevés par M. Bloch dans N., auxquels H. a fait une place à part dans le T. ou le D., je trouve : **jargon** (T. et D.); **esgaronner, estalonner** un soulier (D.) ; prendre à la **largue** = arriver (Cf. p. 94).

2. N. *Calendre.* Oyseau ressemblant à une alouette.

D. *Une Calendre* : f. as il chante comme une calendre, he singeth like à Larke : but our Calendre is bigger and greater than a Lark.

3. N. *Coulure de vigne.* Roratio.

H. T. The washing away of the Vines grapes through much raine when they be in flower.

la crossette[1] ou le mailleton pour en former un nouveau plant. Il initie les étrangers à la vie française en comparant les choses de son pays avec celles de l'Angleterre. C'est ainsi qu'il rappellera les bergers[2] anglais indiquant au seigneur le gîte du lièvre quand il parle des chasseurs de France « allant à la vue » du cerf et du sanglier. Les landes[3] ressemblent à la plaine de Salisbury ; le Palais[4] de Paris est à peu près le Westminster-Hall de Londres.

Par-ci par-là on retrouve un souvenir de ses voyages[5] et dans ce lexique tout imprégné de sa religion, il prend une peine énorme pour expliquer aux Anglais, protestants depuis une trentaine d'années à peine, les cérémonies du culte catholique. Aussi, dans tel article[6], percent les haines du siècle, du persécuté volontiers persécuteur, et une des rares allusions directes à la littérature française sera un article consacré en 1593 au « **Réveille-matin des Francoys**[7] », « livre démontrant la fausseté des auteurs du massacre ou carnage traîtreusement commis sur la personne des très nobles et très croyants chrétiens de France, Anno 1572 ».

Tous ces caractères reparaissent dans le « Dictionarie French and English[8], » qui n'est, à vrai dire, qu'une seconde édition de T., corrigée et augmentée de beaucoup de mots. Cependant il reste encore quelques remarques à faire au sujet de D.

On a vu que D. a pour base la seconde édition de N., parue en 1584 ($N._2$). Si on compare $N._1$ et $N._2$ on verra avec surprise combien peu de changements ont été apportés à la dernière édition[9]. Presque rien d'ajouté au vocabulaire ; mêmes mots et mêmes phrases

1. $N._1$ Mailleton ou crocette un *nouveau jecton qui est sorti du bois en serment de l'année précédente...*

H. T. a yong twig growing at the foot of the vine which gardeners do cut to plant in some other place.

2. *Aller a la veue*, among hunters etc., comme N_1.

D. aj. Shepherds doe the like heere in Englande when they have seen a Hare in her forme.

3.$_1$ N. *Landes de Bordeaux.*

H. Les landes de Salisbury, Salisbury Plain.

4. $N._1$ *La grande salle du palais. Curia basilica.*

H. The hall, as Westminster Hall.

5. D. *Bourgmaster*, an high dutch or dignitie as the Mayor of London.

D. *Candois*, as if one would say Hundreds in England, but they be soveraigne lords, as among the Switzers.

6. N_1. *Jan le blanc autrement nommé l'oiseau S. Martin est un oiseau de proie qui prend les poules de village.*

H. T. aj. the Protestantes doe call the Papistes God-made of paste Jan le Blanc.

7. The booke shewing the falshood of the authors of the massaker or slaughter traitrously committed on the persons of the most noble and faithfull christians of France.

8. J'indiquerai désormais cet ouvrage par D.

9. Cf. Lanusse. De Joanne Nicotio, p. 23. Note.

laissés sans explication ; une addition marquante seulement, savoir le signalement du genre, **m. f.** ou **com.**, placé après chaque nom.

H. incorpore cette addition à D. Mais il ne s'astreint pas à une méthode fixe. Le plus souvent, et c'est ridicule, il place le signalement, non pas après le français, mais après l'anglais, qui ne connaît pas de genre. Quelquefois il suit N.$_2$; d'autres fois il retourne à la méthode mixte de T.

En fait d'ordre, D. n'est pas mieux arrangé que T. ; il est même plus difficile de s'y retrouver. Souvent H. perd sa place quand il intercale un nouveau mot et reprend l'ancien texte au mot qu'il venait de traduire, de sorte qu'il y a des redites et que l'ordre alphabétique n'est pas rigoureusement observé. Très rarement, il renvoie à un article qui n'existe pas.

Cependant D. n'est pas sans avoir un très grand intérêt. H. a ajouté environ mille mots au vocabulaire de N.$_2$. On trouve de tout dans son « Dictionarie » : patois, langage familier, archaïsmes, néologismes. C'est dire que D. reflète toutes les tendances linguistiques de la littérature depuis Rabelais jusqu'en 1590.

Ces additions peuvent surprendre quand on se rappelle combien H. avait méprisé les novateurs en fait de langue. Son voyage lui a ouvert les yeux. Comme lexicographe, il n'avait point à s'occuper de questions littéraires ; il devait tout simplement enregistrer le résultat des efforts faits pour élargir la langue. Devant l'étranger, qui voulait comprendre ce qu'il lisait, la langue était une, les mots foncièrement égaux.

M. Jusserand a montré à quel point on avait poussé l'étude du français en Angleterre. C'est l'époque des grandes traductions. Spenser, Urquhart, Florio, respectivement avaient mis en anglais les Sonnets de du Bellay, les œuvres de Rabelais et de Montaigne. On lisait aussi les textes dans l'original et Ronsard était cité par tout le monde. On ne pouvait donc se passer d'un dictionnaire tout à fait moderne et complet que H., au retour d'un voyage qui l'a sans doute conduit en France, était bien à même de faire.

Il est certain qu'il a fait pendant ce voyage des études sérieuses qui ont laissé leur trace en D. On y retrouve, d'abord, des mots ayant trait à la philosophie, dont Oresme s'était servi et que le XVI[e] siècle a réintroduits dans la langue, tels : **aristocratie, démocratie, oligarchie, onéreux** ; ensuite, des mots et locutions de différents auteurs bien connus de l'époque. Les citations directes appuyées du nom de l'auteur sont rares. H. mentionne six fois Ma-

rot, une fois Rabelais. Il parle une fois de Pantagruel et il rapporte à l'Amadis une phrase[1] que Nicot relève sans renvoi. Mais en revanche, H. a une autre manière de citer bien plus curieuse. Quand il s'agit d'un mot nouveau, il le place dans une courte phrase, ou, si le mot est adjectif, il lui ajoute un substantif qui l'explique et le fait valoir. Au mot **sédentaire**, par exemple, H. ajoute **mestier sedentaire**, qui rappelle **art sedentaire** de Maurice Scève. Bien souvent on retrouve textuellement dans les auteurs les phrases ou combinaisons de H., de sorte que l'on voit sans doute possible où il a puisé ses mots. C'est ainsi qu'on relève des mots et des phrases de Calvin, de Montaigne, de Noel du Fail, de Desperiers, de Rabelais, de H. Estienne.

Voici quelques exemples de la langue familière qui viennent de Rabelais : **boire à tirelarigaud ; et va, Bran pour toy ; il est clerc jusqu'aux dents, il a mangé son breviaire ; faire ou rendre quinaud.** De Rabelais aussi les locutions : **os medulaire ; gueux de l'ostiere ; porteurs de rogatons.** De Henri Estienne, il cite surtout des bribes des dialogues du français italianisé. En voici quelques-uns : **fraise de veau ; goudronner une fraise ; sogrenuës questions.** D'autres mots se trouveront plus bas parmi les italianismes.

Cependant il est à remarquer qu'il diffère de ces auteurs dans l'explication de certains mots. De la langue savante de Rabelais, par exemple, on trouve chez H. « **massoret**, vous avez l'âme d'un massoret à travers le corps ». H. rend ce mot par l'anglais « **sprite** » = (*esprit malicieux*), tandis que Rabelais l'explique par *savant docteur parmi les Juifs*.

De même pour certains mots que H. aurait pu relever chez H. Estienne. Ainsi, à l'article **busc**,[2] il ne cite pas son emploi secondaire pour un vêtement d'hommes, attesté pourtant par H. Estienne[3]; il prête à la locution **donner une camisade**, comme sens primitif, *faire lever le matin et passer une chemise fraiche*, sens que je ne relève pas autre part ; il explique **caquetoires**[2] par *endroit où les dames jasent ensemble*, sens que lui donnent Baïf, et le XVIIe siècle, tandis que H. Estienne[4] le rend par *sièges sur lesquels les dames*

1. La Senne de l'Evesque.

2. H. a buske such Gentlewomen doe weare.

H. Est. Dial. I, 209.

II. To raise one in the morning and give him a cleane shirt, to assault a Campe a Towne or a Fort in the morning betimes, a Camisadoe, to give a cold pye.

Cf. H. Est. Dial. I, 293, qui n'explique pas ce mot.

3. H. prattling places where women doe pratle together.

4. Dial. I, 187.

s'asseyent pour causer. Encore un mot qui mérite qu'on le signale. Selon H. Estienne **hobereau** signifie *gentilhomme pauvre ou qui étant pauvre voudrait paraître riche* ; selon H. *gentilhomme noble d'un côté seulement, un métis*[1]. Cette manière de citer, ou textuellement, ou en remaniant les auteurs, jointe à ces différences d'explications, très rares du reste, donne une saveur toute particulière aux mots. On semble les saisir au passage entre la langue littéraire et l'emploi vulgaire. Les néologismes ne peuvent encore tenir debout seuls ; d'autres mots, s'ils ne sont pas néologismes, ont toujours un sens assez indéterminé pour admettre des différences considérables d'interprétation.

De plus, la langue de H. a un tour plutôt primitif et populaire. Provincial d'origine, exilé depuis de longues années, il retarde sur ses contemporains malgré son voyage, malgré tous ses efforts. La langue de Estienne est plus compliquée, la métaphore plus développée (cp. camisade, hobereau). Tandis que la langue de H. est simple, elle conserve le sens propre ou le premier degré d'une métaphore[2] là où le français contemporain a avancé d'un pas.

Le rapport intime de D. avec la littérature explique aussi le très grand développement que Holyband donne au patois et, surtout, la pleine égalité qu'il lui accorde avec le français littéraire. Nicot déjà avait introduit dans le vocabulaire bon nombre de mots de dialecte, mais il en signalait presque toujours l'origine. H., lui, ne s'en inquiète pas et même quand il n'a qu'à suivre Nicot, il néglige le plus souvent d'indiquer l'origine d'un mot. En somme, ce n'est guère que le patois bourbonnais qui l'intéresse au point d'en parler, fait d'autant plus surprenant qu'il se montre impitoyable envers une prononciation de province.

Du reste la plupart de ces mots appartiennent à la langue du Centre. Ce n'était bien souvent que de l'ancien français[3] resté dans le parler et réintroduit par les écrivains du Centre. Avec bien des hésitations j'ai tâché de faire un recueil de ces mots. Il me semble que si Nicot ne les admet pas, si, d'autre part, on les trouve chez les écrivains du XVIe siècle, on a le droit de les traiter comme mots tombés dès lors à l'état de dialecte, surtout quand aujourd'hui encore ils forment partie de la langue du Centre et des dialectes actuels. J'ai exclu des listes suivantes les mots comme **chevrette** dont il a

1. We call hobereau a half gentleman either by the father or the mother's side. D. aj. : a Mongrell.
2. Cf. plus bas brodez, yeux brodez, mouchard, prestrot.
3. Brunot. Hist. de la langue française, II, p. 178.

déjà été question et qui se retrouvent dans un recueil antérieur[1].

Le patriotisme local pousse H. à signaler quelques mots du terroir bourbonnais :

[2] **blanchet** = ... jupon blanc de jeune fille ; [3] **champi** = bâtard (C. s'accorde avec H. pour attribuer ce mot au patois bourbonnais); [4] **parrodelle** = nom qu'on donne à Moulins à un gâteau appelé ailleurs talmouse ; [5] **reffe** = écale de noix dure (Duch. *refe* = rêche), [6] **roc** = berceau ; **rocquer** = bercer.

Il faudrait placer ici le mot **fouyasse**, selon Cotgrave forme bourbonnaise de **fouasse.** La forme existe actuellement dans le forézien (Gr.).

La langue du Centre conserve actuellement, ou explique les mots et les formes suivantes : **aguisoire**, pierre a. ; **aireau** (Duch. Bourb. *airiau*, Moulins *ariau*);[7] **amender** un champ = engraisser u. c. (J. se dit d'animaux); [8] **aniler** = diminuer, s'assombrir (cp. J. 1° *anieler* = venir à rien, se dit du blé, des récoltes, etc.; 2° *niler* = venir à rien); [9] **chigro** = poix de cordonnier (J.) (H. distingue *chigro* de *chegros* = fil de cordonnier.); **cochet** ou cochonet (cp. J. *cocheter* = mettre bas de la truie. N. et C. *cochet* = jeune coq) ; [10] **coque** = bosse ; **se coquer contre** (J. *coquer v. a.*); **croussiller** entre les dents (J. vulg. = casser une croûte. Forme du xvi[e] s. *croustiller*); **douët, doet, douït** (Du C. *doet* angevin); **dousil** (J. Duch.);

1. Les listes suivantes de mots de dialecte, de mots archaïques, de néologismes ont été basées sur les indications de M. Brunot, Histoire de la littérature française, t. II, p. 179, p. 241 (B.), des dictionnaires de Du Cange (Du C.), de Godefroi (G.), de Hatzfeldt Darmesteter Thomas (H. D. T.), de Littré, du Lexique de la Pléiade de Marty-Laveaux (M.-L.). Pour les patois plus spécialement, on a eu recours au dictionnaire de Cotgrave (C.), et au recueil de Heymann (Hey.) ; aux glossaires du Bourbonnais de Duchon (D.), du Centre de Jaubert (J.), du Forézien de Pierre Gras (Gr.), du Lyonnais de Puitspelu (Puits.) ; au dictionnaire du Provençal de Honnorat (Hon.). On a consulté aussi le « Recueil de mots et expressions qui employés par Rabelais sont encore en usage dans le Berry » de Labonne.

Dans ces listes les traductions de Holyband ne sont données qu'en cas de nécessité. La lettre T. D. après les mots indique que la forme est celle du « Treasurie » ou du « Dictionarie » respectivement.

2. H... also, a white petticoat such as maidens doe weare in Bourbonnois.

3. H. in Bourbonnoisshire, a bastard, or base borne : m.

4. V. art. Talmouse, a kind of cake made with butter and cheese, otherwise at Moulins in Bourbonnais Parrodelle.

5. Reffe en Bourbonnais est ce que les Anglais appellent hard shell, as, une noix reffe, an hard shell nut.

6. Un Roc, in the countrie of Bourbonnais, a cradle, so they say Rocquer, or Roquer un enfant, to rocke a little babie.

7. H. to make fertile or battell a fielde.

8. H. to abate, darken.

Cf. N.[1], annichiler. Ad nihilum redigere, que H. reproduit.

9. H. shoemakers waxe.

10. H. a bump... a knob.

égousser des pois (J.); [1] **garse** = jeune fille (J.) (C., déjà, a le sens péjoratif.); **gosse** d'aulx (J.); [2] **gretiller** = crépiter (J.); [3] **grimper** ou **gravir** = étreindre, saisir (seule explication en T. D. aj. le sens actuel, qui est le seul sens donné par C. cf. J. *grimper* = saisir.); [4] **griotes** T. = cerises aigres (c. N.), D. = cerises douces (Duch. *greûtes*; forme de Moulins, *grouette* ou *griotte* = cerise douce); **groizelle, groiselier** (Duch. Moulins *groizelle*); povres amans [5] **havez** = flétris, épuisés, défigurés (J. *havé* = hâlé, saisi par la chaleur, desséché); **mesle, meslier** (Duch. Moulins : forme, du reste, très répandue. H. cite aussi les formes **merle** (pic) et **mesple**[6] et le français **nefle**); [7] **mouchard** = celui qui chasse les mouches (cf. B. *moucher* = chasser les mouches); [8] **paillace** = ... sorte de corbeille (J.); [9] **popelin** = petit enfant (Heym. ange.); [10] **sacquer** une épée = ... la plonger dans le ventre (J.).

Deux mots rappellent des caractéristiques du Berrichon ; on remarque dans **échelette** = squelette (cf. Rons. *schelette*) l'*e* prosthétique, dans **fusiller** fureter la substitution de *s* à *r*.

Quelques mots cités par H. sembleraient plutôt des formes mixtes, mais qui se rattachent à des formes du Centre. Tels sont :

[11] **Brodez**, yeux b. = rouges (cf. *havez* = have. Pour le sens, Du C. a *brode* = galeux, auquel se rattache peut-être C. (2) langage *brode* = libre, obscène) ; **chambre** = chanvré, [12] **couat, coat** = le plus jeune, ou le nain d'une bête ou d'un oiseau (cf. 1° J. *chacouat* = dernier né d'une famille, le dernier venu ou le plus faible d'une bande de jeunes animaux : 2° Puits. *couasson* = dernier né d'une couvée); **degasouiller**. (Pour l'explication H. renvoie à *casouiller* qui manque : cf. J. *gassouiller*, augm. de *souiller* = salir, gâter, détériorer) : [13] **esgaucer** un cheval en la rivière = laver (cf. 1° J. *gauger*, en Poitou, *goiser* = passer les pieds dans l'eau :

1. H. a yong wench.
2. H. to crackle.
3. H. to graspe, to catch. D. aj. to climbe, to get up.
4. H. T. sower cherries. D. Sweete cherries..., aj. Griotes seiches, dried cherries. Cf. N... polenta.
5. H. poore lovers, withered, spent, disfigured as spirits.
6. Cf. Baret. merle, merlier, mesplier.
7. H. he wich driveth flies away.
8. H... also, a wide vessell like a bushell but not so deepe, made of like stuffe as Hives be.
9. H. a little babie.
10. H. also, to thrust it into ones belly.
11. H. red eyes.
12. H. the underling or dwarfe of any beast or foule.
13. H. to wash a horse at the river.

2° Littré *aiguayer* u. c.); [1] **flancé** lin deslié ou graisle (cf. J. *flané* = efflanqué, se dit d'un animal qui dépérit.

Quelques mots cités par H. existent encore dans les dialectes forézien ou lyonnais, ou ils s'y rattachent :

[2] **bachat** = auge (Duch. for. Puits. lyon.); [3] **braquer** du chambre = broyer (cp. 1° Gr. *braqua* = écraser, tiller les linges du lin et 2° J. *brayer* = broyer, *broquer* = frapper, *broque* = cassant ; [4] **oule** = pot en terre cuite (for. lyon. B.) : [5] **tupin** = pot en terre cuite (lyon. B.) ; [6] **turce** ou **turcee** de figues ou de raisins (cf. fr. *torche* qui subsiste en lyon. avec le sens *sorte de pain*. La traduction « plaister » de H. montre qu'il s'agit ici d'un procédé manuel).

Quelques mots se rattachent au provençal: ou à un dialecte du sud: [7] **barques** (faute d'impression pour *bacques*) = baies du laurier du lierre, etc. (Littré relève *bague* dans Rab. Pant v. 34. C. a la forme *bacces*. Hon : *bacca*) : **baladin** (H. D. T.); [8] **bedier** = lourdaud, nigaud (cf. Hon. *bede*) ; **castaing** (Hon.) ; **panade** (H. D. T) ; [9] **travoison** = passage fait avec des planches (cf. Puits, *travoueyson* dph. *traveison* = plancher).

Des dialectes du Sud, H. cite encore un juron gascon.

Puisque le Bourbonnais avoisine la Bourgogne, il est naturel de trouver chez H. quelques mots rappelant la langue de l'Est :

[10] **braguettes** = petits clous (cf. 1° Du Cf. *broquette* = clavus, fibula. Champ et Pic. 2° Littré *braquet* = espèce de petits clous dont les paysans se servaient pour ferrer leurs souliers) ; [11] **obit** = funérailles (Littré cite Froissard, cf. G. Bourg, *obit* = repas qui doit suivant un très antique usage avoir lieu après un enterrement); [12] **prestrot** = petits prêtres, prêtres subordonnés, *prêtres de chapelle*, curés (cf. G. Bourg, Yonne, *prétot* = enfant de chœur. Littré, *prêtrot* au XIV[e] s. terme de dénigrement pour prêtre. H. ajoute au

1. H. flanke or thinne.
2. H. a trough.
3. H. to brake hempe.
4. H... also, a great earthen pot.
5. H. a Pipkin, an earthen pot.
6. H. a plaister or cluster of grapes.
7. H. the berries of the baytree, yvie and such like. Cf. Dictionariolum, art. Bacca. Menu fruit d'arbres non serré ou pressé scavoir est fruit du laurier, d'olmier, cormier, alisier et semblables.
8. Ce n'est qu'un bedier, Hee is but a great calfe (relevé par G.).
9. H. a way made with boards.
10. H. little nailes called tacks.
11. H. se trouver à l'obit de son père, to be at his father's buriall : faire un obit, toe make a pompous buriall.
12. H. little priests or under priestes, or Chauntrie priestes or Curates.

sens péjoratif un sens spécial); [1]**solerre** = vent d'Est (G.).

H. signale l'anc. fr. *estrieu* comme forme lorraine de *estrier*.

Restent à citer:

beturre = trou par lequel s'écoule l'eau d'un évier (cp. H. D. T. betoire ou betour, dial. norm.);

passe-pieds, *danseur de p.* (Mot pris à Desperiers et que Heym. attribue au dial. bret.); **medieu** (juron des femmes de Paris, H.). Peut-être faudrait-il placer ici la forme déjà citée **fusiller** pour *furiller* (cf. P. Meyer, Romania, IV, 184-194).

Je n'ai pu identifier les formes suivantes :

[2]**achemes** = grands vers de terre (C. préfère la forme *achée*, qu'il traduit par *larve, vers de terre*); [3]**bouffler**, T. **bousfler**, D. = souffler comme font les bouchers pour mieux écorcher un animal (cf. Littré : 1° art. *Bouffer*, terme de boucherie, Souffler une bête tuée pour en rendre la chair plus belle ; 2° art. *boursoufler* l'étymologie *boud-soufler* signalée par Diez); [4]**buyele** = boussole; **candois** (cf. p. 74. Note); **chuat** ou cheau ; [5]**corapei** = drap de cérémonie, qu'on suspend au-dessus du trône d'un prince; **deshucher** = déjucher; [6]**esmoulendier** = émouleur ; **habarre** ≐ gabarre; [7]**halbarques** = sorte de bateau avec boucles ; **neuchu** ou plein de nœuds; **tringuille** ou grenouille (forme qui se trouve dans le T. et le D.); [8] **verdun** = auge à vin.

H. emploie les mots suivants avec un sens spécial peu usité; [9]**appeau** = cour de justice à Paris; [10]**arceau** = ... atelier de charpentier; [11]**attiraux** = assemblage des outils appartenant à la charrue; [12]**cabochon** = capuchon de fou; [13]**cachots** ou cavernes = retraite de cerf ou de bête sauvage (Paré) : [14] **chassemarée** = le voiturier qui apporte la marée à la ville (Paré); [15]**cor-**

1. H. the east wynde.
2. H. long wormes in the earth.
3. H. to puffe uppe, to blowe as Butchers do to flea the better an oxe or sheep.
4. H. the Diall of Marriners.
5. H. such as hangeth over the Princes seate in the chamber of presence called the cloth of state.
6. H. a sheare-grinder.
7. H. a kinde of boates with buckles.
8. H. a wine-trough.
9. H... also, a court of office in Paris.
10. H. also, a carpenters working place.
11. H. all the tools belonging to the plough.
12. H. the hood of a foole.
13. H. a covert for Deere or other beasts.
14. H. a Rippier.
15. H. a fishe called a cormorant.

morant = ... poisson; [1]**courbes** d'une voûte = le milieu d'une voûte, le point où se rencontrent tous les angles de la voûte;
[2]**esclandre** = coup de tonnerre... tuerie; [3]**fourche-fière** = ... fourche à attraper les truites; [4]**gresil** = ... givre; [5]**marcassin** = bélier, d'autres appellent ainsi un cochon sevré; [6]**metaise** ou **metayerie** = les produits d'une ferme (N. villica.); [7]**muguette** de mouton = noix d'un gigot; [8]**popelin** = cercle ou ? compas (Le sens de H. ne m'est pas clair); [9]**raillarde** = femme revêche; **rapeau**[10], se venir payer au rapeau = endroit où on paye (H. renvoie à Bureau); [11] α) **ryoter** = jouer de l'homme prodigue; β) **rioteux** = prodigue; [12] **sartie** = petit bateau; [13]**taudis** = cave où les tailleurs découpent leur ouvrage... [14]**vanner** = maudire (cf. Rons = berner); [15] **vanneur** = ... homme qui maudit.

Parmi les mots du vieux fonds français que H. ajoute au lexique de N. se trouvent : **Aga** (Rab., selon M. L., archaïsme); **barberie,** ouvroir d'un barbier; **enhui**; **s'escravanter** de rire : **garbouil** (arch. M. L.); **grillet** ; **groin** (de porc) **de chien** ; [16] **harander** pour *harauder* = irriter, fatiguer; **islois** (cp. isleux M. L.); **meignie**; **nopcages** (M. L.) : **nasse** ; **pailler** = ... chaume ; **paneree** ; **potee**; **se rigoler au soleil.**

Mais si H. représente les tendances dialectales et archaïsantes de son siècle on trouve chez lui encore plus de néologismes.

Parmi les dérivés du fonds français on relève :

1° Des substantifs :

annonces, aliage, bigotage (B.), **billonnage**; **esgail** (H. D. T.). **marmaille** (B.); **culace** (H. D. T.); **coquineau** ; **chaudronnée** (H. D.

1. H. the middle of a vault where all the corners of the same doe meete together.
2. H. a thunderclap... slaughter.
3. H... a trout speare.
4. H... also, white frost upon the trees in winter time.
5. H. the weather among sheep, some take it for a weaned pig.
6. H. the commodities that doth rise by a farme.
7. H. a mouget.
8. H. a rundell, circle, or winding compasse.
9. H. a scold, a pratler. a jarring woman.
10. H. to come to the paying-place.
11. H. α) to ryote, to playe the spendthrift; β) riotous, excessive, lavish : m.
12. H. a little boate.
13. H. a vault or like hollow thing where Tailors do cut their worke . . . . . .
En outre H. donne au même art. la forme étaudis = table ou étal.
14. H. il m'a vanné tant et plus, he hath cursed me thoroughly.
15. H. to vexe and wearie one.
16. A curser.



T.); **caïmanderie**; **billonneur**, **blasonneur**, **escornifleur**, **javeleur**, **langayeur** = jaseur; **lanterneur** (H. D. T), **quarrieur**; donner la **jambette**, **omelette**, **pierrette**; **martinet**, **molinet**; **fratrisseau**, **sourisseau**; **bisnoire** = houe, **bouloire** = boulingrin, **caquetoire**; **balottes**, **pierrotte**, **riverotte**, **vignottes**; des composés: **chastivilain**, **masche coulis**; **pied bot** (H. D. T. prem. ex.: 1610).

2° Des adjectifs :

montable; **caquetard**, **coquelineux**, **dolet**, **maigrelet**; **chicaneur**, **grumeleux**.

3° Des verbes :

afficter, **affier** = provigner et enter, **amignarder**[1], **bafouer**, **billonner**, **pinseter**, **balotter**, **pilloter**, **affadir**.

Parmi les emprunts faits aux langues anciennes il y a quelques exemples de mots français qui ont repris leur sens original, mais qui conservent aussi, presque tous, le sens que le français leur avait donné. Ce sont :

[2] **archive** = donjon, principale forteresse d'une ville; [3] **caviller** = 1° plaisanter. 2° **ergoter** (N. cavillari); [4] **destendre** = 1° tendre, 2° relâcher (que D. préfère); [5] **hospitalier** = 1° (N. nosocomos) maître d'un hôpital, 2° sens moderne ; [6] **impassible** = qui ne peut souffrir, 2° ou mourir; [7] **insulter** = 1° se soulever contre, 2° mépriser.

Parmi les mots suivants, on en trouvera plusieurs qui datent du XIVe siècle. N. les passe sous silence, H. les réintègre dans le vocabulaire, fait assez significatif pour ne pas les omettre. On peut les diviser en différentes catégories :

1° Mots venant en partie du latin et du français :

Substantifs: **miliart**, **perturbateur**, **réfugiez** (*sic*), **incapacité**, **immondicité**, **mondanité**, **stupidité**; **gemence**; **abjurement**;

Adjectifs : **incapable**, **malleable**, **responsable**; **auriculaire**, **bobulaire**, **cessionnaire**, **concubinaire**, **concussionnaire**; **conventionnel**, **onéreux** (XIVe s.), **alternatif**, **imaginatif** (XIVe s.), **opérative**, **faculté o.** (XIVe s.), **traditive**, **science t.** (XVe) (Rons.);

1. H. comme Amignotter, c.-à-d. to pranke, to trim, to cocker.
Baret. to draw by allurance to flatter, to speak fayre to allure. Amignoter, amadouer.
2. H. a dungion, the chiefest toure of a citie.
3. H. to jest, to cavill, reason overthwartly.
4. H. T. to stretch out, to spread. D. *ajoute* but rather loosened as the strings of a lute.
5. H. the master of the hospitall also he which useth hospitalitie.
6. H. which cannot suffer or pass away.
7. H. to rise against one, to despise.



Verbes : **annexer** (XIIe), **impossibiliter, lapifier, préposterer, ravager, regenter, résulter, syncopiser;**

Adverbes : **exclusivement, inclusivement.**

2° Mots savants :

Substantifs : **influence, perclusion, cognoscitive, sentive;**

Adjectifs : **collatéral, estival, fortial; fluviatile; sedentaire; imprescriptible; immatériel; piratique, condemnatoire;**

Verbe : **defalquer.**

3° Mots venant du latin classique :

Substantifs : **allusion, angustie, auspices** (XIVe) **capitation, clientelle, colostre, commination, corruptelle, duel, impotent, incursion, individu, infantile, insipience, intellect, mansuetude, meat, odorat,** [1]**opuscule** (XIVe), **pannicule** (XIVe), **parentelle** (XVe), **philacte, philactère, signacle;**

Adjectifs : **anguste, iracond, mansuet, stupide;** épithète, **cosmovague ;**

Verbes : **abjurer, censer, intercepter, malverser;**

4° Dérivés grecs par l'intermédiaire du latin :

Substantifs : **chimère, chœur, lientérie, œconomie, ophtalmiste** [sic], **ostracisme, patriote, pédagogue, symbole, syncope ;**

Adjectifs : **T académique (omis en D), œconomique, optique ;**

Verbes : **caractérer, catéchiser, colaphiser, symboliser;**

5° Dérivés grecs : Substantifs : **agape, anagrammatisme, anarchie, antimonie** [sic], **aristocratie, binarchie, chiliarque, chirotonie, démocratie** (XIVe), **gynocratie, lycanthrope, oligarchie** (XIVe), **pédagogie, poligarchie, polygamie, rapsodie, symposiarque;**

Adjectifs : **symmetrie, thiriaque**; épithètes : **philomesse, nyctalope.**

Les langues modernes sont faiblement représentées chez Holyband. On y trouve fort peu d'italianismes. Ceux dont il signale l'origine sont marqués d'un astérisque dans la liste qui suit : **agent** = celui qui agit pour un autre (H. D. T.), **assassin** (H. Est.), **assassiner, assassinat, barricade** (H. D. T.). **beffler, bicoque** (H. D. T.). **busc** (H. D. T.), **camisade, cargue** (H. Est.), **tenir son enemy en cervelle** (H. Est.). **colonnel,** tirer l'enemy à l'**Erte,** ***facende ou faciende** (Rab.) ***goffe** (H. Est.), **gondole, impatronizer, à l'improviste, largue, mercadans** (H. Est.) (plutôt prov. H. D. T.), **palemaille,** ***poltronizer, rambade** (H. D. T), **scorne** (H. Est.), **stretto, vedette** (H. D. T.)[2].

1. H. little small worke written in Poetrie or prose. Baret. a little worke or business.
2. H. place parmi les italianismes le mot « gonfanon ».

En outre M. Lanusse dérive de l'italien par le gascon **carre**, « montrer carre de gens delibérez et hardis. »

De l'espagnol H. cite **bandouillier** (Des Per.), **matassins**, jouer aux m. (H. D. T.);

Du turc : **bachat** (sic), **serail**.

Enfin on trouve quelques substantifs d'origine inconnue : **agios**, **bouffron**, **fariboles**, **simagrée**.

Le dictionnaire de H., si imparfait qu'il soit, a eu un historique des plus intéressants. Il est une des principales sources, je dirais même, la première source du fameux recueil de Cotgrave. Ce fait ressort clairement de deux notices dans les registres des imprimeurs, et la collation des deux œuvres vient à l'appui de ces notices.

Examinons d'abord le premier point. Le « Treasurie » a été publié sous privilège par Henry Bynneman. Il n'a donc pas été porté sur le registre. Or, c'est à H. Bynneman que revenait le privilège d'imprimer les dictionnaires. Cependant, en 1582, lors d'un grand bouleversement parmi les imprimeurs, il consent à abandonner quelque part de son privilège et, de plus, Bynneman disparaît en 1583[1].

Le 13 décembre 1584[2] on octroie « le dictionnaire français-anglais in-quarto et tous les dictionnaires francais-anglais à Newbury et Denham sous privilège ». Or le format du « Treasurie » est in-quarto. Il pourrait bien être le dictionnaire par excellence en question, et alors Newbury et Denham auraient été les héritiers de Bynneman. H. Denham[3], cependant, disparaît des registres en 1589 et l'association a dû être dissoute. Il semblerait, en tout cas, que Newbury n'ait pu faire valoir les droits qu'il partageait avec son associé, car, le 21 juin 1592, on trouva la notice suivante : « Richard Ffield. Enregistré... un livre intitulé l'Alphabet français et avec lui le Trésor de la langue française. Sous réserve que si le livre appartient à quelque partie par raison d'une inscription antécédente ou de quelque droit que ce soit, dans ce cas l'enregistrement sera nul[4]. » L'inscription ferait croire qu'une nouvelle impression du « Treasurie » était en voie de préparation. Mais voici ce qui est vraiment curieux. Le « Treasurie » n'a jamais été réimprimé, et c'est à Thomas Woodcock, non pas à Richard Field que H. confie l'impression de son « Dictionarie ». Cet ouvrage, bien

1. Arber, V. lxxxvii.
2. Arber, II, 775.
3. *Ib.*, V, lxxxix.
4. App. III.E.α).

que basé sur le « Treasurie », mérite donc qu'on le traite en œuvre nouvelle et c'est sans doute la publication du dictionnaire en 1593 qui a empêché la réimpression du « Treasurie ». T. Woodcock fit ses publications de 1575 à 1594, puis sa veuve géra sa succession et continua ses affaires pendant deux ans. Le 9 février 1596, elle transféra à Paul Linlaye toutes les propriétés et tous les droits sur les livres qui avaient appartenu à son mari. Or, le 26 juin 1600, John Flasket acquiert de Paule Linlaye plusieurs livres parmi lesquels « le dictionnaire français-anglais de Holyband ». Flasket ne paraît pas l'avoir imprimé. Mais le 7 juin 1608 il assigna à John Bill « un dictionnaire français-anglais recueilli d'abord par C. Holyband et depuis augmenté ou changé par Randall Cotgrave [1]. » John Bill, à son tour, se dessaisit du livre ; le 27 avril 1610 il l'assigna à Adam Islip qui en donna l'édition princeps en 1611. Ainsi, après la rédaction finie, le grand dictionnaire de Cotgrave a mis trois années à paraître.

Ce dictionnaire est dédié à William Cecil, Lord Burghley. La dédicace de Cotgrave nous apprend qu'une faiblesse des yeux le força de laisser des travaux plus ambitieux pour s'occuper de ce « fagot de mots ». D'autre part L'Oiseau de Tourval, auteur de l'avis « au favorable Lecteur François » déclare que Cotgrave a « péniblement veillé et travaillé pour plusieurs ans, sur cette œuvre ». Or, on a vu que H. avait disparu avant 1600, époque à laquelle Flasket acheta son dictionnaire. Quoi de plus probable que cet imprimeur le confia à Cotgrave pour en préparer une nouvelle édition corrigée et augmentée ?

Dans l'intervalle parut le « Thresor de la langue française » (1606), et Cotgrave en fit son profit. Il a pris dans le Thresor ce qui pouvait lui être utile et il l'a fondu avec l'œuvre corrigée de H. en y ajoutant le résultat de longues recherches personnelles. Pour montrer ce double ou ce triple travail de C. il suffira de citer quelques articles des quatre dictionnaires, c'est-à-dire de $N._1$ 1573, de H. 1593, du Thresor, 1606, de C. 1611 [2].

1. App. III, E (2) (3).

2. Je cite du Trésor seulement ce qui a été ajouté à $N._1$. Les différents paragraphes et les différentes explications rassemblées dans chaque paragraphe ont été numérotés pour faciliter les renvois et, avec le même but, les additions de H. au dictionnaire de N., desquelles C. a fait usage, ont été imprimés en gras.

L'ARTICLE A DANS QUATRE DICTIONNAIRES APPARENTÉS

Nicot₁ 1573.

Dictionnaire françois-latin.

A

A est la première lettre de l'alphabet françois cōme elle l'est aussi de ceux de toute autre langue.

Holyband 1593.

D.

A Dictionarie French and English.

A, one of the sixe vowels in the French tung a, e, i, o, u and y is pronounced fully with an open mouth, and hath divers significations :

I i. **first, it is the third person singular of the verb, i'ay, I have : tu as, thou hast : il a, he hath** : as, Iehan Wheeler a du bon vin : Iohn Wheeler hath good Wine. Le Roy a une grande armée : the king hath a great armie.

ii. **Sometimes being joyned with a participle, expresseth the perfect tense of th' indicative moode :** as, Thomas Barns a faict le voyage des Indes, Thomas Barns hath made the voiage of the Indes : Ma fame a passe sa cholere, my wife hath asswaged hir choler.

Nicot₃ 1606.

Les Commentaires de la langue Françoise.

A est le premier son de la voix de l'enfant nouveau-né, la plus aisée des voyelles à prononcer et la première lettre, non seulement de l'alphabet François, mais aussi, [etc., etc., comme N₁.]

Cotgrave 1611.

A Dictionarie of the French and English Tongues.

A The first letter of all Alphabets, is (as it is a letter) a Substantive : whence ;

I. Il est marqué à l'A : he is a right honest man : or, one in whom there is as much vertue, as great worth, as can be in any man : (From the monie of France ; every sort whereof hath stamped on it a particular letter, denoting the place wherein it was made ; now, that which is coined in Paris hath on it an A, and is, commonly, of the best mettal).

II. A. **The third person singuler of the verbe Avoir, signifies (of it selfe) hath**, holdeth, possesseth, enjoieth ; as, Assez a qui bon credit a : also (when it hath the local Adverb y before it) is ; as, Assez y a si trop n'y a : **But when it precedes a Participle in the preterperfect Tense of another verbe, it is restrained unto the first signification, hath ;** as, il a gaigne [Errata Il y a gaigné] ce qu'il a peu : In all which (and otherwise, onely as it is a letter) it is written without Accent. V. DIi, ii.

III. i. A. an Article, set before a proper name, or Nowme, signifies in matters of possession, of ; as, La mai-

L'ARTICLE A DANS QUATRE DICTIONNAIRES APPARENTÉS (SUITE)

Nicot₁ 1573. Dictionnaire françois-latin.	Holyband 1593. D. A Dictionarie French and English.	Nicot₃ 1606. Les Commentaires de la langue Françoise.	Cotgrave 1611. A Dictionarie of the French and English Tongues.
(1) A aussi est une prepositiõ signifiant ores stabilité en quelque lieu, cõme, Il est à Paris, Est Lutetiae : (2) et ores mouvement à un lieu, comme le men vay à ma metairie. In villã proficiscor : (3) ores selon, Comme, Cela sera à l'ordonnãce des arbitres, Iuxta aut secundùm bonorum virorũ arbitrium fiet.	II. i. Many times **it serveth to expresse the Dative case** : as Ie l'ay dõné à mõ père, I gave it to my father. ii. Sometimes it serveth for the Preposition To : as Ie m'en vay à mon père, I goe to my father : à Paris, to Paris, à la ville, to the town.	[Articles (1) (2) (3) comme N_1.] [(α) Ajouté à N_1 :] A se prend aussi pour *apud* Latin, comme, Il est à nous grande vinée ceste année-cy... c'est-à-dire en nostre terroir, en nostre pays, en nostre contrée. A nous tel faict est bien vilain, Apud nos...	son à Pierre, La femme à Robert : [v. Thresor (β) ;] ii. But where the verbe Estre goes before, it signifies To, or, Unto : as, La maison est à Pierre, belongs to Peter [v. Thresor (β)]; iii. So doth it also when it followes **verbes that require a Dative case** ; as, Ie l'ay donné à toy ; cela appartient à moy. [v. D. II i ;] iv. or that signifie motion to a place ; as Ie m'en iray à Londres, à ma metairie. [v. N. (2) et D. II. ii.]
(4) A aussi se prent simplement pour en, comme à la presence des Evesques. In praesentia Episcoporum, id est adstantibus episcopis, qu'on dict plus usiteement, en la presence. (5) A aussi signifie pour, comme, Il est tenu à perdu, A oil, A sot, A fable, A fils de Roy. Une vis à pressouer, c'est à dire pour perdu, vil, sot, fable, fils	III. A cause, à cueur, à droict, à l'adventure, à loisir, à propos, à raisõ, à sçavoir, à temps, à tort et semblables. Seke Cause, Cueur, Droict, etc. IV. A is taken sometime for en as à la presence des Evesques, in the presence of the Bishops. V. A sometimes signifieth pour, for, as il est tenu à perdu, it is counted for lost, à sot, for a foole, à fable, for a tale or lye, à filz de roy, for the Kings sonne.	[Art. (4) et (5) comme N_1.] ... d'Amad. [(β) Ajouté à N_1 :] A estant avec les noms propres est un	IV. i. A. an article, or Preposition ; signifieth sometimes, As, or For ; il est tenu à perdu ; à sot ; à fable : [v. N. (5), D. V.] ii. sometimes only For ; à cette cause : [v. N. (8 *b*) ;] iii sometimes, At ; as, Tu me trouveras à Paris ; à loisir ; à vostre commandement : [v. N. (i), (8 *c*), D. III ;] iv. also In, or, At ; as, à temps et lieu : [v. N. (8 *c*), D. III ;] v. sometimes In, or, Before ; as, à la presence du Roy : [v. N. (4), D. III.]

de roy, pour un pressouer, au 3e livre Damad, chap. 6. Toutes fois il estoit lors peu cogneu à fils de roy, il est appellé à garand pour garand.

(6) A en oultre se prẽt pour Avec, Comme, Il porte un synople à trois lyons d'argent, Scutũ gerit viride cũ tribus argenteis leonibus, id est, tribus leonibus argenteis insignitũ.

Il est eschappé à peu de perte, c'est avec peu de perte, Cũ modico damno evasit. Une chaire à accoudoirs, Une eschelle à crampons, c'est avec accoudoirs, avec crampons.

(7) A prenant avec soy larticle du nom qu'elle precede, signifie semblãce, façon, mode et manière comme Il est vestu à l'Italienne, cest à dire à la semblance, mode et façon des Italiens. Si on n'aime mieux dire que en telles phrases, il y a ellipse et subaudition de ce mot façon ou maniere et que A signifie Alors, Selon : cõme Il porte l'espee à l'Espagnole c'est à la façon des Espagnols, cest à dire selon la mode des espagnols.

(8) *a)* A aussi est une diction indeclinable qui est differemment employée avec autres declinables et indeclinables servant à la signification dicelles tantost en qualité de la preposition ad, comme, A chef, Ad finem, Ad exitum : *b)* ou de la preposition, ob, propter,

VI. A sometime is taken for avec with, as il est échappé à peu de perte, he is escaped with a smal losse.

VII. A sometime is taken for like, or after the fashion or manner as il est vestu à l'Italienne, is clothed after the Italian fashion.

article du cas genitif en denotation possessive, pour De, comme, La maison à Pierre, La femme à Robert, la fille au duc... Ce palais est à Pompée .. et estant avec les noms appellatifs, prent article apparent avec elle, et denote tousiours possession, comme, Ce champ est à la ville de Paris...

... de synople...

[Les deux paragraphes de l'art. 6 sont fondus ensemble et l'exemple suivant ajouté au texte :]

Le Roy d'Angleterre est descendu à grande armée...

[Art. (7). c. N_1.]
var. :
...si l'on...
...qu'en...
... signifie lors,...

[Art. 8 c. N_1.]
var. : di celles, et ce tantost...

vi. sometimes By ; as, à l'adventure ; à cœur ; à droit ; à tort ; et (as in old Authors) à dieu le veu, in stead of par dieu ie le veux : [v. N, (8 *c*), D. III ;]

vii. Sometimes On, or Upon ; as, à lundi ; il monte à cheval : [v. N. (8 *c*) ;]

viii. sometimes To ; as, à propos ; à point : [v. N. (8 *b*, *c*), D. III ;]

ix. also, Agreeable, or, According to ; as, à l'ordonnance des Arbitres : [v. N. (3).]

x. also, like unto ; After the manner, or fashion of ; as, vestu à l'Italienne ; une espée à l'Espagnole : [v. N. (7), D. VII ;]

xi. sometimes, with ; as, à peu de perte ; à banniere desployée ; une chaire à accoudoirs ; et (in Blazon) Il porte de Synople à trois Lyons d'argent : [v. N. 6, D. VI.]

xii. also, With, or Among ; as, à nous tel fait est bien vilain ; Il est à nous grande vinée. [v. Thresor (α)] ;

xiii. A la mienne volunte [Errata volonté], If I might have my will : or, I would to God.

V. i. Dont il est à grande ioye, Whereof he is very glad ; which makes him very merrie.

ii. Ils se faisoient tenir à douze ; They made themselves be held by twelve : or, were so fierce that twelve were faine to hold them.

N_1 1573. Dictionnaire françois-latin.	Holyband 1593. D. A Dictionarie French and English.	N_3 1606. Les Commentaires de la langue Françoise.	Cotgrave 1611. A Dictionarie of the French and English Tongues.
Comme, A ceste cause, Propter id, A propos, Ad rẽ : *c)* et tantost autrement, Comme, A tant, A tard, A peu, A peu que, A nef, A ma plaisance, A mon escient, A son escient, A poinct, A vau de route, A deceu, A banniere desployee, A cœur, A sçavoir, A temps, A tort, A loisir, A cheval, A nourrisse et semblables, cerchez Tant, Tard et les autres.	VIII. **Sometimes also A is taken for a sign of the Infinitive mood,** as **s'il a chose à dire** à l'encôtre qu'il le die if he hath any thing to say against it, let him speak.	var. : a nourrice.	VI. i. **A preceding the Infinitive mood of a verbe,** signifies to, serving to, for to, of purpose for ; as, **S'il a chose à dire** ; un clou à pendre des sacs [v. D. VIII ;] ii. Sometimes it either gives the verb a participiall sence, as, Il est à dormir, he is sleeping, or new, or neere asleepe ; iii. or, the verb being present, it denotes the future, as, I'ay cela à faire, I am to doe that hereafter. VII. A before an Adiective, sometimes makes it admit of an Adverbiall interpretation ; as, à droict, à tort ; rightfully, wrongfully, [v. D. III et Cot. IV vi.] VIII. A, is sometimes not expressed, but understood ; as, Si Dieu plaist, for, s'il plaist à Dieu.

La parenté des dictionnaires paraît clairement dans ce premier article. H. a donné tout ce que donne N.₁ à l'exception de l'article (1). Mais il le raccourcit en rassemblant sous un même titre (art. III), divers emplois adverbiaux, conjonctifs, et prépositifs. Il a ajouté trois articles : I, i. ii ; II i ; VIII. — Cotgrave a donné tout ce que donnent N.₁. II. et les additions apportées par N.₃. Il a réarrangé encore une fois le chapitre difficile des locutions, en prenant pour guide l'anglais correspondant, c'est-à-dire qu'il rassemble dans un même paragraphe tout ce qui peut se rendre en anglais par une préposition, sans se soucier de l'emploi syntactique de la locution. Encore, Cotgrave a-t-il apporté quelques additions de son propre chef, parmi lesquelles sont à remarquer l'article VII, sur l'emploi adverbial de « à ». ainsi que le développement donné, articles VI ii, iii, à l'observation de H. sur « à » devant l'infinitif.

Voici encore quelques articles qui montreront comment Cotgrave a combiné H. et N.

N₁ et ₃.	H.	C.
Blocul ou Bloquil. Des Essarts au 3 li. de Josephe : Vindrent donner jusques aux tentes et pavillons des Romains arrachant les peaulx tendues sur le blocul. . . . . Item au mesme livre :	. . . . ; **The chiefest pole which upholdeth the tent.**	**Blocul** : m. **The chiefest pole that upholdeth the tent;**
Car ils jetterent tant de feus artificiels. . . qu'à moins de rien toutes les machines, plateformes et bloquils du dehors. . . . se trouverent embrasees.		A little fort or blockhouse.

N. ne donne que des citations ; H. explique le mot selon le sens du premier passage et C., tout en conservant l'explication de H., ajoute l'interprétation du mot dans le second passage.

N₁.	H.	C.
Buffeter. Colaphum infligere.	**Buffeter un home,** to boxe a man, to **buffet** with fists.	**Buffeter** : to make rough, or shagge like buffe ; also, **to buffet,** or cuffe ;
	Buffeter les vins, to **marre wines by tasting them before they be set a broach.**	also, **to marre a vessel of wine by often tasting it before it be broached ;**
	Buffeter les vins en une cave ou navire, **to spoyle wines by often tasting** in cellars.	

N₁.	H.	C.
		or, to fill it up with water after much wine hath beene stollen, or taken out of it.
Emphyteose. Héritage baillé en emphyteose. [Sans exp.]		
	Emphyteosien, he **which taketh** anything **conditionally, to make it better.** (Ici C. a précisé le sens de H.)	. . . . : a Farmer or **one that taketh** land or other commodities **on condition to better and improve them.**

L'arrangement et la méthode de C. sont bien supérieurs à ce qu'on trouve chez H. ; l'ordre alphabétique est rigoureusement observé ; les formes différentes d'un même mot paraissent, chacune à sa place, avec des renvois sûrs ; toute indication phonétique est rejetée ; en fait de grammaire, le genre des noms est strictement signalé par une lettre placée après le substantif, la forme féminine des adjectifs est indiquée, le verbe est représenté par la forme de l'infinitif et du participe passé.

Quant au contenu, C. se borne à expliquer les mots et ses explications ont une toute autre portée que celles de H. Il laisse de côté le parti pris, le ton huguenot. Il balaie les enfantillages, il n'interprête plus, mais, visant à la chose elle-même, il précise les paroles et les faits. De plus, il ajoute bien des mots au vocabulaire et il tâche d'indiquer l'origine des mots cités. A la vérité, la valeur scientifique des deux ouvrages n'est pas comparable. Mais, en jugeant C. par rapport à H., trois considérations se présentent à l'esprit. Et d'abord, une très grande partie de l'œuvre n'est qu'un travail refait. Avant Cotgrave, Holyband avait traduit presque tout le vocabulaire de N. ; C. a corrigé la rédaction de H. et plutôt pour la langue que pour le fond. Souvent il se sert des mêmes mots en leur donnant tout simplement meilleur tour. Ensuite, pour ce travail de revision, C. a eu l'énorme avantage de pouvoir puiser dans le « Thresor de la langue françaisc » ($N._3$). En dernier lieu, à mesure qu'on s'éloignait de la période d'activité littéraire intense du XVIe siècle, il devenait plus facile de dresser le bilan de cette langue riche et colorée, mais touffue, mais redondante. D'une part, le triage des mots se faisait peu à peu ; on pouvait choisir et rejeter ce qui n'avait été que de passage. D'autre part on pouvait s'aider des travaux de critique, des commentaires, des traductions. C. n'a pas beaucoup choisi. Il a énormément lu et il a vérifié ses lectures d'une façon admirable.

Pourtant, quand on a dit tous les mérites de C. (et il a fait une œuvre vraiment originale), on lui aurait su gré de mentionner le modeste prédécesseur, auquel il devait tant. Cotgrave s'est tu, mais les registres ont parlé; ils ont revendiqué les droits de H. et la justice s'est faite.

En refaisant le travail de H., C. a corrigé les fautes d'impression et les erreurs.

Il a retranché 1° les formes patoises déjà citées : **amender, bachat, braguettes, brodez, candois, degasouiller, esgaucer, flancé, gesse, halbarques, mouchard, tringuille, verdun** ;

2° les mots employés d'une manière particulière à H. : **chapeline** = chapeau de moissonneurs à larges bords, **griotes seiches** = cerises, **marcassin** ;

3° des archaïsmes : **bremé entre le peuple, mer et mermiste imper** = arbitre, **meurtrissant** = qui tue, **polaque, terrasse** = voûte souterraine, **tisserie** = art de tisser ;

4° des mots du langage familier et des néologismes du xvi° s. : α) **begaud, frotter à double carrillon, coquelineux, dolet, faire bien de la douillette, faire une huée du cabinet du roy, mache-coulis** = grand mangeur de soupes, **merveille** = sorte de jeu, **sujet à la pinse, dire de plainsault et incontinent, quaresmer, salmingondinois** ; β) des mots et des néologismes restés dans la langue : **confiscatoire, crapuler, duel, milannois, responsable** ;

5° des mots d'origine classique qui n'avaient été que de passage dans la langue : **cerites** (?) (estre mis au rang des cerites et tributaires), **chiliarque, chirotonie, confiction, inscipience, limbes de tissu** = franges (N. sans explication).

6° des emplois de mots vieillis : **accommoder aultruy de son bien, archive** = donjon, **caviller** = plaisanter, **destendre** = tendre, **haie** = remblai, **impassible** = qui ne peut mourir, **persuasible** persuasif.

A l'exception de ces mots C. a cité toutes les additions de H. du vocabulaire.

Il me reste à prouver le rapport de C. à H. par la comparaison de passages pris aux deux auteurs. A ce point de vue, et pour la linguistique aussi, il m'a paru intéressant de relever dans le dictionnaire de Godefroi quelques-uns des mots qui, attribués à C., remontent à Holyband.

H.	C.
Achenal, a *channel.*	— *id.*
Babioles; *trifles.*	—: **Trifles,** nifles, trinkets, toyes; also faire (but deceitfull) tearmes.
Babouinner, *to play a jacke's part.*	to baboonize it; to *play the Monkey,* etc. also, to deceive, cosen, gull.
Cencer, *to reckon or count among his revenue.*	—: to *reckon,* esteeme, *account among his revenue.*
Dadée: dandling, as **souffrir un enfant en ses dadées,** to dandle a child, to suffer his toyes.	—: f. childish toying speech or dalliance; whence, **souffrir à un enfant toutes ses dadées.** To cocker or coax it, etc.
Trouver la **duyere** du connil; to find the *cunnie-hole.*	**Duyere**: f. *a Conny-hole.*
Electorat, le droit d'électorat, m. *the right and power to choose as the seven electors of Almaine.*	**Electorat**: m. an Electorship, a chusing or electing or *the right or power of election such as the seven Electors of the Empire have.*
Entre-cosser, as, les Beliers s'entrecossent, *the rammes doe but.*	**S'entre-cosser**: to jurre *or butt together as Rammes.*
Frioler, to be gay, *to play the fine fellow,* **Comme le feu friole la paille,** as *fire consumeth strawe.*	**Frioler**: to *consume,* ravine, devour *(cracklingly or with a noise) as fire does stubble*; also, *to brave it.*
Galafre or Galifre: m. a *Cormorant or greedie devourer of meate.*	**Galaffre**: m. a ravenous feeder, *greedie devourer,* glutton, gulch, *cormorant.*
Herbistes or Herboristes, the Physicians skilfull in simples. m.	**Herbiste**: m. An Herbist or Herballist; one that understands the nature and temper of hearbes. **Herboriste as Herbiste.**
Langayeurs, pratlers.	**Langayeur**: m. a great Talker. also, an Officer, etc., etc. c. N_3.
Largue, as prendre la largue en haulte mer [*Cf. Note 1, p. 73*].	**Largue**: f. Roome, scope, etc. **Prendre l. largue e. h. mer.** To put out into the main.
Machurer, to *black,* to spot, to *smear,* il est tout machuré, he is spotted like a collier, smith, or criers of black.	—: to *blacke, smeare,* smutch, begryme or *disfigure with blacking.* Le chaudron machure la poile.
Maltaultier, a *toll-gatherer.*	**Maltotier**: m. a Collector of the Subsidie, a *Tollgatherer.*
Miracleurs: *doers of miracles.* m.	—: *id.*
Mont de piété, a *purse* as might be the chamber of London, or the hales of companies, where a *yong beginner* may borrow a peece of money without interest or paying five for the hundred.	—: a publicke stock or *purse* maintained for the reliefe, assistance and furtherance of *yong Tradesmen.*
Operative, la faculté operative, *working,* the power or facultie to worke: f.	**Operatif**: operative, *working.*
Paellonnet: *a skillet.*	—: m. a small panne, or (footlesse) *skellet.*
Un paneron, *a little basket.*	— *a little pannier*; a small Dosser.
Du Papet see papin.	**Papet as Papin.**
Penseresse or penseuse, *a woman thinking or imagining.*	**Penseresse**: f. *a woman that thinketh, imagineth*; museth or careth much.
Pierre de pernis, stones that are put thorow a wall for the strength of it or to beare the burthen.	Pernis. **Pierres de pernis,** as Parpaignes, or Perpins. Perpins: m. Perpenders, or perpent stones; stones made just as thick as a wall, and shewing their smoothed ends on either side thereof. Parpaigne: f. A pillar, buttresse, or supporter of stone-work, serving to beare up a beame, or summer in a wall.
Pivotter un huis, to sett hinges on a door.	— To hang a door on Pivots.
Science ou art questuaire, a science or trade *bringing profit.*	**Questuaire**: com. Gainfull, commodious, *profit-bringing.*
Rapsodie, the gathering or patching of divers sentences together.	—: f. A Rapsodie: an improper collection, a confused heaping up, of many sentences.

Refugiez, all such persons which have *resorted to a place for refuge or succour.*	Refugié : m., ée : f. Fled, run, *resorted unto for succour, and assistance.*
Reguinder, to turn sailes and *come back again.*	— : To hoyse, or lift up on high againe ; also, to beare roomeward, or *make backe againe.*
Sequestre, one in whose handes the money is left till the parties be agreed.	— : He into whose hands a thing is sequestred.
Estat syndicable, an office *subject or which may be researched or controlled.*	**Syndicable** : com. *Subject unto examination,* censure, or *controllment.*
Terrasse or terrine, *an earthen pan.*	**Terrasse...** also, *an earthen panne.*
Tricoter la pureté d'or et d'argent, *alter, chaunge, delay, rise, embase* the coin of gold and silver.	**— de l'or, etc.** To *alter, change, allay* or *imbase* it.
Tricoteur de proces, *a* tosser *of sutes, pettifogger, craftie lawyer.*	— A contriver or canvasser *of suits* ; *a Pettifogger* ; *a craftie,* or cousening *Lawyer.*
Un **Tupin,** *a pipkin, an earthen pot.*	— *id.*
Les **Ventailles du ciel,** *the windows of heaven,* damme, or *flood-gate of heaven.*	— : *The windowes,* or *floud-gates, of heaven.*
Voultis or planché, *the seeling.*	**Voultis** : m. *the seeling* of a roome.

Ces exemples sont, je crois, concluants ; Cotgrave s'est basé sur H., mais il a souvent donné à ses explications un tout autre tour. Le style de H. est simple, il écrit plutôt comme on parle ; il raccourcit ses explications ; il est naïf et pittoresque. Cotgrave est laborieux, pondéré plutôt que lourd, surabondant en synonymes. Quand, par exception, il veut décrire une chose, il entasse les détails et tire de tous ces coups de pinceau un portrait admirable. Le livre de C. est fait pour des études approfondies, on pourrait dire techniques ; celui de H. est plutôt pour l'usage général.

Résumons en quelques mots le talent et l'œuvre de H. C'était, il me semble, une intelligence d'une bonne moyenne douée d'une très grande vitalité. Il a eu l'esprit assez large pour concevoir une œuvre entière, il a eu le courage de l'accomplir. Il est artiste par certains côtés. Sans grand talent littéraire, il a pourtant le don de faire vivre les scènes qu'il décrit, et on a vu que, même sur un sol aussi revêche que la lexicographie, il a su mettre la marque de sa personnalité.

D'autre part il a voulu trop embrasser. Sa science est peu profonde. Elle l'était, cependant, suffisamment pour développer son idée, celle de l'enseignement pratique des langues. Du reste, il ne faudrait pas le juger seulement d'après ses livres. Comme manuels d'instruction, ils ont eu une valeur réelle, mais, entre les mains de H. ils ne devaient être qu'un fil conducteur. Il leur ajoutait probablement beaucoup de vive voix. Tout ce travail éminemment personnel d'instructeur, d'éducateur, est perdu pour nous et c'est pourtant là ce qu'il faudrait avant tout connaître pour apprécier justement son œuvre ; car il était instructeur d'abord, écrivain ensuite. Seulement,

il est permis de croire que son influence a été entraînante et féconde en inspirations. On a vu combien la littérature française était connue en Angleterre. Pour cela, il a fallu un travail sérieux de la part des professeurs de français établis à Londres. H. était de leur nombre ; il était même un des plus importants parmi eux. C'est lui qui a fourni le point de départ du grand dictionnaire de C. ; ce sont lui et ses pareils qui ont pu former, non seulement un Cotgrave, mais encore une génération capable d'en profiter. Ce n'est pas là une œuvre médiocre.

Aussi, l'œuvre de Holyband a-t-il une portée plus large, plus humaine. Ce n'est pas sans émotion qu'on trouve chez lui, le premier, le mot « réfugiez ». Il avait vu, s'il ne savait de sa propre expérience, ce que renferme cette parole et, dans le crépuscule qui voile à nos regards sa vie intime, il surgit comme le type de ce groupe de Français, qui bravèrent tout pour leurs croyances. En sa double qualité d'éducateur et de huguenot, Holyband représente la France littéraire et savante, la France protestante en Angleterre. Au brillant siècle d'Élisabeth, la France apporta sa part, une part dans laquelle se réunissent la littérature et l'habileté manuelle pour mettre en un jour favorable plusieurs aspects de la culture et de l'esprit français.

APPENDICE I

LE DROIT DE DENIZEN

Denizen. — Signifies in law an alien that is infranchised by the King's charter, and enabled in all respects almost to do as the King's native subjects do, viz., to purchase and to possess land, and to be capable of any office or dignity; yet it is short of naturalization, because a stranger naturalized, may inherit lands by descent, which a man made only a denizen cannot. And in the charter, whereby a man is made denizen, there is commonly contained some one clause or other, that abridgeth him of that full benefit which natural subjects do enjoy. And when a man is thus infranchised, he is said to be under the King's protection, or esse ad fidem Regis Angliae, before which time he can enjoy nothing in England... Nay he and his goods might be seized to the King's use.

Cunningham. *Law Dictionary*.

Le droit de denizen peut être viager ou héréditaire.

L'affranchi ne peut hériter en Angleterre, mais son enfant, né en Angleterre, en est capable.

Un enfant, né en Angleterre, de parents français, est « denizen ».

Selon l'ancienne loi :

Un étranger (alien) ne peut acheter ni hériter de terres en Angleterre ;

Il ne peut rien recevoir par héritage, don, douaire ou tutelle ;

Il ne peut léguer ;

Il ne peut remplir de poste officiel ; il ne peut servir comme juré ;

Il peut se marier ;

Il peut réclamer restitution d'objets volés — pourvu qu'il soit dans les bonnes grâces du roi.

Voir Viner *Abridgment* et Cunningham *Law Dictionary*.

Ces conditions ont été changées par l'Acte de Naturalisation de 1870.

Copie de lettres patentes octroyant la donaison de domicile, à trente-trois étrangers l'an 1655.

Oliver Lord Protector of the Commonwealth of England Scotland and Ireland and the dominions thereto belonging To all to whom this presents shall come greeting know Yee that Wee being well satisfied of the good affection of **Lewis du Moulin** of London Doctor of Phisicke **Theophile de Garancieres** of the City of Westminster Doctor of Phisicke **Lewis de Lambermont** of the City of Westminster Doctor of Phisicke **John de Lambermont** of Westminster aforesaid Goldsmith Brother of the said Lewis **John Despagne** of the said City of Westminster Clerk **Giles Dury** of the said City of Westminster Gentleman **Mathew Boucherett** of London Apothecary **Peter Bellone** of London Jeweller **Peter Rousseau** of the City of Westminster Silk weaver **Stephen Beaumont** of London Merchant **Stephen Hammond** of the City of Westminster aforesaid Merchant **Lewis Marshall** of the said City of Westminster Perriwiggmaker **James Taudin** of London Pewterer **Stephan Bedard** of the said City of Westminster Chirurgeon **George Gosselin** of London Chirurgeon **Anthony Percebois** of the said City of Westminster Chirurgeon **Henry Limbrey** of the City of Westminster Merchant **David Griell** of London Druggster **John Le Roy** of the said City of Westminster Jeweller **Abraham Ratte** of London Enameller **Peter Daviau** of the City of Westminster Enameller **Abraham Hebert** of the said City of Westminster Dyer **David Collivaux** of London Taylor **Peter Pettit** of the said City of Westminster Taylor **Andrew Odovin** of the said City of Westminster Perriwigmaker **David Volett** of London Gardner **Hendricke Spirling** of the said City of Westminster Shoemaker **David Aydelott** of the said City of Westminster Shoemaker **John Parmentier** of Westminster aforesaid Weaver **Peter Maugray** of Westminster Barber **William Fontaine** of Westminster Taylor **Peter Maranton** of the City of Westminster Vintner **Suzanna Marler** of the said City of Westminster Wife of James Marler unto the Government now established who by reason that they are Aliens borne are not enhabled by the Lawes of England and the Constitutions thereof either to purchase or to aliene and sell lands or to recover debts which are or may bee due to them by Contract or otherwise And wee being willing to afford unto them and every of them the benefitt of the Lawes here established as alsoe all such further and other franchises and priviledges as other Aliens and Strangers heretofore made Denizens have obtained or beene lawfully invested with Have given and graunted and by theis presents for us and our Successors doe give and grant unto the said **Lewis du Moulin Theophile de Garancieres Lewis de Lambermont John de Lambermont John D'Espagne Giles Dury Mathew Boucherett Peter Bellone Peter Rousseau Stephen Beaumont Stephen Hammond Lewis Marshall James Taudin Stephen Bedard Anthony Percebois George Gosselin Henry Limbrey David Griell John Le Roy Abraham Ratte Peter Deviau Abraham Hebert David Collivaux Peter Petit Andrew Odovin David Volett Hindricke Spirling David Aydelott John Parmentier Peter Maugray William Fontaine Peter Maranton** and **Suzanna Marler** or by what other name surname addition title stile or place they or any of them are or late were or have beene called or knowne, That they and every of them at all time and times from and after the date of theis presents for and dureing their and every of their naturall lives shalbee and shalbee adjudged reputed and taken to bee in all and every respect condicon and degree and to all

intents constructions and purposes whatsoever as naturall People of this Commonwealth and as persons borne within the same And alsoe shall and may lawfully from and after the date hereof during their naturall lives as aforesaid bee and shalbe enhabled to all intents constructions and purposes to have hould and enjoy any lands tenements and hereditaments whatsoever within this Commonwealth by way of purchase or guift of any person or persons, and the same to use and enjoy and to give sell aliene or otherwise dispose thereof to any person or persons whatsoever att their owne liberty and pleasure as freely quietly lawfully and peaceably as any of the naturall People of this Commonwealth borne within the same may or might lawfully doe And Wee doe hereby further grant to the said **Lewis du Moulin Theophile de Garancieres Lewis de Lambermont John de Lambermont John D'Espagne Giles Dury Mathew Boucherett Peter Bellone Peter Rousseau Stephen Beaumont Stephen Hammond Lewis Marshall James Taudin Stephen Bedard Anthony Percebois George Gosselin Henry Limbrey David Griell John Le Roy Abraham Ratte Peter Daviau Abraham Hebert David Collivaux Peter Petit Andrew Odovin David Volett Hindricke Spirling David Aydelott John Parmentier Peter Maugray William Fontaine Peter Maranton** and **Suzanna Marler** and every of them full power and authority to sue implead prosecute pursue maintaine advow justifie and defend all and all manner of Actions Suites and Causes and all other lawfull things whatsoever as lawfully liberally and freely as if they and every of them hadd beene borne or were borne within this Commonwealth and as any person or persons borne within the same may or might lawfully in any wise sue implead prosecute advow maintaine or doe And also that the said **Lewis du Moulin Theophile de Garancieres Lewis de Lambermont John de Lambermont John D'Espagne Giles Dury Mathew Boucherett Peter Bellone Peter Rousseau Stephen Beaumont Stephen Hammond Lewis Marshall James Taudin Stephen Bedard Anthony Percebois George Gosselin Henry Limbrey David Griell John Le Roy Abraham Ratte Peter Daviau Abraham Hebert David Collivaux Peter Petit Andrew Odovin David Volett Hindricke Spirling David Aydelott John Parmentier Peter Maugray William Fontaine Peter Maranton** and **Susanna Marler** and every of them shall and may quietly and peaceably have and enjoy all manner of liberties franchises and priviledges within this Commonwealth as if they and every of them hadd beene borne within the same or as any of the naturall people thereof by their being borne within the same doe or may enjoy And this without the vexation molestation impediment challenge or calumniation of any person or persons whatsoever Any Statute lawe ordinance Act Provision Custome or other thing whatsoever att any time heretofore enacted made ordained or provided or any other matter cause or thing whatsoever to the contrary in any wise nothwithstanding Provided always that the said **Lewis du Moulin Theophile de Garancieres Lewis de Lambermont John de Lambermont John D'Espagne Giles Dury Mathew Boucherett Peter Bellone Peter Rousseau Stephen Beaumont Stephen Hammond Lewis Marshall James Taudin Stephen Bedard Anthony Percebois George Gosselin Henry Limbrey David Griell John Le Roy Abraham Ratte Peter Daviau Abraham Hebert David Collivaux Peter Petit Andrew Odovin David Volett Hindricke Spirling David Aydelott John Parmentier Peter Maugray William Fontaine Peter Maranton** and **Susanna Marler** and every them shall hereafter observe keep and yield obedience to all and singular ordinances Acts Statutes and Proclamations of this Commonwealth already made and ordained and which shall hereafter bee made and ordained according to the forme and effect of the same And alsoe that they and every of them shall from time to time answer and pay to Us and our Successors all such Subsidies Custumes and other Duties

for their wares goods and merchandizes as Aliens and Strangers doe or ought to answere and pay Anything in this presents contained to the contrary notwithstanding In Witnes whereof Wee have caused theis our letters to be made Patents Witnes our Selfe att West[minster] the eight and twentieth day of June in the yeare of Our Lord One thousand six hundred fiftie five.

Beale.

By the Lord Protector.

(Attaché au document, se trouve le grand sceau d'Angleterre avec l'inscription suivante en cercles concentriques):

The Great Seal of England 1651.
In the Third Yeare of Freedom by God's Blessing restored 1651.

Endorsed. — A Grant contayning the Indenization of 33 persons.

Beale.

Note. — L'original de ce document appartient au Captain Miles Barne, autrefois du régiment de H. M. Scots Guards, et descendant en ligne directe du Mathew Boucherett, cité dans le texte. J'exprime ici au Captain Barne toute la reconnaissance que je lui dois pour avoir mis à ma disposition un document aussi rare et aussi curieux.

APPENDICE II

PAGES DU TITRE DES ŒUVRES DE HOLYBAND

I. French Schoolmaister.

A1 (correspond à nº 2 de la bibliographie).

The French Schoolemaister, wherin is most plainlie shewed the true and most perfect way of pronouncinge of the French tongue, without any helpe of Maister or teacher : set foorthe for the furtherance of all those whiche doo studie privatly in their owne study or houses : Unto the which is annexed a Vocabularie for al such woordes as bee used in common talkes : by M. Claudius Hollybande, professor of the Latin, Frenche and Englishe tongues.

Dum spiro, spero.

Imprinted at London,

by William How : for Abraham Veale

1573.

A2.

Le titre et la date manquent.

L'édition est postérieure à 1580, puisqu'on y renvoie au De pronunciatione *publié cette année.*

A3.

The French Schoolemaister

of Claudius Hollyband :

Newly corrected.

Wherein is most playnely shewed, the true and most perfect way of pronoūcing of the Frenche tongue, to the furtherance of all those which doo studye privately in their owne study or houses.

Dum spiro, spero.

Imprinted

at London for Abraham Veale, dwellinge in Paul's church yeard at the signe of the Lamb.

(*A la fin du livre sur une feuille à part*):

Imprinted, etc.

1582.

A4.

The Frenche Schoole-master.

Wherin is most plainlie shewed, the true and perfect way of pronouncing the French tongue, to the furtherance of all those which would learn the sayd Tongue.

Newly corrected by C. Hollyband.

Imprinted at London for Abraham Veale, dwelling in Paules Church-yeard : at the signe of the Lambe.

London. By William Howe for Abraham Veale.

B1.

The French Schoolemaister.
Wherein is most plainely shewed the true and perfect way of pronouncing the French tongue, to the furtherance of all those which would gladly learne it.
First collected by Mr C. H. and now newly corrected and amended by P. Erondelle Professor of the said tongue.

Printed at London by T. Este for Clement Knight dwelling in Paule's Churchyard at the sign of the holy Lambe.
1606.

B2.

Titre c. B1.

c. B1.

Anchora Spes
London
Printed by Richard Field for Clement Knight, (*etc., etc. c. B1*).
1612.

B3.

Date 1615.

B4.

Date 1619.

C1.

Titre comme B1.
First collected Mr C. H. and now newly corrected and amended by James Giffard Professor of the said tongue.

London.
Printed by John Haviland for Thos. Knight and are to be sold by Thomas Alchorn, at the signe of the Greene Dragon in Pauls Church-yard.
1636.

C2.

Titre c. B1.
First collected by Mr C. H. and now newly corrected, amended, and much inlarged with severall quaint Proverbes, and other necessary Rules, by James Giffard Professor of the said Tongue.

Printed at London by J. N. (*John Nicholson*) for T. K. (*Thomas Knight*) and are to be sold by Joshua Kirton and Thomas Warren, at the white horse in Paul's Church-yard.
1641.

C3.

Titre, nom d'auteur comme C. 2.
(*Au bas de la page*):
London.
Printed by Tho : W. for T. Knight
1649.

II. French Littelton.

I.	III.	IV.	V.	VII.
The Frenche Littelton. A most easie, perfect and absolute way to learne the frenche tongue.	—	—	—	*Titre, etc., comme IV.*
	—	—	—	Printed by Richard Field dwelling in Great Wood-streete. 1616.
Newly set forth by Claudius Holliband teaching in Paule's Churchyarde by the signe of the Lucrece.	Set forth by Claudius Holliband teaching in Paule's Churchyard at the sign of the Golden Ball.	Claudius Holliband gentilhomme Bourbonnois.	Comme L4. Dwelling in Bartholomew Lane by the Royall Exchange.	VIII. *Titre,, etc. comme IV.*
Let the reader peruse the epistle to his owne instruction.	—	—	—	London Printed by George Miller and are to be sold by Richard Thrale at the Crosse Keyes at Paul's Gate, 1625.
Dum spiro, spero.	—	—	—	IX. *Titre, etc., comme IV.*
Imprinted at London by Thomas Vautrollier dwelling in the blackefriars.	—	— by Richard Field —	—	London Printed by George Miller and are to be sold by Nicholas Fussell and Humphrey Moseley dwelling in Paul's Churchyard at the sign of the Ball.
1566.	1581.	1593.	1597.	1630.
II. *Identique à* I. *Date* 1578.			VI. *Identique à* IV. *Date* 1607.	

III. Treatise of Verbs.

I.	II.	III.
Treatise for Declining of Verbes. Which may be called the second chiefest worke of the french tongue : Set forth by Claudius Hollyband teaching at the signe of the golden ball, in Paules church-yarde Dum spiro, spero. Imprinted at London by Thomas Vautrollier dwelling in the Blacke-Frieres by Ludgate. 1580.	*Titre comme* I. *Le nom de l'auteur n'est pas suivi de son adresse.* Richard Field. 1599.	*Titre, etc., identique à* II. London. Printed by George Miller dwelling in Blacke Fryers. 1641.

IV. De pronuntiatione.

Claudii a Sancto Vinculo
De Pronuntiatione Linguae Gallicae libri duo :
Ad illustrissimam, simulq ; Doctissimam
Elizabetham Anglorum Reginam.
Dum spiro, spero.
Londini
Excudebat Thomas Vautrollerius
Typographus
1580.

V. Vocabulaires anglo-français.

The Treasurie of the French Tong : Teaching the waye to varie all sortes of Verbes : Enriched so plentifully with Wordes and Phrases. (for the benefit of the studious in that language) as the like hath not before bin published. Gathered and set forth by Cl. Hollyband. For the better understanding of the order of this Dictionarie, peruse the Preface to the Reader. At London, Imprinted by Henrie Bynneman. With speciall Privilege. Anno Dom. 1580.	A Dictionarie French and English : Published for the benefite of the studious in that language : Gathered and set forth by Claudius Hollyband. For the better understanding, etc., *comme le précédent.* Dum spiro, spero. Imprinted at London by T. O. for Thomas Woodcock. 1593.

VI. Œuvres franco-flamendes (correspondant au nº IX de la bibliographie, page 22).

α)

Propos familiers
de
Maitre Glaude de Hollyband
Tres-profitables et bien faciles pour apprendre la langue Françoise.
Ghemeene Fransoysche redenen van Meester Glaude Hollyband, seer profijtelick ende licht om de Fransoysche tale te leeren.
Tot behulp der jonckheydt zijn de letteren die inde Fransoysche tale niet geprononceert en worden, of immers maar ten halven ondertekent met krups kens, ofte halbe.
Op een nieu gecorrigeert ende verbetert.

A Rouen
De l'Imprimerie de Robert Dave tenant sa boutique dans la Court du Palais.
M. DC. XXXXVII.

β)

Vocabulaire francois et flamend
de
Maistre Claude Holyband
Tres profitable et bien facile [etc. *c. a.*)]

Titre hollandais c. α) :
var : eer profijtelick

add : Met een Tretaatken vande Fransoysche Gramantika.
var : Tot vekulo

var : halve.

A Rouen
Chez François du Bosc, ruë de l'Estrade devant les Consuls.
MDCXLXII.

APPENDICE III

REGISTRE DES IMPRIMEURS DE LONDRES

A. — *French Schoolmaster.*

Clement Knight. 25 Junii [1600] Entred for his copie by Consent of A full
(1) Court of Assistantes holden this Day. The French scholemaster whereof Clau-
vj^d in le Li. dius Holyband was Aucthor. The said clement to pay vj^d in the Li for paper and printinge according to the ordonnance for the poore, as often as he shall Prynt yt [1]. vj^d

(2) 12° Octobris 1629. Thomas Knight. Assigned over unto him by Master Clement Knight and Consent of both the wardens under their handes all his Estate Right title and Interest in the Copies hereafter meconed [*sic*] vij s.

. . . .

Ffrench scholemaster [2].

. . . .

(3) 8 Martij 1635 [i. e. 1636] Master Alchorne. Assigned over unto him by vertue of a Noate under the hand and seale of Thomas Knight. . . . . All the estate right Title and Interest which the said Thomas Knight hath to all and every the Copies hereunder named

. . . .

Ffrench scolemaster [3].

. . . .

(4) 23 Martij 1638 [i. e. 1639] Thomas Knight. Reassigned unto him by vertue of a note under the hand and seale of Master Alchorne. . . . . All the estate right title and interest which the said Master Alchorne hath in these Copies following

. . . .

Ffrench Scoolemaster [4]

. . . .

. . . .

1. Arber, *op. cit.*, III, 164.
2. *Ib.*, IV, 220.
3. *Ib.*, IV, 357.
4. *Ib.*, IV, 461.



B. — *French Littelton.*

(1) 25 Junii [1590]. Richard ffeild. Alowed unto him for his copie the Ffrenche Lyttleton sett forth by Holiband and printed by vautrollier [1]. vj[d]

(2) 3° Aprilis 1626. George Miller. Assigned over unto him by mistris ffeild wife of Richard ffeild deceased

. . . .
French Littelton
Declyninge of [French] verbes
French Alphabet
French ABC [2].

[*et plusieurs autres.*]

C. — *Treatise for declining of French verbs.*

(1) 22 Junii 1615. Master Feilde. Entred for his Copies by order of a Court holden this Day these eight copies following *IIII*[s].
[*Suit une liste de huit titres dont le septième*]
The Declineing of Ffrench Verbes [3].

(2) *Comparez B* (2).

D. — *De pronuntiatione linguae gallicae.*

1579. Thomas Vautrollier xviii die Septembris Licenced unto him under th andes of the bishop of London and both the wardens.
Claudij a Sancto Vinculo de pronunciatione linguae gallicae libri duo [4]. viii[d]

E. — *a*) *Treasurie of the Frenche tongue.*

21 Junii 1592. Richard ffeild. Entred for his Copie under the hande of the Lord Archbisshop of Canterbury and Master Coldock, Master. A book entituled the Ffrenche Alphabet, together with the treasure of the Frenche tongue.
Provided that if this booke belonge to anie partie by force of anie former enterance or Righte whatsoever, That then this enterance to be void [5].

b) *Dictionarie Frenche and Inglishe.*

(1) 26 Junii 1600. John flasket. Entred for his copies. . . . . . these bookes and partes of Bookes folowynge whiche were Paule Lynlayes. viii [s]
[*Suit une longue liste de titres parmi lesquels*]
Holybande Dictionary Frenche and Inglishe [6].

(2) 7 Junii 1608. John Bill. Assigned over unto hym from John fflasket « A

1. Arber, II, 552.
2. *Ib.*, IV, 157.
3. *Ib.*, III, 568.
4. *Ib.*, II, 360.
5. *Ib.*, II, p. 614.
6. *Ib.*, III, 165.

Dictionarie » in Ffrenche and Englishe Collected first by C. Holyband and sythenc Augmented or Altered by Randall Cotgrave. The which is nowe by Master fflaskettes Assent and agrement entred for Master Billes copie [1]. vj[d]

(3) 27 mo Aprilis [1610] Adam Islippe. John fflaskett.

Assigned over unto him from master Byll, and by Master Bylls consente and agremente nowe entred for the sayd Adam Islipps copy, by consente of a Courte of the master, wardens, and assistantes.

A dictionary in Ffrenche and Englishe collected first by Claudius Holyband, and sithence augmented or altered by Randall Cotgrave. The whiche Copye was assigned over from John fflaskett to master Byll and Entred for master Bills Copy the vii[th] day of January[sic] 1608 Anno 6[to] Regis [2]. vi[d]

1. Arber, III, p. 381.
2. *Ib.*, III, p. 432.

I

TABLE GÉNÉRALE DE L'ORTHOGRAPHE ET DE LA PHONÉTIQUE

TABLE DES RÈGLES DE GRAMMAIRE

III

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MOTS CITÉS DANS CETTE THÈSE

QUE HOLYBAND A RÉINTÉGRÉS DANS LE VOCABULAIRE OU QU'IL Y A AJOUTÉS

C

D

E

F

T

V

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

Les Légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste, par Joseph BÉDIER, professeur au Collège de France. — I. Le cycle de Guillaume d'Orange. 1908. Fort vol. in-8°. . . . . **8 fr.** »

Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français depuis les origines de la langue jusqu'au commencement du XIIIe siècle, par R. L. G. RITCHIE. 1908. In-8°. . . . . . . **6 fr.** »

Mélanges linguistiques. Publiés par Mario Roques. Fascicule I. Latin vulgaire et langues romanes. — Fascicule II. Langue française. — Fascicule III *(vient de paraître)*. Langue française et notes étymologiques. Par Gaston PARIS. Chaque fascicule in-8°. . . . . **6 fr.** »

L'Argot ancien (1455-1850). Ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et l'argot moderne. Avec un appendice sur l'argot jugé par Victor Hugo et Balzac. Par Lazare SAINÉAN. 1907. Beau volume petit in-8°.. . . . . **5 fr.** »

Fernando de Herrera (El divino) (1534-1597), par Adolphe COSTER. Fort vol. in-8°. . . . . **10 fr.** »

Algunas Obras de Fernando de Herrera. *Edición crítica*, par Adolphe COSTER. In-8°. . . . . **6 fr.** »

Scier, étude de géographie linguistique, dans la Gaule romane du Sud et de l'Est, par GILLIÉRON et MONGIN. Grand in-4° et 5 cartes en couleur. **5 fr.** »

En collaboration avec M. Mongin et M. Mario Roques. M. Gilliéron poursuit dans la *Revue de philologie française et de littérature*. (Un an, **15** fr. U. P. **16** fr.), ses Études de géographie linguistique.

Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans, par Pierre CHAMPION, 1907. Beau volume in-8° et 18 fac-similés. . . **10 fr.** »

Etudes de diplomatique anglaise, de l'avènement d'Édouard Ier à celui de Henri VII (1272-1485), le sceau privé, le sceau secret, le signet, par Eugène DÉPREZ, ancien membre de l'école française de Rome, docteur ès lettres, archiviste du Pas-de-Calais. 1908. Beau volume petit in-8. . . **5 fr.** »

Recherches sur le vers français au XVe siècle. Rimes, mètres et strophes, par Henri CHATELAIN, 1908, in-8°. . . . . . **10 fr.** »

Essais de philologie, par Antoine THOMAS, de l'Institut, 1898, in-8°. **8 fr.** »

Nouveaux essais de philologie française, par Antoine THOMAS, de l'Institut, 1904, in-8°. . . . . **8 fr.** »

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IXe au XVe siècle, 10 vol. gr. in-4° br. Ouvrage complet et terminé. **500 fr.**

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.


6265.63
La vie et les oeuvres de Claude de
Widener Library 002976607
3 2044 086 596 749